

SERVICE ÉDUCATIF DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
DE LOT-ET-GARONNE

ARMAND FALLIÈRES

(1841 ~ 1931)

DE MÉZIN A L'ÉLYSÉE



S. BAUMONT

Docteur en Droit

S. CAILLAOUZE

Professeur Honoraire à l'École Normale

P. POLIVKA

Professeur Agrégé
chargé du Service Educatif des Archives

RECUEIL DE DOCUMENTS N° 6

Diffusé par le C.D.D.P. de Lot-et-Garonne
et les Archives Départementales de Lot-et-Garonne

~ AGEN 1986 ~

“L'ANNEE FALLIERES” par Jean FRANCOIS-PONCET

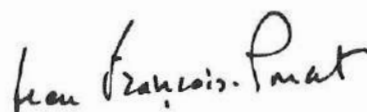
Afin de célébrer le 80ème anniversaire de l'accession d'Armand FALLIERES à la présidence de la République, le Conseil Général de Lot-et-Garonne a décidé de faire de 1986 : “L'ANNEE FALLIERES”.

Une année exceptionnelle qui verra se dérouler nombre de festivités, cérémonies et autres réalisations, destinées à faire revivre, à la veille de l'an 2000, la mémoire d'un département autant que l'ambiance de la “Belle Epoque”.

Parmi ces réalisations, ce numéro spécial du Service Educatif des Archives Départementales.

Il retrace la vie politique d'Armand FALLIERES en soulignant les différentes étapes de son exemplaire cursus républicain. Il intègre, grâce à un tableau chronologique, l'histoire de notre élu Lot-et-Garonnais dans la vie nationale et internationale. Enfin, une cinquantaine de documents viennent conclure cette brochure pour mieux illustrer le parcours du seul Président de la République qu'ait jamais connu le Lot-et-Garonne.

Outil de travail pour les étudiants, chercheurs, universitaires, professeurs, instituteurs, autant que “pierre vivante” de notre patrimoine culturel local pour tous ceux qui sont passionnés par la vie de notre Département, je souhaite vivement que ce document soit aussi perçu comme la mémoire d'une époque et d'un homme qui, en inaugurant le siècle, ont contribué à asseoir les fondations de cette Maison Lot-et-Garonne dans laquelle nous vivons tous aujourd'hui.



Jean FRANCOIS-PONCET

– AVANT - PROPOS –

Créé en 1958, le Service Educatif des Archives Départementales de Lot-et-Garonne ouvre les archives et l'ensemble du patrimoine départemental à la communauté scolaire.

Grâce à lui, nombreux ont été les élèves de tous les niveaux, et en particulier de l'enseignement élémentaire, qui ont pu entrer en contact avec le document historique.

C'est donc tout naturellement qu'il s'est associé à l'année Fallières. Car, par delà le grand Président de la République qui marqua de son empreinte la politique étrangère de la France de 1906 à 1913, le Service Educatif tient à honorer la mémoire d'un Lot-et-Garonnais qui fut l'un des artisans principaux de l'œuvre scolaire de la Troisième République.

A peine élu, Conseiller Général de Nérac en 1871, le jeune Armand Fallières émit le vœu que l'instruction primaire soit obligatoire pour tous.

Jeune ministre, Armand Fallières participa de 1880 à 1885 aux gouvernements qui bâtirent l'école de la République. En 1883, il succéda même à Jules Ferry au ministère de l'Instruction Publique et il se consacra plus particulièrement alors aux questions universitaires.

Ce recueil de documents n° 6 obéit à plusieurs préoccupations.

Tout d'abord, il s'agit de mieux faire connaître le Président Fallières que les nouvelles générations commençaient à oublier. La plupart des Lot-et-Garonnais ignore aussi que notre département fut une pépinière de ministres sous la IIIème République : Les Faye, Deluns-Montaud, Fallières, Darlan, Leygues et autres Chaumié.

Nous avons voulu montrer également l'itinéraire de ces démocrates du XIXème siècle qui ont construit la République en faisant triompher les principes libéraux de la Révolution de 1789 dont le Service Educatif fêtera dans 3 ans le bi-centenaire. C'est, en effet, à la génération des Fallières que nous devons les grandes libertés républicaines, liberté de la presse, liberté d'association, libertés municipales.

Enfin, une analyse de la carrière d'Armand Fallières, un dossier iconographique d'une cinquantaine de documents et une chronologie qui replace le destin de notre Président dans l'aventure politique française au XIXème siècle termineront l'ensemble.

Nous espérons que cette approche pédagogique aidera les élèves et leurs maîtres sans pour autant rebuter un plus large public.

Monsieur Stéphane BAUMONT était tout désigné pour conduire l'analyse de la carrière politique d'Armand Fallières. Sa thèse de doctorat d'Etat en sciences politiques - Armand Fallières ou comment devient-on Président de la République sous la IIIème République - fait de lui l'un des meilleurs spécialistes de la question.

Tout le personnel des Archives s'est également associé à ce travail autour du responsable du Service Educatif et de son prédécesseur, Mademoiselle Simone Caillaouze.

J. BURIAS
*Directeur des Archives
du département*

P. POLIVKA
*Professeur chargé du Service
Educatif des Archives*

PREMIÈRE PARTIE

LA PROVINCE AU POUVOIR



CHAPITRE I

LA NOTABILITÉ OU MARIANNE AU COMBAT



1 - 1841-1863 : La confection des outils de la notabilité

Né le 6 novembre 1841 à Mézin (1) en Lot-et-Garonne, dans “ce pays où l'on devait afficher la prononciation française à la porte des églises” (2) Armand Fallières était d'humble origine. Petit fils d'un maréchal ferrant dont les aïeux étaient originaires de Villemur (3) dans notre actuelle Haute-Garonne, fils d'un greffier de justice de paix, il profite de l'aisance que lui avait donné son grand-père “Joseph le forgeron” qui laisse à son décès 80 hectares de terres dont 24 de vignes (4) pour bénéficier d'une instruction solide.

Ainsi, à l'âge de six ans, il est initié au latin et à sept ans au grec. Il entre en septième au Lycée d'Agen puis à 13 ans au Lycée d'Angoulême parce que ses parents souhaitaient - symptôme significatif d'une volonté de notabilité - qu'il perdît “son accent gascon”. Aux dires des rares journalistes qui se sont faits, l'espace d'un décès ou de son installation à l'Elysée, ses biographes (5), Armand Fallières se fit la réputation d'un parfait bon garçon et d'un élève moyen puis solide à mesure que le baccalauréat approchait. Un de ses condisciples Justin de Selves se souvenait fort bien que l'on disait dans les cours de récréation en montrant “un petit bonhomme gros et gras, assez bas sur pattes et grand mangeur de pain : “Fallières, c'est lui qui sépare. Il avait en effet le don précieux de réconcilier les irréconciliables et de faire régner la paix entre les plus désireux d'en venir aux coups”.

Titulaire de deux baccalauréats (es-lettres, es-sciences), Armand Fallières est envoyé à Paris - ce qui permet au jeune provincial d'être dans la cité du “Pouvoir” et à ses parents de prendre une autre dimension dans l'univers clos du canton et de la commune - pour y “faire son droit”.

Là, il déserte les cours de la faculté et l'étude d'avoué où il effectuait un stage pour la politique dont “il est pris d'un vif amour” (6). Il assiste à toutes les réunions des leaders républicains, a de fréquentes altercations avec les policiers impériaux, passe quelques heures aux divers postes de police de la rive gauche et conclusion logique d'une passion qui le conduira à la charge suprême quarante cinq ans plus tard, échoue finalement à ses examens. Fureur de son greffier de paix de père qui bon fonctionnaire n'admet ni cette fronde à l'Empire - nous sommes en 1860 - ni, bon bourgeois, ce dédain pour les diplômés. Il rappelle derechef son héritier à Toulouse.

La leçon est dure pour le jeune Fallières. Il quitte Paris en faisant serment “tout comme les héros balzaciens dont il a si peu le physique”(6) de conquérir un jour la capitale.

Le futur Ministre de la Guerre, le Général Brun conta volontiers entre intimes les incidents de cette ultime soirée, où, dans une célèbre taverne du Boulevard Saint-Michel Armand Fallières secouant une chevelure déjà rebelle, jurait devant ses camarades enthousiasmés qu’“il abattrait l'Empire et dresserait sa fortune politique sur les ruines du régime abhorré”.

(1) Cf la description de Mézin dans la biographie par Pourcelles (1877)

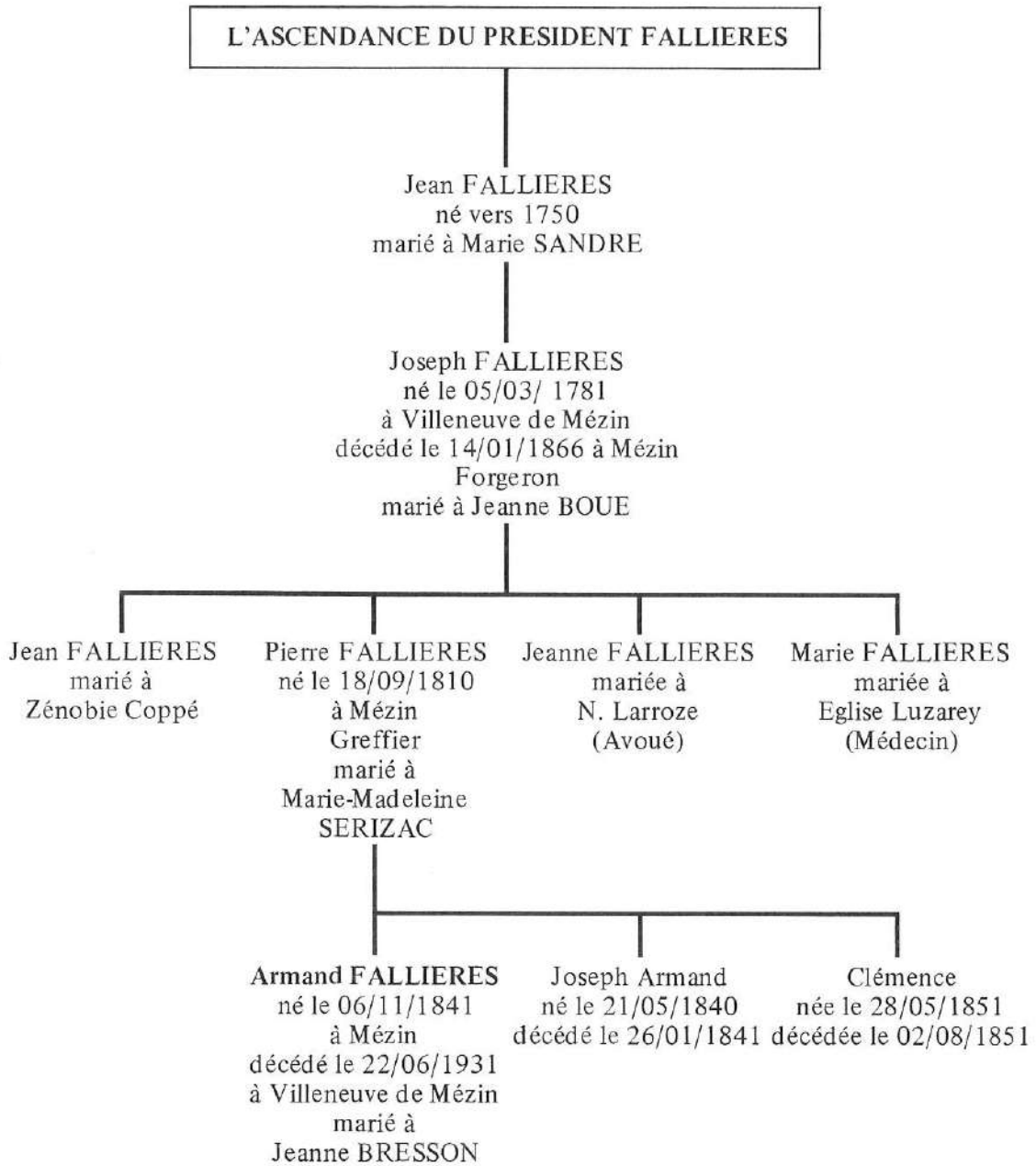
(2) Stendhal in “la vie de Henri Brûlard”

(3) Cf tableau de l'ascendance d'Armand Fallières page suivante

(4) Ces vignes qui contribueront à sa notoriété de Président avec le fameux “Cru du Loupillon”

(5) Voir Pierre Buffières in “l'indépendant” du 25 juin 1931

(6) Voir Pierre Buffières in “l'indépendant” du 25 juin 1931



Il se montra à Toulouse aussi sage et zélé étudiant qu'il avait été "bohème et fantaisiste" à Paris. Il y passe de brillants examens mais retourne dans la capitale pour y soutenir, le jeudi 27 août 1863 à huit heures, sa "thèse pour la licence".

Après une brillante soutenance devant le Président Pellat, et les suffragants qu'étaient les professeurs Valette, Rataud, Colmet de Santerre, Gide, Armand Fallières revient dans le Néracais tout aurolé de cette thèse obtenue à l'âge de 22 ans sur un sujet qui intrigue nombre de ses condisciples et une bonne partie de la population des Mézinais peu encline aux subtilités du droit : "des privilèges sur les immeubles".

C'est donc revêtu de la toge d'avocat, muni de ces "outils de la notabilité" qui pèsent d'autant plus qu'ils ont été obtenus et forgés à Paris, que Fallières entame sa longue carrière. Parti tout jeune de Mézin et d'Agen pour Angoulême puis Paris, le voilà revenu au point de départ pour s'affirmer comme un leader local et départemental et pour tenir son fameux "serment du quartier latin" : installer la République en Province et la Province dans la République(1).

2 - "L'irrésistible ascension" d'un notable républicain incontestable et incontesté :

a - "L'aigle du barreau de Nérac" (2)

Grâce à son bagage technique, son talent réel, sa maturité précoce, son républicanisme militant, Armand Fallières ne tarde pas à devenir le plus brillant avocat du barreau de Nérac, sous l'aile de l'illustre Samazeuilh qu'il défend d'ailleurs dans un procès qui défraya la chronique locale. Adolphe Magen (3) se fait l'historien de cet "événement" qui contribua grandement à la notoriété naissante d'Armand Fallières : "Samazeuilh eut un procès. Ce fut en 1871 à propos d'un mémoire publié par la partie adverse dans une affaire importante. Son honneur étant mis en cause, il n'y avait pas à reculer. Il fit plaider, plaider pro domo sua, le plus jeune avocat du prétoire. Le hasard a parfois la main heureuse. Le nouveau venu au barreau parla de son doyen, un client d'occasion comme il n'en aurait plus, avec une chaleur émue, une sympathie respectueuse et vibrante. Il raconta simplement et sans phrases cette vie d'avocat et de bénédictin, trop pleine d'œuvres et d'honneur pour qu'une faiblesse y pût entrer. Samazeuilh eut la double joie de voir condamner son diffamateur et un talent nouveau éclore à cette barre où le sien brillait depuis quarante ans. Nous ne connaissons que par oui dire l'élégante plaidoirie de Maître Armand Fallières. Avec quel plaisir nous la lirons ! Le Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère de l'Intérieur (4) la rétablirait aisément en parcourant ses notes d'audience mais peut-on espérer qu'il en ait de longtemps le loisir !"

Il s'affirme chaque année un peu plus. Une certaine aura commence à poindre au fur et à mesure des procès politiques qu'il plaide et gagne : parmi ceux-ci, celui de la "Marseillaise". Des jeunes gens s'étaient en effet rendus coupables d'avoir chanté cet hymne, considéré comme "séditieux" sous le Second Empire, au cours du passage d'une procession. La défense du jeune avocat l'impose définitivement comme "celui par qui la République arrive". Les années de barreau allaient peu à peu céder la place à la longue période politique. L'avocat avait conduit au Politique ; les tribunaux et leurs prétoires avaient constitué ces terrains d'entraînement précédant les estrades, le café du commerce et les premières élections locales.

(1) Préface de Lucien Romier du livre de Jacques Fourcade "La République de la Province" (1936)

(2) Portrait d'Armand Fallières in "Silhouettes à la plume" (1876)

(3) in préface au livre de J F Samazeuilh "Histoire de l'Agenais, du Condomois et du Bazadais"

(4) Fallières occupait ce poste ministériel quand la préface fut écrite. Mais . . . il n'eut jamais le temps de mettre au propre et de transmettre ses notes d'audience.

b - De la commission extra-municipale à la Mairie

Après la proclamation de la République le 4 septembre 1870, le Conseil Municipal de Nérac avait manifesté son enthousiasme autour de son Maire, M. Sibrac (1), nommé par Gambetta et de ses adjoints MM. de Mondenard et Cabos. Quelques jours après, les premiers fruits de la notabilité tombent dans la corbeille du jeune Fallières, à peine âgé de 29 ans : il est, en effet, invité par le Préfet à faire partie d'une commission extra-municipale pour assister les élus dans l'émission d'un emprunt local.

Mais c'est véritablement le 30 avril 1871 qu'Armand Fallières vit son premier destin politique : il est élu conseiller municipal de Nérac par 812 voix sur 1 319 votants. Dès le premier tour de scrutin toute sa liste est élue (2). Dix jours plus tard, le 10 mai 1871, Fallières est nommé par arrêté du Président du Conseil, Maire de Nérac avec pour adjoints, également nommés par le Gouvernement, MM. Pascal Courrent et Jeanté Barrère.

c - Armand Fallières, Maire de Nérac

Fallières n'a donc pas encore trente ans ! Il est installé le 14 mai et adresse une motion de fidélité à la République "qu'il faut définitivement proclamer". . .

Un des premiers actes publics du jeune maire est de faire voter le rétablissement de l'école primaire supérieure, par délibération du 13 juillet 1871, par 15 voix contre celle de M. Sibrac, ancien maire, et d'en faire admettre la gratuité des cours.

Il fait aussi décider la nomination à Nérac d'un receveur municipal spécial, le 7 août 1871. Il amorce les premières (3) négociations pour l'établissement de la ligne de chemin de fer Port-Sainte-Marie - Condom, fixe le traité afférent à l'éclairage de la ville par le gaz, avec installation de l'usine à gaz, fait approuver diverses aides pour en finir avec la construction de l'église du Petit Nérac, fait aménager le cimetière de Bréchan et fait établir les devis pour l'escalier monumental Henri IV. Il fait autoriser la construction du pont sur la Gélise, à Sainte-Catherine, et dresser un plan des alignements de la ville.

Le nouveau maire écrit beaucoup, comme en atteste la feuille du registre des correspondances de la Mairie de Nérac (4). On découvre à travers cette correspondance tous les ingrédients qui font un "bon républicain" : la recherche de l'égalité par la demande d'aide pour un réfugié étranger (4) de sens de l'Histoire pour la conservation des archives (5), le sens de l'intérêt général pour défendre ses concitoyens (6), le sens du quotidien.

(1) *Archives de la Mairie de Nérac*

(2) *La composition du Conseil Municipal est la suivante : Sarrau Eusèbe, Dupré de Pomarède, Paul Lambert, Léon Soubiran, Chicot Castaing, Combit, Laurent Ader, Nelson Soubiran, Jeanté Barrère, Victor Barigaud, Pascal Courrent, Dubourg, Fauvet, Lannave, Pierre Fréchou, François Poudensan, Jean Poitevin, Norbert Roquaing, Jean Dulong, Lucien Darodes, Denis Bové, Jean Gasson, Louis Sibrac.*
Cf : *Archives de la Mairie de Nérac.*

(3) *Nérac : Histoire résumée de l'histoire d'Albret par Georges Caillau*

(4) *17 mai 1871 : Lettre d'Armand Fallières au sous-préfet de Nérac concernant un réfugié polonais indigent de 71 ans le Sieur Cukallo.*

(5) *5 août 1871 : Lettre au sous-préfet. Pour la conservation des archives au sein de la mairie de Nérac.*

(6) *22 février 1873 : Lettre au préfet pour le prier de défendre les intérêts des habitants de Nérac dans le cas où l'administration des contributions indirectes voudrait frapper les alcools et les vins d'un droit d'entrée.*

Enfin (1) tout au long de son mandat Armand Fallières ne cessera d'être près de ceux qui l'ont élu et se fera un devoir de rendre le plus grand nombre de services.

L'exposé rapide des évènements qui marquèrent son mandat de Maire mérite d'être relaté tant ils ont contribué à leur manière à la notabilité d'Armand Fallières et à imprégner l'inconscient collectif néracais et lot-et-garonnais des principaux faits d'armes de ce "héros de la République".

Le 21 février 1874, se produit un coup de théâtre. Le sous-préfet se présente devant le Conseil municipal présidé ce jour-là par un simple conseiller. Il est accompagné de Monsieur Treilhard du Basty, qui était précédemment maire sous l'Empire de Napoléon III. Le sous-préfet annonce que M. Fallières est révoqué et qu'il sera remplacé par Treilhard du Basty, en application d'un décret du 13 février 1874, signé Mac Mahon.

Lors de la séance suivante, le 29 mars 1874, Armand Fallières, toujours conseiller municipal, proteste vivement contre cette décision et l'on passe . . . à l'examen des affaires courantes.

Cette étrange situation devait durer jusqu'en 1876, avec une complication supplémentaire le 5 décembre 1874 : de nouvelles élections municipales ont eu lieu et c'est Armand Fallières qui est arrivé en tête avec 841 voix sur 857 votants (inscrits 2 048). Mais ! Treilhard du Basty qui ne s'est même pas présenté aux élections. . . restera maire encore deux années ! C'est d'ailleurs durant ces deux années qu'est institué le règlement de perception des Droits de place dans la ville.

Le 7 mai 1876, pour la première fois depuis près de deux ans, le Conseil Municipal se réunit en l'absence de Treilhard du Basty. . . qui vient de démissionner, ainsi que ses adjoints. Et le 19 mai, par décret du Président Mac Mahon, Armand Fallières est rétabli dans ses fonctions de Maire de Nérac, avec pour adjoints MM. Pascal Courrent et Jeanté Barrère, également rétablis.

Une des premières décisions du maire remis en fonction fut, le 15 octobre 1876, de faire voter la construction de l'école primaire, allées d'Albret, et celle de l'abattoir.

Huit mois plus tard, nouveau décret du Président Mac Mahon : MM. Fallières, Courrent et Barrère sont révoqués et le Conseil municipal est, par la même occasion, dissous le 7 septembre 1877. Une commission municipale est nommée, présidée par M. Castaing ancien préfet. Elle ne devait administrer la ville que durant trois mois, car le 30 décembre 1877, elle est suspendue, pour être remplacée par une nouvelle commission qui comprend avec Armand Fallières, les conseillers démis quelques mois auparavant ! Cette commission organise des élections et, le 6 janvier 1878, tous les membres de la liste Fallières sont réélus.

Ses autres mandats l'absorbant trop (2), il abandonnera ses charges de maire pour ne conserver que celles de conseiller municipal jusqu'au 14 avril 1892.

(1) 12 juillet 1873 : Lettre d'Armand Fallières à Verdier, architecte à Agen : "Il y a un escalier si déplorablement taillé qu'il est inacceptable : il ne saurait y avoir deux manières de voir à ce sujet. Il n'est pas une personne qui ne s'arrête en passant, choquée par sa défectuosité . . . L'opération est d'autant plus facile qu'on n'a pas encore attaqué la rampe et que le dé lui-même n'est pas encore scellé par du mortier à la base de l'édifice".

(2) Voir supra.

d - Armand Fallières, Conseiller Général

“Le monsieur qui, en dehors des jours de foire, se rend au chef-lieu du département porte un nom, possède un titre : c’est le conseiller général. S’il affecte parfois des allures de quelque importance, il ne faut ni lui en vouloir, ni sourire. Il est, de fait, un personnage très important. Car il a réalisé ce tour de force, cette sorte de miracle psychologique d’être “prophète en son pays”. Bien comprise, sa tâche désintéressée donne, au surplus, un bel exemple de civisme”. (1)

Fallières devient dès 1871 ce “personnage important”. Conseiller général de 1871 à 1886 (2), Président du Conseil Général de 1883 à 1886, son activité au sein de l’Assemblée Départementale confortera sa position locale.

Les commissions dont il fait partie, les vœux qu’il émet, les discussions auxquelles il prend part, dessinent parfaitement le cadre de sa figure républicaine.

L’analyse de son activité départementale permet de préciser aisément les contours de celle-ci : ils changeront peu dans la carrière du Maire de Nérac :

1) Le défenseur de l’instruction publique

Membre, rapporteur, président de la commission de l’instruction publique, le Conseiller général Fallières ne cessera d’œuvrer pour l’instruction laïque, obligatoire et gratuite : “il vaut mieux faire des écoles que de subventionner des courses de chevaux” (3)

Dès la séance du 10 novembre 1871, il dépose avec Messieurs Charbouneau, Dupuy et Ferdinand Monthus un vœu dont il est l’inspirateur et l’un des principaux rédacteurs :

Il émet le vœu :

1 - que l’instruction primaire soit obligatoire pour tous,

2 - que dans les écoles communales de garçons ou de filles, l’instruction y soit donnée gratuitement et par des maîtres et des maîtresses laïques.

2) Le promoteur du développement départemental

Marqué par la vision que les Parisiens avaient de la Province lorsqu’il était étudiant (“vous n’avez pas besoin d’aller en Amérique pour voir des sauvages” aimait-on à répéter dans certains cercles à Paris), persuadé que Balzac avait fortement exagéré dans “ses paysans” quand il écrivit “les Peaux-Rouges” de Fennimore Cooper sont ici”) désireux d’ouvrir sur l’extérieur ces fermiers et paysans qui constituaient 50 % de la population active en France et près de 70 % en Lot-et-Garonne, se rappelant la série d’incendies qui frappa le Néracais en 1861 et qui entraîna une vague de frayeur que certains comparèrent “à la grande peur de 1789”, soucieux d’améliorer l’infrastructure routière et ces communications dont le Baron Haussmann déplorait l’absence en 1832 lors de sa visite du canton de Houeillès aux confins du Sud-Est du Lot-et-Garonne (4), Armand Fallières n’hésita pas à reprendre

(1) In “La République de la Province” par Jacques Fourcade (p. 215) Ed. 1936

(2) Curieusement aucune biographie officielle ne mentionne ses activités de 1871 à 1886 au Conseil Général. L’Histoire ne semble avoir retenu que le Fallières, Président du Conseil Général. Une seule explication peut-être : les chroniqueurs se sont intéressés à l’ancien Président du Conseil (1883) qu’au jeune conseiller général.

(3) Armand Fallières au Conseil Général le 9 novembre 1871

(4) Quand Georges Haussmann visita ce canton “il ne trouva aucune route, aucune borne et l’inspecteur des Ponts et Chaussées qui le guidait, dut employer une boussole”. (fin des terroirs d’Eujen Weber, p. 18).

à son compte la déclaration du Procureur Impérial d'Agen en 1867 : "les routes, les chemins de fer, ces grands moteurs de la civilisation". Moteurs de civilisation, mais aussi de prise de conscience départementale et bien sûr de l'unité nationale. Moteurs de civilisation, d'unité et donc, bien entendu, moteurs de cette République que le jeune conseiller général voulait à tout prix implanter et inscrire dans la terre de ses ancêtres.

Plusieurs interventions illustrent la volonté d'Armand Fallières :

- en novembre 1871 (1) il "demande que le Conseil Général insiste particulièrement pour que les travaux de construction de la portion comprise entre la limite du Gers et la ville de Nérac soient entrepris cet hiver afin que la classe ouvrière ait de l'ouvrage assuré pendant la mauvaise saison".

- le 26 avril 1873, il fait un long exposé technique sur les chemins vicinaux.

- le 22 février 1874 et le 16 avril 1874, il intervient très longuement pour l'implantation de lignes de chemin de fer.

3) Le porte-parole du monde rural

Elu d'un canton urbain et rural, d'autant plus sensible aux problèmes ruraux que l'origine de sa famille l'y prédispose et que d'autre part le département a une vocation essentiellement agricole, Armand Fallières est un des porte-parole les plus écoutés à l'Assemblée Départementale.

Ses interventions sont remarquées, feront le tour du Lot-et-Garonne tant elles touchaient à des domaines sensibles (la chasse) et démontraient aux yeux de tous que "l'avocat maire" de Nérac possédait une connaissance de la nature aussi étendue que celle du droit.

C'est au Conseil Général que Fallières donnera pour la première fois l'image d'un élu sensible aux nombreux problèmes du monde rural. Ses contacts sur le terrain, son parler occitan, son accent gascon, que ses études parisiennes et angoumoises n'ont jamais pu lui faire perdre, son goût pour la nature et cette "affection pour la terre qui venait de très loin" (2) ont contribué à faire de lui cet "homme simple" que tous les chroniqueurs politiques ont loué aux différents postes qu'il occupa dans la République.

(1) *Rapport délibérations du Conseil Général 1871 (Archives Départementales)*

(2) *Sénateur Gaston Carrère : "Voyages en Agenais" 1936 (p. 280)*

CHAPITRE II

**DU PALAIS BOURBON
AU PALAIS DU LUXEMBOURG**



Maire, Conseiller Général de Nérac, il ne manquait au jeune Armand Fallières, alors âgé de 35 ans, que de se présenter à la députation afin d'y concrétiser et sa notabilité et ses compétences. Dès 1876, il participe par son élection brillante à la consolidation du régime républicain, consolidation qui demandera six longues années. Après quoi, il fit partie de 1885 à 1890 de ce personnel républicain qui sut résister jusqu'en 1900 aux assauts des conservateurs.

L'analyse des points forts des six législatures auxquelles Armand Fallières participera laisse apparaître clairement en quoi l'image parisienne et nationale du jeune député-maire va rapidement s'affirmer. Nous laisserons volontairement de côté l'aspect ministériel de ces quatorze années et nous attacherons essentiellement à :

- 1 Regard sur les cinq scrutins de 1876 à 1889 : il permettra de mieux saisir l'implantation puis la consolidation de la République en Lot-et-Garonne et le rôle éminent qu'y joua Armand Fallières

- 2 L'analyse des professions de foi : elle est révélatrice de l'évolution du langage politique de 1876 à 1887

- 3 La journée du vendredi 10 mai 1878 : véritable point de départ de la carrière d'Homme d'Etat d'Armand Fallières

- 4 La recherche des domaines de prédilection du député Fallières : elle est le fil d'ariane qui conduit à sa "spécialisation" ministérielle, "l'instruction publique et les beaux-arts".

- 5 L'explication du tournant fondamental de 1890 : celui qui fait d'Armand Fallières un jeune sénateur de 49 ans.

*
* * *

1 - Regard sur les cinq scrutins de 1876 à 1889

a - La conquête de la chambre des députés (20 février - 5 mars 1876)

La République avait été établie par la majorité monarchiste de l'Assemblée Nationale "en attendant que Dieu change l'esprit du Comte de Chambord, ou le rappelle à lui", mais en conservant l'espoir d'"étrangler la gueuse". Il s'agissait donc pour les républicains de conquérir la place, chose d'autant plus malaisée que tous les leviers de l'Administration étaient aux mains des conservateurs.

Pendant les candidats républicains en Lot-et-Garonne décidés comme tous leurs amis en France à "organiser la République" allaient conquérir la Chambre sans coup férir.

Le Lot-et-Garonne a quatre circonscriptions électorales qui correspondent en fait à ses quatre arrondissements ; il s'agit des arrondissements d'Agen, de Marmande, de Villeneuve et de Nérac. Le découpage électoral résulte des dispositions d'une circulaire du ministre de l'intérieur, Buffet, datée du 3 février 1876.

Dans la circonscription de Nérac, les républicains avaient comme chef de file, un jeune avocat, conseiller général depuis 1871 et maire de Nérac : Armand Fallières, futur Président de la République. Révoqué de ses fonctions de maire après le 24 mai 1873, pour des attitudes et des pensées d'opposition au gouvernement d'ordre moral, Armand Fallières se présentait pour la première fois aux élections législatives, le 20 février 1876. Sa personnalité et la fermeté de ses sentiments politiques faisaient de lui un leader sûr pour l'opposition républicaine, dans la circonscription néracaise, et plus tard dans tout le département. Fallières avait pour concurrent aux élections de février 1876, un bonapartiste Louis Caupenne, conseiller d'arrondissement de Houeillès, candidat pour la première fois lui aussi à la députation.

Dans son ensemble, la situation des forces en présence était nette à la veille des élections ; il n'y eut qu'un tour de scrutin, le 20 février 1876, qui assura la grande victoire des républicains sur les conservateurs. L'ensemble des résultats totalisés pour tout le département s'établit ainsi :

- inscrits :	99 116	
- votants :	83 374	
- suffrages exprimés :	82 916	
- conservateurs :	36 931	soit 37,2 % des inscrits
- républicains :	45 809	soit 46,2 % des inscrits

Le taux des abstentions fut très bas, puisqu'il fut de 15,8 % seulement. Les candidats élus au premier tour obtinrent respectivement :

De Laffite	10 452	voix sur 19 273
Léopold Faye	12 862	voix sur 25 598 votants
Armand Fallières	8 376	voix sur 14 859 votants
Herman Sarrette	14 119	voix sur 23 089 votants

b - La seconde législature : la chambre issue du 16 mai (14 et 28 octobre 1877)

Ces élections se situent dans un contexte de lutte enragée ; bien avant l'ouverture de la campagne électorale, le Maréchal Mac-Mahon donne de sa personne en se rendant en province. Partout se multiplient les épurations au sein des corps de l'Etat, contre tous les suspects républicains ; les préfets, en vertu de la loi du 20 janvier 1874 qui délègue

au pouvoir central le droit de désigner les maires multiplient les révocations de maires républicains ; en Lot-et-Garonne, investi de ces pouvoirs, le préfet Charles Ayliès révoqua un grand nombre de maires, parmi lesquels on peut compter A. Fallières et bien d'autres. Les maires avaient été révoqués pour "radicalisme actif et propos violents contre le chef de l'Etat, le gouvernement et l'administration."

L'agitation est grande et les républicains sortis de leur prudence entament une violente campagne contre le gouvernement du 16 mai et contre ce qu'ils appellent le "parti clérical". Les candidats républicains en Lot-et-Garonne sont ceux qui se sont présentés victorieusement aux élections de 1876 et qui ont voté l'ordre du jour de défiance contre De Broglie ; Faye ; Fallières et de Lafitte signent le manifeste des "363" adressé à la nation

Tous ces éléments font donc de cette campagne électorale de 1877 la plus vive de tout le XIX^{ème} siècle. Mais les républicains se font une arme de ces méthodes de l'Empire autoritaire : Fallières, au cours de ses déplacements cantonaux, montre que les révocations prouvent à l'envie que ce sont bien les républicains qui respectent l'ordre établi et la légalité. "La République, ne cesse-t-il de clamer dans les réunions publiques, c'est l'ordre dans la liberté". Il fait donc appel, à l'instar des autres candidats républicains, aux nouveaux notables (n'appartient-il pas aussi, de par la progression sociale de sa famille à celles-ci ?) pour s'assurer la confiance des électeurs. Armand Fallières entraîne derrière lui tous les candidats républicains auxquels il garantit la victoire. Maire révoqué déjà en 1873 - lors de la disgrâce de Thiers - de nouveau révoqué après le Seize Mai, il passe en Lot-et-Garonne pour "le martyr de la République".

Les forces en présence étaient de nouveau, comme en 1876, celles du "désordre et du péril social" opposées à celles de "l'union conservatrice". Les républicains avaient cependant gravi le Lot-et-Garonne, une marche supplémentaire dans leur ascension anti-cléricale ; la République en Lot-et-Garonne, dans ce contexte particulier, se voulait toujours conservatrice mais beaucoup plus laïque.

A l'issue du scrutin du 14 octobre le parti républicain eut le même nombre d'élus qu'en 1876 ; les trois députés qui avaient voté l'ordre du jour de défiance contre De Broglie furent réélus, recueillant dans leur ensemble un nombre de suffrages moins élevé qu'en 1876. Loin de s'être effrités, les deux blocs, de droite et de gauche se sont une fois de plus consolidés. La République était solidement implantée en Lot-et-Garonne, dans les trois arrondissements d'Agen, de Marmande et de Nérac.

De Lafitte	11 344 voix (+ 892)	46,6 % des inscrits
Faye	13 810 voix (+ 948)	44,5 % des inscrits
Fallières	8 957 voix (+ 581)	47,7 % des inscrits
Sarrette	13 657 voix (– 462)	47,9 % des inscrits

c - La troisième législature : élections législatives des 21 août et 4 septembre 1881

Le scrutin d'octobre 1877 avait apporté la preuve aux républicains de leur prédominance manifeste en Lot-et-Garonne, mais aussi et surtout un enseignement essentiel : la conquête d'un électorat rural très empreint des survivances de l'Empire et très traditionaliste par nature, ne devait pas s'engager sur le thème du cléricisme ou de l'anti-cléricisme.

Gambetta avait fort bien compris cet aspect du problème quand il lança à Marseille le 7 janvier 1878, le mot d'ordre suivant aux républicains de France : "jusqu'aux élections sénatoriales de 1879, pas de fautes, pas de témérités, pas de dissidences !". Fallières en fut le porte-parole efficace et écouté.

Imprégnés de ces conseils de prudence, les républicains abordèrent les élections de 1881, en Lot-et-Garonne du moins, avec confiance.

La situation électorale en 1881 est beaucoup plus détendue qu'en 1877 ; ce ne sont plus là des élections de lutte. Les Républicains modérés ont déjà quelque peu glissé dans l'opportunisme et se montrent plus attirés par des objectifs strictement gouvernementaux ; ils n'ont encore pas d'ennemis à gauche, dans le département, malgré les premières vitupérations de Clémenceau. Il s'agit pour eux de refaire l'union contre la rédaction, de "serrer les rangs" de nouveau, mais sans inquiétude toutefois.

Cette législature de 1881 fut la réplique exacte de celle de 1877 dans le Lot-et-Garonne. Tout au moins : tous les sortants furent réélus :

Nérac : Fallières, candidat unique recueille 8 355 voix soit 602 voix de moins qu'en 1877. Cela s'explique par l'absence de mobilisation chez les électeurs républicains qui savaient avant le scrutin que leur leader serait réélu. Les conservateurs s'abstinrent en très grand nombre dans cette circonscription (le taux d'abstention fut de 43,3 % pour la circonscription).

Ainsi, dès sa troisième candidature, les conservateurs ne jugèrent pas nécessaire de présenter un concurrent contre Armand Fallières "n'ayant trouvé devant lui aucun martyr du devoir, aucun volontaire de l'écrasement". Son parcours aux deux précédents scrutins sa notoriété nationale, son impact local en avaient fait un "sortant invincible". C'est le seul cas dans l'histoire législative du Lot-et-Garonne, c'est aussi un des seuls candidats sans adversaire que la France ait connue en 1881.

Sans l'accentuer, les élections de 1881 confirment le succès que les républicains ont remporté en Lot-et-Garonne aux scrutins de 1876 et 1877. L'Union Républicaine allait avoir définitivement raison de l'Union Conservatrice au scrutin de 1885.

d - La quatrième législature : l'alerte aux conservateurs (élections des 4 et 18 octobre 1885)

Les élections de 1885 sont des élections de lutte. Moins violentes que celles de 1877, elles n'en restent pas moins l'expression de la résistance républicaine aux assauts des conservateurs.

Malgré tous ses efforts, Gambetta n'avait pu parvenir à faire adopter par l'Assemblée le principe de l'élection des députés au scrutin de liste. Le projet fut cependant repris et voté dans les derniers jours du ministère Ferry ; le Sénat ratifia la loi du 16 juin 1885 qui consacrait la substitution du "scrutin d'idée au scrutin de personnes", selon l'expression de Gambetta. D'une façon générale, le scrutin de liste avait la sympathie des Républicains en ce sens qu'il constitue une protection de l'électeur contre les notables locaux.

La liste républicaine l'emporta avec une faible majorité sur la liste conservatrice au premier tour : Armand Fallières arriva en tête avec 42 766 voix devant Sarrette 42 518. La majorité de la liste républicaine était très faible puisqu'elle n'était que de 258 voix ; elle avait obtenu 42,1 % des inscrits. Cette liste fut mise en minorité dans tout l'arrondissement de Marmande et de Villeneuve, sauf dans le canton de Tonneins ; elle avait une forte avance dans l'arrondissement de Nérac (620 voix) et dans celui d'Agen (1 100 voix).

Au premier tour, les résultats étaient les suivants :

Liste républicaine :	42,1 % des inscrits
Fallières	42 776 voix élu
Deluns-Montaud	42 196 voix élu
Leygues	42 162 voix ballottage
Mondenard	41 773 voix ballottage
Durand	41 518 voix

Liste conservatrice :	41,8 % des inscrits
Sarrette	42 518 voix élu
Lefevre	41 830 voix élu
Gayraud	41 556 voix
De Groussou	40 889 voix
De Luppé	40 807 voix

e - La cinquième législature : la "dernière" victoire d'Armand Fallières

La situation politique du Lot-et-Garonne s'était stabilisée depuis le dernier succès des républicains en 1885 ; la crise boulangiste n'eut presque pas d'incidence dans ce département.

Les républicains n'avaient cessé d'œuvrer depuis 1881 à la consolidation et au renforcement de leurs victoires électorales ; si le scrutin de liste leur avait permis de faire élire un des leurs à Villeneuve-sur-Lot, c'est aussi en grande partie sous l'impulsion déterminante d'Armand Fallières, à l'effort d'organisation et d'union sur le plan départemental qu'il faut imputer cette progression politique. Presque dans toutes les communes du Lot-et-Garonne des comités républicains avaient pu être mis sur pied. Ces comités travaillèrent à la diffusion des idées républicaines mais aussi et surtout à façonner une certaine image de la République unie et fraternisante face à un électorat souvent hostile.

A Nérac, de Mondenard co-listier de Leygues en 1885, s'effaça devant Armand Fallières, ministre de l'Intérieur depuis 1887 dans le cabinet de Rouvier et Garde des Sceaux après l'élection de Sadi Carnot à la présidence de la République. Fallières avait pour adversaire à Nérac, Cornélis de Witt, protestant, conseiller général de Castelmoron, petit fils de Guizot et directeur du "Paysan du Sud-Ouest".

Les élections de 1889 devaient confirmer la victoire des républicains modérés sur les conservateurs, puisque dès le premier tour de scrutin, la députation Lot-et-Garonnaise devenait entièrement républicaine ; c'était l'effondrement de la cause monarchique et bonapartiste, mais aussi le début d'une ère politique faite d'une nature foncièrement différente. Armand Fallières, sa tâche remplie, pouvait regarder désormais du côté du Sénat.

Le 8 juin 1890, Armand Fallières devenait Sénateur du département. Il allait rejoindre au Luxembourg Faye et Durand. Pour le remplacer au Palais-Bourbon, les électeurs de l'arrondissement de Nérac firent choix de M. Darlan, maire de cette ville et conseiller général du canton depuis 1886. Darlan fut élu sans concurrent, le 27 juillet 1890, comme républicain progressiste par 8 739 voix sur 9 723 votants.

Laffitte	11 139 voix (élu)
Deluns-Montaud	13 382 voix (élu)
Fallières	8 975 voix (élu)
Leygues	12 389 voix (élu)

2 - L'analyse des professions de foi et des placards d'Armand Fallières

- de 1876 à 1881, il y a primat des orientations politiques sur les programmes ou les problèmes

- de 1881 à 1889 il y a maintien des grands principes républicains mais précision dans les programmes

- de 1876 à 1885 il n'est pas question d'étiquette politique. Elle naît en 1885 dans l'obscurité de "républicains et démocrates" pour émerger nettement en 1889 avec le "parti Républicain"

- de 1876 à 1881 le "non-dit" est significatif : pas de vocabulaire de classes sociales ni de générations (générations qui n'apparaissent d'ailleurs ni en 1885 ni en 1889).

- chaque élection est significative de la consolidation de la République, puis de son établissement, enfin de son dynamisme qui faiblit. Cela est frappant quand on s'attache à l'évolution des titres qui accompagnent les signatures d'Armand Fallières :

- 1876 : néant
- 1877 : avocat-propriétaire, ancien maire de Nérac, l'un des 363, vice-président du conseil général de Lot-et-Garonne, député sortant
- 1881 : député sortant
- 1885 : propriétaire, président du conseil général, ancien président du conseil des ministres député sortant
- 1889 : député sortant, ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts

On passe en effet du "néophyte" qui signe de son nom, au Républicain de combat (l'un des 363), puis du Républicain de gouvernement (ancien président du conseil des ministres) au "Républicain de gestion" (ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts).

3. La journée du vendredi 10 mai 1878 (1) point de départ de la carrière d'Homme d'Etat d'Armand Fallières.

Très connu en Lot-et-Garonne, devenant peu à peu la tête de file des Républicains dans son département, Armand Fallières n'avait pas eu beaucoup l'occasion de faire apprécier ses facultés d'analyse et ses dons d'orateur dans la "chambre des 363" (2). C'est pourquoi il avait décidé de frapper un grand coup lors de sa seconde législature et de ne point demeurer "un républicain engagé" parmi d'autres républicains.

Peu enclin à se mettre systématiquement en avant mais désireux d'intervenir dans les débats les plus importants, il savait que sa première longue intervention aurait des répercussions tant en Lot-et-Garonne que dans le milieu politique parisien.

L'occasion se présenta lors de la validation (3) des députés élus.

(1) *Annales du Sénat et de la Chambre des Députés. Session ordinaire 1878.*

(2) *Il a néanmoins rapporté au nom de la première commission d'initiative parlementaire chargée d'examiner la proposition de M. Marcel Barthe ayant pour objet la réunion des services de l'assiette et du recouvrement des contributions directes.*

(3) *Elections de la IIIème République. Les scrutins politiques de 1815 à 1962. Contestations et invalidations par J.P. Charnay.*

C'est à l'occasion de ce débat qu'Armand Fallières fit une intervention déterminante pour l'invalidation. L'analyse de son texte permet de mieux cerner l'homme mais aussi de mieux comprendre en quoi les thèmes développés et la rigueur de la démonstration ont fait d'Armand Fallières un des leaders les plus en vue de la gauche dès sa seconde législature.

Sa plaidoirie pour la République et sa démonstration de procureur pour dénoncer les scandales d'une élection eut un grand retentissement parmi ses collègues députés.

L'accent mis sur "la moralité du suffrage universel", la dénonciation de la révocation des maires, la condamnation de la Haute Administration et de la gendarmerie, la démonstration de la manipulation ourdie par le Ministre de l'Intérieur Fourtou soucieux de terroriser les populations rurales, la virulente critique des mœurs électorales désastreuses, et l'absence de la liberté de réponse, tous ces éléments contribuèrent à consacrer Fallières non seulement comme un des plus brillants orateurs de la gauche républicaine mais aussi comme un homme jeune avec lequel les "républicains de gouvernement" pouvaient compter.

Cette intervention lui permit de franchir un pas supplémentaire. A Paris, d'abord, où la notoriété naissante lui permit d'être choisi comme rapporteur de la loi sur la presse, élu vice-président de la gauche républicaine, enfin nommé, pour la première fois de sa vie, à moins de 30 ans, sous-secrétaire d'Etat au Ministère de l'Intérieur et des Cultes dans le premier cabinet Freycinet.

Il est intéressant de noter que parmi les biographies d'Armand Fallières, personne n'a cru bon de chercher les causes de l'ascension rapide du jeune député. Au-delà de la chance et du hasard, ce sont les qualités découvertes par l'ensemble du personnel politique du Palais-Bourbon et du gouvernement qui, alliées aux relations qu'il s'était faites à Paris lors de son "serment du quartier latin", ont conduit Fallières aux hautes responsabilités parlementaires et gouvernementales très tôt.

Ses études classiques, sa formation et son talent d'avocat, son aura en Lot-et-Garonne n'avaient été que les fondations de cette "sua domo" républicaine qu'il construisit de 1878 à 1906.

4. Les domaines de prédilections du député Fallières

De 1876, date de son entrée à la Chambre des députés, à mai 1880, où il fut nommé sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur et aux Cultes le député Fallières siégea à gauche, vota contre l'amnistie plénière et pour la proposition Gatineau et prit, comme nous l'avons vu, plusieurs fois la parole à la tribune. A la suite de sa seconde élection, il fit partie comme précédemment du groupe de la gauche républicaine avec laquelle il vota pour le Ministère Dufaure, pour le retour de l'Assemblée à Paris, pour l'élection de Jules Grévy à la présidence de la République, pour l'article 7 de la loi sur l'enseignement supérieur.

Mais au-delà de ces votes Armand Fallières travailla beaucoup en commission et se spécialisa dans un domaine qui allait lui valoir plus tard de nombreux "maroquins" ministériels : l'instruction publique, les cultes et les beaux-arts.

5. Le tournant fondamental de 1890 : la pression du hasard et... des Républicains.

Le 22 mars 1890 Monsieur Laporte mourait. Conseiller Général de Penne, élu sénateur aux élections complémentaires de 1885 qui permirent aux républicains de confirmer leur succès du 5 janvier 1879 (date de la disparition des sénateurs conservateurs du département) il laissait donc le siège vacant. Les Républicains se concertèrent et après s'être réunis convainquirent Fallières d'être leur candidat.

Armand Fallières, alors Garde des Sceaux dans le cabinet de Freycinet, l'un des chefs incontestés du Parti Républicain dans le pays, ne tenait absolument pas à quitter le Palais Bourbon qu'il préférait de loin, au Palais du Luxembourg. Député depuis quatorze ans, il n'avait jusqu'alors jamais envisagé un changement de mandat.

Mais les arguments des républicains locaux emportèrent la décision. Ils étaient au nombre de trois :

1) tout d'abord ils insistèrent sur le rôle fondamental qu'avait joué Fallières en tant que conseiller général de Lot-et-Garonne : sa connaissance du collège sénatorial (composé de députés, conseillers généraux et d'un délégué par commune qui était le plus souvent le premier magistrat de la commune) et des problèmes de terrain le mettait en position de force face à n'importe quel candidat conservateur.

2) ensuite, son "aura" et son influence avaient fait de lui (déjà plusieurs fois ministre depuis 1881) l'homme sans qui la République ne se serait pas installée en Lot-et-Garonne. Ses succès à la députation et à Paris et sa force de "locomotive républicaine" avaient facilité la tâche des sénateurs républicains élus en 1879, 1885 et 1888. Candidat à son tour, son nom seul entraînerait selon ses amis républicains, un raz de marée évident.

3) enfin tous les députés étaient républicains et une grande majorité de délégués également (le renouvellement des conseils municipaux avait éliminé conservateurs et libéraux) la "mariée sénatoriale" était décidément trop belle pour que "Moussou Fallières" la laisse convoler en d'autres mains.

Fallières accepta donc. Face à lui, se dressait la candidature du candidat conservateur Besse, conseiller général de Villereal (canton de l'extrême nord du département de Lot-et-Garonne).

La campagne fut facile et le résultat sans surprise. Armand Fallières était élu avec 226 voix d'avance sur son adversaire. Le succès était éclatant. La République venait de marquer un point de plus tant la victoire était écrasante :

Inscrits :	716
Votants :	703
Majorité absolue :	352
A. Fallières :	457 voix élu
Besse :	231 voix

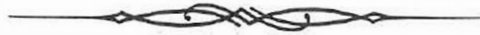
Le hasard - la mort de Laporte - et la pression des républicains locaux avaient donc placé la "locomotive républicaine" Fallières sur les rails sénatoriaux d'une voie dont le terminus était le Palais de l'Élysée.

Il convient de noter ici que Fallières ne souhaitait pas aussi rapidement quitter le Palais Bourbon parce qu'il n'envisageait le Palais du Luxembourg que plusieurs années plus tard. Une raison à cela : battu par Floquet à la Présidence de la Chambre des députés le 8 avril 1885 de quatre petites voix (1) il avait conservé le secret espoir de prendre sa revanche. Les faits et le hasard en décidèrent autrement.

(1) Le 8 avril 1885, A. Fallières fut candidat à la Présidence de la Chambre devenue vacante par suite de la nomination de M. Brisson à la Présidence du Conseil ; il y eut trois jours de scrutins : au premier tour Fallières obtint 163 voix, Floquet 147 et Philipoteaux 83 ; au second tour, Fallières et Floquet obtinrent chacun 184 voix ; au troisième tour, Floquet fut élu par 179 voix contre 175 accordées à Fallières.

DEUXIÈME PARTIE

L'ASCENSION VERS L'ÉLYSÉE



Une fois la panoplie républicaine endossée, Armand Fallières va y ajouter ce “plus” qui transforme la vie politique en destin politique, qui modifie le cursus honorum du provincial en pleine réussite, en voie royale vers la Présidence de la République, qui fait passer le Secrétaire d’Etat Ministre, le Ministre Président du Conseil, le Président du Conseil à nouveau Ministre, puis l’ancien Ministre en Président du Sénat.

Cette ascension vers l’Elysée, non programmée par l’intéressé même si elle est inconsciemment et secrètement désirée - ce qui reste à démontrer - se décompose en trois grandes phases qui sont autant de “longueurs” qu’effectua l’alpiniste Républicain dans une sorte de “première” qui ne réussit qu’à quelques rares membres de la cordée mise en place dès le “camp de base” de 1870.

La première phase, ce sont les pérégrinations ministérielles dont nous analyserons pour mieux les comprendre et pour mieux apprécier l’image et l’action concrète d’Armand Fallières l’origine (1), la durée (2), la stabilité des postes ministériels occupés (3).

La deuxième phase, c’est la présidence du Conseil, éphémère pour Fallières mais nécessaire pour assurer les desseins de Jules Ferry.

La troisième phase, enfin, c’est la présidence du Sénat. La Chambre des députés avait préféré Floquet à Fallières. Le Sénat se donnera au lot-et-garonnais du 3 mars 1899 à 1906, sept ans qui précédaient un autre septennat, celui de la Présidence de la République. Afin de mieux saisir l’importance de la Présidence du Sénat nous rappellerons l’activité du sénateur Fallières de 1890 à 1899, son élection à la Présidence du Sénat le 3 mars 1899, le rôle joué par le Président du Sénat, la fameuse élection de 1906 aux sénatoriales de Lot-et-Garonne qui faillirent être fatales à Fallières, enfin l’accession à la Présidence de la République.

CHAPITRE I

LES PÉRÉGRINATIONS MINISTÉRIELLES



1 - L'origine des pérégrinations

En devenant sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur et aux Cultes le 17 mai 1880, à moins de trente-neuf ans, Armand Fallières est un de ces "jeunes loups" qui vont devenir en quinze ans de "républicanisme de gouvernement" de véritables figures de la IIIème République.

Moteur de la République en Province, revêtu de cette panoplie républicaine incontestable que représentaient les victoires à la Mairie de Nérac, au Conseil Général de Lot-et-Garonne, à la Présidence du Conseil Général, et à la députation ; avançant dans l'histoire de la consolidation de la République "le front" ceint de "l'auréole" de martyr de la République naissante - n'est-il pas en effet, un des plus célèbres "révoqués" des années 1871-1873 - intervenant de manière décisive à la chambre des députés en 1878 lors de la grande opération "invalidations" menée par Gambetta ; ayant voté dans "le sens" de l'histoire au moment où il le fallait et étant devenu un de ces fameux élus qui formaient "la chambre des 363", Armand Fallières avait tout pour devenir un jour ministre : la République récompensait toujours ses loyaux et inconditionnels serviteurs ; elle avait besoin de sang neuf ; elle tenait enfin à ce que les régions qui la composaient fussent correctement représentées au Conseil des Ministres.

En mai 1880, Armand Fallières n'est plus un débutant. Depuis dix ans dans la vie politique active, il débouche enfin sur la scène politique nationale l'année même où les Républicains ont investi les trois pouvoirs, le Sénat, l'Assemblée et la Présidence de la République.

C'est à la suite des difficultés que rencontra le premier ministère De Freycinet formé le 28 décembre 1879 à l'occasion du débat sur le projet de loi relatif au droit de réunion qu'un aménagement ministériel fut décidé. La crise ministérielle était imminente (1) : on se contenta de laisser M. Lepère, déjà ministre dans le cabinet précédent, se retirer ; son sous-secrétaire d'Etat, M. Constans, lui succéda, et fut lui-même remplacé le 17 mai par Armand Fallières.

Le tout nouveau ministre comme l'ancien appartenait à l'union républicaine ; situation un peu paradoxale : ce groupe avait fait acte d'opposition et cependant on le maintenait au pouvoir. Curieux résultat d'un débat aussi fécond en incidents.

Armand Fallières en intégrant le Ministère De Freycinet venait de signer un long bail avec la carrière ministérielle : ce n'est, en effet que le 27 février 1892 qu'il l'interrompt ; il était alors Ministre de la Justice et des Cultes.

2 - La durée

17 mai 1880 - 18 février 1892 : deux dates qui marquent l'entrée d'Armand Fallières dans le sérail ministériel et sa sortie. Débutant dans le premier Ministère de Freycinet, Armand Fallières occupera son dernier poste dans le quatrième Ministère de Freycinet formé le 17 mars 1890.

1880 - 1892 : douze ans de l'Histoire de la IIIème République. Armand Fallières n'occupa pas un poste dans chacun des 15 ministères qui remplirent ces douze années. Démarrant dans le 13ème Ministère de la IIIème, il ne se retira de la vie de "Républicain de gouvernement" que dans le 27ème.

(1) Cf In "L'année politique" par André Daniel, p. 211.

La chronologie ci-après permet de répertorier les différentes fonctions exercées par le Député Maire de Nérac :

- Sous-Secrétaire d'Etat à l'Intérieur et aux Cultes, du 17 mai 1880 au 14 novembre 1881
- Ministre de l'Intérieur et des Cultes, du 7 août 1882 au 29 janvier 1883
- Président du Conseil et Ministre des Affaires Etrangères par intérim du 29 janvier au 21 février 1883
- Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts du 20 novembre 1883 au 6 avril 1885
- Ministre de l'Intérieur du 30 mai au 12 décembre 1887
- Ministre de la Justice par intérim du 30 novembre au 12 décembre 1887
- Ministre de la Justice du 12 décembre 1887 au 3 avril 1888
- Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts du 22 février 1889 au 17 mars 1890
- Ministre de la Justice et des Cultes du 17 mars 1890 au 27 février 1892.

Afin de mieux saisir l'environnement politique des différents moments de la carrière ministérielle de Fallières, il nous a paru utile d'intégrer ces fonctions dans les Ministères correspondant et d'indiquer le nom du Président du Conseil de l'année d'exercice des fonctions.

La récapitulation de ce tableau permet de mieux saisir la durée d'exercice du Ministre Fallières : 7 ans, 2 mois, 25 jours.

Secrétaire d'Etat à l'Intérieur et aux Cultes	13ème Ministère (premier Ministère de Freycinet)	17 mai 1880 - 23 sept. 1880 (4 mois et 10 jours)
Sous-Secrétaire d'Etat à l'Intérieur et aux Cultes	14ème Ministère (premier Ministère Jules Ferry)	23 sept. 1880 - 14 nov. 1881 (1 an, 1 mois, 21 jours)
Ministre de l'Intérieur et des Cultes	17ème Ministère (Ministère Duclerc)	7 août 1882 - 29 janvier 1883 (5 mois et 23 jours)
Président du Conseil et Affaires Etrangères	18ème Ministère (Ministère Fallières)	29 janv. 1883 - 21 fév. 1883 (23 jours)
Instruction Publique et Beaux-Arts	19ème Ministère (Second Ministère Ferry)	20 nov. 1883 - 6 avril 1885 (1 an, 4 mois, 16 jours)
Ministre de l'Intérieur	23ème Ministère (Ministère Rouvier)	30 mai - 12 décembre 1887 (6 mois et 12 jours)
Justice	24ème Ministère (Premier Ministère Tirard)	12 déc. 1887 - 3 avril 1888 (3 mois et 22 jours)
Instruction Publique et Beaux-Arts	26ème Ministère (second Ministère Tirard)	22 fév. 1889 au 17 mars 1890 (1 an et 14 jours)
Justice et Cultes	27ème Ministère (quatrième Ministère de Freycinet)	17 mars 1890 - 27 fév. 1892 (1 an, 11 mois, 11 jours)

Le plus court exercice est de 23 jours, (Ministère Fallières), le plus long est de près de deux ans (quatrième Ministère de Freycinet).

Il est frappant de remarquer que Fallières vécut nombre de "ministère plein" (c'est-à-dire qu'il y est entré au moment de la formation et ne les a quittés que lors de sa démission) ce en 6 occasions :

- Premier Ministère Ferry (23 septembre 1880 au 14 novembre 1881)
- Ministère Duclerc (7 août 1882 au 29 janvier 1883)
- Son propre Ministère (29 janvier - 21 février 1883)
- Ministère Rouvier (30 mai au 12 décembre 1887)
- Premier Ministère Tirard (12 décembre 1887 - 3 avril 1888)
- Second Ministère Tirard (22 février 1889 au 17 mars 1890)
- Quatrième Ministère de Freycinet (17 mars 1890 - 27 février 1892)

Il fut donc “Ministre plein” d’un ministère (de sa naissance à sa mort) pendant 5 ans, 6 mois et 16 jours.

Il exerça alors que les ministères étaient déjà créés que pendant 1 an, 8 mois et 26 jours.

- formé le 28 décembre 1879, il intègre le Ministère de Freycinet le 17 mai 1880, quatre mois avant sa chute.
- formé le 21 février 1883, il ne rentre dans le ministère Ferry que le 20 novembre 1883, soit neuf mois après sa naissance.

Aussi, sur les neuf ministères dont il fit partie, il n’y en a que deux dont il ne vit pas la naissance. Pour le Ministère de Freycinet, il s’agissait, comme nous l’avons vu, d’éviter une grave crise ministérielle ; pour le deuxième Ministère Ferry, Armand Fallières avait demandé à se reposer après son grave ennui de santé, ce qui explique son arrivée un peu tardive dans le cabinet de son ami Jules Ferry.

Sur douze ans de vie politique (1880-1882), Fallières participa à la vie publique pleinement pendant plus de 7 ans. Il ne connut de coupures que pour le Ministère Gambetta (14 novembre 1881 - 30 janvier 1882), le second ministère de Freycinet (30 janvier 1882 - 7 août 1882), le ministère Brisson (6 avril 1885 - 7 janvier 1886), le troisième ministère de Freycinet (7 janvier 1886 - 11 décembre 1886), le ministère Goblet (11 décembre - 30 mai 1887), le ministère Floquet (3 avril 1888 - 22 février 1889). A noter qu’aucun de ces ministères n’a dépassé un an d’existence et que son absence de la scène ministérielle de mars 1885 à décembre 1887 tenait au fait qu’il avait des attaches avec la fraction modérée des groupes parlementaires républicains qu’on appelait alors les “Républicains opportunistes”.

Armand Fallières a fait partie des ministères les plus longs des douze années séparant 1880 de 1892 : le premier ministère Ferry (1 an, 1 mois et 21 jours) le second ministère Ferry (où il resta 1 an, 4 mois et 16 jours), le second ministère Tirard (un an et 24 jours), le quatrième ministère De Freycinet (1 an, 11 mois et 11 jours).

Cette durée, relativement exceptionnelle d’un Républicain au gouvernement s’explique. Elle a plusieurs causes :

- a) la disponibilité, la tolérance et les capacités d’Armand Fallières
- b) son amitié avec Jules Ferry (dont il était devenu l’admirateur, l’élève et la “doublure”) et avec Tirard
- c) son entente avec De Freycinet qu’il respectait
- d) sa spécialisation à la Justice, à l’Intérieur et à l’Instruction Publique que chacun connaissait.

Cette durée eut plusieurs conséquences :

- a) Les deux chambres eurent très souvent l’occasion de l’apprécier en l’entendant. Le souvenir qu’il y laissa fut largement positif comme le montra le vote du Congrès en 1906.

b) Il entraîna derrière lui une nouvelle classe d'hommes politiques en Lot-et-Garonne comme Georges Leygues, Chaumié et Jean-Baptiste Darlan.

c) Il avait touché pendant douze ans tout le personnel politique des républicains de gouvernement et leur avait démontré son sens du service public et son sens de l'Etat. Ces qualités ne furent pas oubliées en 1906.

3 - La stabilité dans les postes ministériels ou Fallières un des éléments majeurs du "fond permanent des Ministères"

De 1879 à 1893, les mêmes hommes se retrouvent souvent d'un Ministère à l'autre avec des responsabilités différentes, constituant ainsi un "fond permanent des Ministères" (1). De Freycinet totalise dix présences dans un gouvernement, Develle onze, Fallières neuf, Goblet six, Rouvier sept, Tirard onze, forment un personnel de gouvernement stable dans l'instabilité gouvernementale (2).

Outre les Affaires Etrangères, les Finances et l'Agriculture, dont les titulaires sont souvent les mêmes, l'Intérieur et les Cultes, l'Instruction Publique et les Beaux-Arts, la justice se donnent comme ministre de 1880 à 1892 Armand Fallières.

Le tableau ci-après illustre bien cette permanence ministérielle qui emportait une continuité et une cohérence dans l'action.

a) L'Intérieur et les Cultes

Sous-Secrétaire d'Etat à l'Intérieur	Premier Ministère De Freycinet	17 mai 1880 - 23 sept. 1880 (4 mois et 10 jours)
Sous-Secrétaire d'Etat à l'Intérieur et aux Cultes	Premier Ministère Ferry	23 sept. 1880 - 23 sept. 1880 (1 an, 1 mois, 21 jours)
Ministre de l'Intérieur et des Cultes	Ministère Duclerc	7 août 1882 au 29 janvier 1883 (5 mois et 23 jours)
Ministre de l'Intérieur	Ministère Rouvier	30 mai au 12 décembre 1887 (6 mois et 12 jours)

Armand Fallières a occupé et exercé les attributions de l'Intérieur et des Cultes pendant deux ans, six mois et six jours. A noter qu'il exerça cette charge presque sans interruption du 17 mai 1880 au 29 janvier 1883.

b) L'Instruction Publique et les Beaux-Arts

Instruction Publique et Beaux-Arts	Second Ministère Ferry	20 nov. 1883 - 6 avril 1885 (1 an, 4 mois et 16 jours)
Instruction Publique et Beaux-Arts	Second Ministère Tirard	22 février 1889 - 17 mars 1890 (1 an et 24 jours)

(1) Jean Marie Mayeur. *La vie politique sous la IIIème République*

(2) *La stabilité des ministres sous la 3ème République 1879-1940* (J. Ollé-Laprune).

Armand Fallières a été responsable ministériel de l'Instruction publique pendant **deux ans, cinq mois et dix jours**. A noter que c'est sous "la férule" de Jules Ferry qu'il participa à la première grande œuvre de la rénovation de l'instruction publique et de l'enseignement en France.

c) Justice

Justice	Premier Ministère Tirard	12 déc. 1887 - 3 avril 1888 (3 mois et 22 jours)
Justice	Quatrième Ministère De Freycinet	17 mars 1890 - 27 fév. 1892 (1 an, 11 mois, 11 jours)

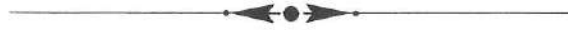
Soit **deux ans, trois mois et trois jours** en tant que Garde des Sceaux.

Ainsi, c'est à peu près le même temps que Fallière passa dans ces trois départements ministériels. Sa présence dans deux "ministères-clefs" - l'Intérieur et l'Instruction Publique - atteste de son poids parmi les Républicains et de son aptitude à expliquer et à défendre sa politique devant les Chambres tant il est vrai que "la tâche essentielle d'un homme d'Etat sous la IIIème République était moins de gouverner que d'expliquer et de défendre sa politique devant les Chambres" (1).

(1) François Goguel - Alfred Grosser in *la politique en France* p. 33.

CHAPITRE II

LE BALCON DE LA PRÉSIDENTENCE DU CONSEIL



ARMAND FALLIERES - PRESIDENT DU CONSEIL

20 JANVIER - 20 FEVRIER 1883

L'année 1883 s'ouvre avec la mort de Gambetta dont on célèbre les funérailles nationales le 6 janvier. Trois jours plus tard se tient la session ordinaire des Chambres. "L'inquiétude, l'indécision, le malaise étaient partout," souligne André Daniel dans l'Année Politique 1883.

En effet, outre les procès des anarchistes de Lyon et l'appel aux armes de Louise Michel, le Président Grévy et le gouvernement Duclerc ont à faire face à l'émotion des parlementaires après l'arrestation du Prince Jérôme Bonaparte, au débat houleux sur l'expulsion des membres des familles royales et leur radiation des cadres de l'armée !

Le 20 janvier 1883, M. Fallières, ministre de l'Intérieur, dépose un projet "autorisant et non pas obligeant" le Gouvernement à expulser par décret tout membre d'une famille royale "dont la présence serait de nature à compromettre la sûreté de l'Etat", à ne point les laisser entrer en France sous peine de un an à cinq ans d'emprisonnement et à mettre en disponibilité les princes officiers, s'il le jugeait convenable. Face à l'expulsion immédiate qu'exigeaient les trois députés Floquet, Ballue et Lockroy, Armand Fallières demande au contraire au nom du gouvernement la faculté d'expulser et de mettre les princes officiers en disponibilité suivant les circonstances.

De proposition en compromis, de l'opposition existante entre les ministres-députés et ministres-sénateurs, on parvient dans un climat très violent et passionné à une situation inextricable. En effet, le 27 janvier, MM. Fallières et Devès, Garde des Sceaux, annoncèrent à la Commission de la Chambre des Députés que "les neuf ministres qui ont pu délibérer acceptent le projet de compromis". Coup de théâtre le 28 janvier où paraît une note de l'Agence Havas disant que le Président du Conseil - par ailleurs gravement malade depuis le 25 - "n'a pas été consulté et n'a pu en conséquence approuver le compromis, qu'il donne sa démission, de même que le Ministre de la Guerre, l'Amira Jauréguiberry également engagé, paraît-il, sans son aveu".

Aussitôt tous les ministres se retirent pour la forme mais consentent à conserver leurs fonctions. Mais le Président Grévy doit faire face à cette crise ministérielle présentant ce double caractère que les dissidents se trouvaient être tous les représentants du Sénat et parmi eux le Ministre de la Guerre et de la Marine. Il faut former un nouveau cabinet et nommer un président du Conseil pour soutenir le débat qui doit s'ouvrir le 29 janvier à la Chambre.

1 - Les hésitations de Fallières

La première pensée du Président Grévy fut de compléter le ministère en adjoignant aux huit ministres trois nouveaux collègues et en confiant la présidence du Conseil à Armand Fallières. Mais comme le mentionne le journal "Le Temps" du 30 janvier 1883 "l'honorable Ministre de l'Intérieur montra les plus grandes hésitations. Ce n'est qu'au bout de trois heures d'entretien avec Grévy qu'il parut décidé à accepter cette grave responsabilité, mais vers 19 heures, pris de nouveaux scrupules, Fallières renonça à se charger de cette mission et fit prévenir le Président de la République". Ennuyé, ce dernier fit appel à Jules Ferry qui refusant à son tour, de former un cabinet, alla place Beauveau s'entretenir avec Fallières. Après un long entretien, ils s'en allèrent tous deux au Palais de l'Elysée où, à minuit et demi, Armand Fallières accepte l'offre de Grévy de reconstituer un cabinet.

D'aucuns ont souligné, à propos de cette nomination qu'elle résultait d'une combinaison "des deux têtes" (Grévy et Ferry) dont le but était d'une part d'éviter au Président de la République l'éventualité d'avoir la main forcée par l'avènement d'un cabinet d'extrême gauche, d'autre part de permettre à Ferry de prendre la présidence du Conseil, une fois l'affaire des prétendants réglée au Parlement.

Homme de transition donc, Fallières en a conscience dès sa nomination. Homme de compromis, Fallières peut faciliter les relations du Gouvernement et des Chambres. Homme proche du Président de la République et de Jules Ferry, il accepte avec courage une tâche d'autant plus difficile que la presse se déchaîne contre ce nouveau président du Conseil qui se présente devant la Chambre des Députés dès le lundi 29 janvier sans ministre des Affaires étrangères - dont il assure l'intérim - sans ministre de la Guerre ni de la Marine.

2 - Une presse déchaînée contre le nouveau Président du Conseil

Le Président Fallières ne trouve grâce auprès d'aucun journal. C'est un concert de critiques et d'attaques. Violent le "Figaro" souligne que "Fallières, président du Conseil des Ministres, cela n'a pas l'air sérieux... Ombres de Guizot, de Thiers, de Molé, que pensez-vous de cette facétie.... La France à Monsieur Fallières, avocat sans talent d'une modeste sous-préfecture, comme représentant et instrument de ses volontés, c'est un comble ! Chacun sent d'ailleurs que le règne de Fallières ne peut pas durer... Fallières sera peut-être la clé de voûte du futur Cabinet Freycinet". Dans "ce règne de l'imprévu et de l'extraordinaire" dénoncé par "la Réforme", dans "ce gouvernement provisoire, nom qui sonne mal en France", Fallières fait figure "d'impuissant, portant de fait la responsabilité de quatre grands ministres" selon "La France" tandis que "Le Temps" parle de "politique théâtrale qui a triomphé de la politique pratique et la passion aveugle de sens commun" et "La Vérité" d'opéra-bouffe, de bouillie, de marmelade".

Dans cette avalanche d'éditoriaux, deux journaux se distinguent par leur violence et leur ironie : "L'Intransigeant" pour qui "Fallières qui était une des roues de derrière du Chef de l'Etat passe au grade de roue de devant" et "Le Journal de Lot-et-Garonne" titrant "Fallières est Premier Ministre", se déchaîne dans son éditorial du 31 janvier : "Quel rêve vient de se réaliser pour le jeune avocat de Nérac ! Quel triomphe pour tous les républicains affamés de notre département, courtisans en quête d'emploi, qui se sont faits les satellites de l'astre de Loupillon.... L'élévation de M. Fallières n'est que provisoire, dans moins de huit jours il ne présidera plus le Conseil des Ministres... Electeurs de Nérac, soyez fiers de votre député, les Plutarque futurs lui assureront une place dans leurs galeries de grands hommes... Et quelle place !".

La durée du Cabinet Fallières fut en effet brève. Elle le dut plus à la maladie qu'aux événements politiques, mais celle-là ne fut-elle pas la conséquence de l'extrême tension qui avait régné pendant tout le mois de janvier 1883.

3 - 23 janvier 1883 : Discours puis... évanouissement de Monsieur le Président du Conseil

"Messieurs, à la suite d'un dissentiment survenu au sein du cabinet, au sujet de la discussion du projet de loi qui est à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui, les ministres ont remis hier leur démission à M. le Président de la République. Trois de ces démissions ont été acceptées : celle de Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères, celle de Monsieur le Ministre de la Guerre et celle de Monsieur le Ministre de la Marine". Telles sont les premières paroles d'Armand Fallières à la tribune de la Chambre des Députés le lundi 29 janvier, avant de souligner "que le Président de la République lui avait fait l'honneur de lui confier la Présidence du Conseil". Il commence dès le lendemain 30 janvier, après une courte passe d'armes avec les députés de l'opposition sur les trois ministres démissionnaires, à justifier la nécessité

d'une loi sur les familles régnantes en refusant pour le gouvernement le droit de haute police et en disant que les princes n'avaient point su conserver en France l'attitude de citoyens.

Interrompu, applaudi, ne pouvant s'exprimer que grâce à de nombreux rappels à l'ordre du Président de séance faisant remarquer aux députés de l'opposition déchaînés "qu'il n'y avait pas de bonne raison pour interrompre le Président du Conseil", Fallières touche à la fin de sa démonstration quand l'incident qui devait marquer cette journée survint.

Emile Grosselin, chef du service sténographique de la Chambre des Députés en a laissé les plus précieuses minutes pour l'histoire :

"M. le Président du Conseil.- Le droit est certain sous tous les gouvernements.

(Ici l'orateur s'arrête visiblement fatigué).

Sur divers bancs.- Reposez-vous !

M. le Président du Conseil.- Je vous demande pardon, Messieurs, mais je succombe à la fatigue.

M. le Président.- Nous allons suspendre la séance.

De toutes parts.- Oui ! Oui !

(Suspendue à quatre heures vingt-cinq minutes, la séance est reprise à cinq heures moins dix minutes).

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Président.- La séance est reprise.

M. le Président du Conseil me fait savoir qu'il est trop fatigué pour pouvoir revenir à la séance et surtout pour remonter à la tribune. (Mouvement).

La Chambre entend-elle continuer la discussion ? (Non ! Non !).

Voix nombreuses.- A demain !

D'autres voix.- A jeudi !

M. Le Provost de Launay.- Attendons que le Ministère soit complété !

M. Pierre Legrand, Ministre du Commerce, montre à la tribune et échange quelques paroles à voix basse avec M. le Président.

M. le Président.- Je consulte la Chambre.

(La Chambre consultée, renvoie la suite de la discussion à jeudi).

Plus prolix le "Journal du Lot-et-Garonne" du lendemain donne une version des faits plus précise encore : "M. Fallières répondant à M. Léon Renault, était depuis une demi-heure à la tribune quand on le vit porter tout instinctivement la main à la tête comme un homme qui reçoit une commotion. Sa voix s'altéra, il éprouvait un véritable malaise, mais il espéra le surmonter et il attendit un instant avant de se retourner vers le Président pour le

prier de suspendre la séance. On le transporta dans le bureau des Ministres où il s'évanouit. M. le Docteur Labuze lui donna les premiers soins. Il y avait menace de congestion. M. Fallières ne s'étant pas remis, la séance d'abord suspendue, fut levée. L'indisposition était due à un excès de fatigue”.

La presse, après l'avoir “éreiné” quelques jours auparavant, oublie un peu la politique pour s'intéresser à l'homme malade et découvre subitement les qualités d'un Président du Conseil, condamné hier à la brièveté du mandat par des éditoriaux vengeurs, loué le lendemain comme pratiquement “sauveur de la République”. A preuve, le papier du journal “Le Temps” du 10 février 1883 : “La subite indisposition qui a contraint hier le Président du Conseil d'interrompre son discours a fait éclater toutes les sympathies qui, dans les deux Chambres, s'attachent à sa personne. Il ne parlait que depuis quelques moments mais il en a dit assez pour éclairer la situation politique et faire évanouir, comme nous le demandions, tous les fantômes par lesquels on a essayé de semer l'inquiétude dans les esprits”.

Le Président Fallières n'interviendra plus à la Chambre des Députés. C'est le Sous-Secrétaire d'Etat à l'Intérieur, M. Develle qui, le jeudi 10 février donnera lecture des observations de son ministre empêché.

4 - Un Président du Conseil que l'Histoire oubliera vite !

L'histoire n'a retenu que deux dates, 29 janvier et 20 février 1883. Pour elle Fallières n'a rien laissé en tant que Président du Conseil. Et pourtant, il aura été l'homme-tampon d'une République qui, soudain, avait un peu perdu la tête.

Son amitié avec Ferry et Grévy lui avait valu d'être choisi pour être l'homme de transition, celui sur lequel pourraient se “défouler” les parlementaires, celui aussi qui acceptait cette tâche ingrate que ses collègues ministres plus en vue ne voulaient assumer, craignant pour leur avenir politique.

Fallières avait tellement pris l'affaire à cœur qu'il faillit y laisser sa santé. Agé de 42 ans, un des plus jeunes présidents du Conseil de la IIIème République, un des seuls qui n'ait présidé aucun Conseil des Ministres, un des rares qui se soit évanoui à la Chambre des Députés qui n'ait réellement exercé ses fonctions que trois jours, ne se doutait point que le destin frapperait les trois coups de la postérité... quelque 23 ans plus tard en faisant de lui en des successeurs de... Grévy à la plus haute charge de l'Etat.

Nous avons développé les circonstances de cette double crise ministérielle pour montrer qu'elle exprime, comme la chute du cabinet Dufaure une querelle entre les chambres, dans laquelle le gouvernement, par manque de solidité et d'autorité n'intervint qu'à peine, beaucoup plus qu'un combat entre le Sénat et le gouvernement. Le gouvernement Fallières est renversé par le Sénat, mais en fait il a à peine existé : seul le Garde des Sceaux Paul Devès a tenté avec bonne volonté mais sans enthousiasme, de concilier les deux assemblées. A aucun moment le gouvernement ne s'est vraiment battu pour un texte élaboré pour lui : devant la Chambre, il a dû abandonner son projet au profit de la proposition Favre, qui s'est plus ou moins rallié à la proposition du sénateur Barbey.

Tous ces éléments montrent bien que :

1 - Fallières, à cause de sa modestie, n'a pas vraiment eu à supporter l'échec de son ministère, véritable ministère de circonstance pour permettre à Grévy et à Ferry de s'entendre.

2 - Cette malheureuse expérience ne lui portera pas préjudice dans sa carrière ministérielle puisque, comme nous l'avons vu, elle sera bien remplie de 1883 à 1892.

3 - L'absence de sénateurs dans son gouvernement (c'est un des seuls cabinets ne comptant aucun sénateur sous la III^{ème} République) n'a pas été un handicap dans son élection à la présidence du Sénat.

4 - Le Sénat refuse plus de voter ce qu'il considère comme une loi d'exception qu'à sanctionner le chef du gouvernement.

5 - Fallières avait eu le courage d'accepter un haut poste au moment où la "République est encore dans un état précaire" (1).

Ainsi l'éphémère "balcon de la Présidence du Conseil" ne gêna Fallières dans la suite de sa vie de "Républicain du gouvernement". Elle ne faisait que donner "un plus", même s'il était historiquement microscopique, à la panoplie républicaine d'un jeune ministre de 42 ans.

Comme l'écrivait Alexis de Tocqueville "en politique, il faut raisonner comme à la guerre et ne jamais oublier que l'effet des événements doit se mesurer moins à ce qu'ils sont eux-mêmes qu'aux impressions qu'ils donnent".

La "parenthèse de Fallières" a donné à la République soudain affolée après les affiches signées du Prince Jérôme Bonaparte dénonçant la faillite de "l'expérience" de la République parlementaire menée depuis douze ans en France, le temps de respirer. Cette parenthèse, Jules Ferry sut l'utiliser à merveille dès le 21 février 1883 en succédant à son ami Fallières : il use, en effet, de son autorité pour rétablir le calme de quelques mots, assortis de quelques gestes.

"La République est en péril", tel était l'ambiance lorsque Fallières arrive à la Présidence du Conseil. Un mois après, et sans avoir à se "mouiller", Ferry affirme que la République n'est pas en péril et proclame sa volonté de faire de la République démocratique le "gouvernement définitif et nécessaire" et non plus "agité et provisoire" afin qu'elle puisse enfin "s'enraciner".

Armand Fallières en faisant gagner du temps - celui de la réflexion et de l'immédiat "post-gambettisme" - à Ferry, avait contribué à sa manière à cet enracinement.

N'oublions pas, en effet, et cela explique très bien "l'intermède Fallières" que Jules Ferry avait fini par détester Gambetta (2) qui avait le génie de bousculer les règles lorsqu'il se savait soutenu par le suffrage universel.

Une fois mort le tribun capable de mettre en mouvement les masses, ce serait lui, Jules Ferry qui allait donner sa forme décisive à cette République que Gambetta n'avait fait que rêver. Fallières en occupant le terrain jusqu'en février 1883 permit à Ferry de revenir en force, sans qu'à aucun moment l'opinion publique, le pays, ou les Chambres ne puissent l'accuser de piétiner le "cadavre encore chaud" de Léon Gambetta.

Ce n'est pas par hasard si, pressenti à nouveau comme Président du Conseil en 1888 il fut présenté comme... "une doublure de Ferry".

(1) Odile Rudelle. *La République absolue*.

(2) Dont il dira à sa mort : "Gambetta n'emporte avec lui ni la République ni la Revanche, mais il avait du génie politique et c'est le plus rare dans notre pays, même s'il n'était pas lui-même très propre à gouverner". In "Lettres de Jules Ferry" Lettre du 8 janvier 1883.

CHAPITRE III

L'ONCTION DE LA PRÉSIDENTE DU SÉNAT



L'activité du Sénateur FALLIERES, son élection à la Présidence du Sénat, son silence presque permanent au Palais du Luxembourg mais sa présence constante constituent quelques uns des facteurs expliquant l'accession à la Présidence de la République en 1906, venant en sus de ceux que nous avons déjà mentionnés.

Présidence de la République que paradoxalement le Lot-et-Garonne, le département qui "l'avait fait" faillit lui enlever lors des sénatoriales de 1906. Présidence de la République à propos de laquelle nous analyserons les conditions de l'élection et les réactions de la presse et des Lot-et-Garonnais.

- 1. Du Sénateur à la Présidence du Sénat : l'activité du Sénateur Fallières de 1890 à 1900.

Elu le 8 juin 1890 dans le Lot-et-Garonne à une élection partielle après le décès du Sénateur Edmond Laporte au premier tour par 457 voix sur 713 votants, Armand Fallières est réélu au Sénat le 3 janvier 1897 au deuxième tour.

Fallières fit preuve d'une grande discrétion de 1892, date de son départ du Ministère de la Justice à 1900. Huit ans en quelque sorte de repos "sabbatique" après 12 ans d'activités ministérielles. Huit ans qui lui permirent de s'intégrer progressivement dans cette nouvelle Assemblée où les "jeunes de 50 ans" doivent patiemment attendre avant de devenir "ténor" ou président.

Le Sénateur Fallières ne prit pas une seule fois la parole en séance publique pendant sept ans. Le 1er mars 1899 il vota contre "la loi de dessaisissement dans l'affaire Dreyfus".

Cette absence d'activité lui permet de nouer des relations indispensables avec ses collègues, d'entretenir d'excellents et constants rapports avec le Président Loubet, et surtout de donner l'image d'un homme qui ne courait après aucun poste et dont l'ambition n'était pas la caractéristique majeure.

Il promène son accent gascon, sa barbe blanche dans la galerie des bustes ; il a le comportement simple et dépourvu d'affectation de ses collègues avec qui il s'entretient dans la salle des pas perdus ; en un mot le sénateur, presque comme les autres, apparaît aux yeux de tous comme "la force tranquille" de la République.

- 2. Fallières, Président du Sénat

3 mars 1899. Loubet devient président de la République. Fallières le remplace à la présidence du Sénat.

La place et le rôle de Fallières dans l'histoire de la IIIème République

. la place dans l'histoire : Fallières est le huitième président du Sénat. Il succède à :

- Duc d'Audiffret-Pasquier Président du 13.3.1876 au 15.1.1879 (non réélu)
- Louis Martel, Président du 15.1.1879 au 20.5.1880 (démissionnaire)
- Léon Say, Président du 25.5.1880 au 30.1.1882 (nommé ministre)
- E. Le Royer, Président du 2.2.1882 au 21.2.1893 (démissionnaire)
- Jules Ferry, Président du 24.2.1893 au 17.3.1893 (décédé)
- Challamel-Lacour, Président du 27.3.1893 au 16.1.1896 (ne s'est pas représenté)
- Emile Loubet, Président du 16.1.1896 au 21.2.1899 (élu président de la République).

Il est le premier sénateur de l'histoire de la IIIème République à succéder à un Président du Sénat élu Président de la République. A 58 ans, il en est aussi un des plus jeunes.

De 1900 à 1906, il est réélu constamment :

- 9 janvier 1900 : Fallières 89 voix ; Peytrel : 6 voix ; Franc-Chauveau : 4 voix ; Magnin : 1 voix.

- 10 janvier 1901 : Fallières 175 voix ; Dupuy : 4 voix.

- 16 janvier 1902 : Fallières 203 voix ; Peytral : 6 voix.

- 15 janvier 1903 : Fallières 203 voix ; Divers : 3 voix.
- 14 janvier 1904 : Fallières 219 voix ; Divers : 9 voix.
- 12 janvier 1905 : Fallières 196 voix ; Divers : 3 voix.
- 11 janvier 1906 : Fallières 173 voix ; Rouvier : 17 voix.

C'est donc sans problème et à une large majorité que pendant sept années consécutives, Armand Fallières est réélu Président du Sénat.

. le rôle du président Fallières : sous la III^{ème} République, le Président du Sénat était un personnage solennel, venant immédiatement après le Président de la République dans l'ordre de préséances ; mais il disposait de peu d'attributions juridiques sur le plan de l'Etat. En dehors de ses fonctions au Sénat même, il n'était en effet appelé qu'à présider l'Assemblée Nationale réunissant les deux Chambres pour élire le Président de la République ou réviser la Constitution. Il ne possédait donc aucune prérogative dans le domaine du pouvoir exécutif. Il a néanmoins présidé, es qualités, la Haute Cour de Justice à l'occasion du procès des instigateurs nationalistes (Déroulède et Guérin) des troubles de 1899.

Ainsi Fallières, Président de Chambre, au caractère prudent, jouissant d'un certain prestige mais soigneusement contenu, ayant su ne pas trop se créer d'inimitiés se trouvait donc en bonne place pour la magistrature suprême en 1906. Avant de pouvoir être présenté, il faut être réélu sénateur de Lot-et-Garonne : la dernière marche fut la plus difficile à négocier.

CHAPITRE IV

L'ÉLECTION DÉTERMINANTE DE 1906



L'élection déterminante de 1906

L'ELECTION SENATORIALE DE FALLIERES EN 1906

En ces derniers jours de 1905, l'attention du personnel politique était retenue par la future élection présidentielle de janvier 1906 (1) ; le candidat du Bloc, le président du Sénat Armand Fallières, allait affronter le candidat des droites Paul Doumer. Les pointages, tant à la Chambre qu'au Sénat, assuraient Fallières d'une facile victoire ; encore fallait-il qu'il conserve son siège de sénateur au renouvellement du 7 janvier 1906. Candidat des radicaux socialistes au Parlement, il n'en demeurait pas moins l'adversaire résolu de la majorité de ceux-ci dans son fief du Lot-et-Garonne dont il était le représentant depuis 1876 sans discontinuité.

L'affaire avait pris une envergure nationale dès septembre 1905 quand "La Petite République" (2) s'était alarmée de la décision des radicaux lot-et-garonnais, lors de leur congrès fédéral du 17 septembre, de s'opposer à la candidature de Fallières. Tous les ténors du Bloc se crurent dans l'obligation d'intervenir car l'élection présidentielle était l'occasion de le ressouder ; en effet, l'élection de Doumer à la présidence de la Chambre avait été considérée comme un premier pas vers la rupture ; son élévation à la magistrature suprême aurait cette fois sonné le glas. Par-delà ce problème de politique générale, se profilait une querelle de personne de première importance ; les radicaux du Parlement étaient décidés, à l'occasion de cette élection, à prendre une revanche éclatante et définitive sur Doumer qui les avait trahis sinon ridiculisés : jeune espoir des radicaux qui voyaient en lui leur futur leader, Doumer avait accepté la charge de gouverneur de l'Indochine des mains même du Ministre Méline combattu par les radicaux. Sachant qu'ils ne pouvaient faire élire un des leurs, les radicaux choisirent Fallières le seul candidat susceptible de concentrer et les voix de gauche, des radicaux socialistes, et les voix modérées. Fallières devenait ainsi le cheval de bataille du radicalisme pour abattre Doumer et affirmer son autorité.

Les notables radicaux se laissèrent facilement convaincre par ces arguments. Par contre, les militants, conduits un temps par l'ancien député de Nérac, Louis Lagasse, ne pouvaient accepter de passer une fois encore sous les fourches caudines dressées par Fallières ; la politique de compromis du Bloc avait été trop loin à leurs yeux, pour qu'ils puissent se faire l'instrument docile de l'élection d'un homme qui n'avait eu de cesse de les combattre. Cette opposition, au demeurant assez banale, entre notables et militants radicaux mettait en lumière une grave crise qui annonçait la transformation du parti radical en Lot-et-Garonne. Les difficultés de l'élection de Fallières traduisaient au niveau départemental, la crise de croissance d'un parti au moment où il devenait le grand parti de gouvernement de la III^{ème} République.

*
* *
*

La séance de rentrée du Sénat (9 janvier) fut présidée par le doyen d'âge M. Fayard.

M. Fallières fut élu président par 173 voix sur 248 votants ; en 1903 il avait obtenu 196 voix sur 221 voix.

(1) Il est à noter que, pour la première fois, depuis l'institution du septennat, un Président de la République transmettrait, au terme légal de son mandat, ses pouvoirs à son successeur.

(2) La Petite République, 26 septembre 1905 ; article de Gérault-Richard.

MM. Antonin Dubost, Eugène Guérin, Leydet et Monis furent élus vice-présidents, le premier par 208 voix, les autres respectivement par 198, 182, 171 voix (11 janvier).

En prenant possession du fauteil présidentiel (12 janvier) M. Fallières prononça une courte allocution où il insista sur la nécessité de voter une loi qui “délivrerait la vieillesse de l’ouvrier des angoisses ou des privations qui n’assombrissent que trop souvent les dernières années de sa vie”.

M. Fallières, élu président de la République, le 17 janvier donna sa démission de président du Sénat le 13 février.

CHAPITRE V

L'ÉLECTION A LA PRÉSIDENTENCE DE LA RÉPUBLIQUE



L'élection : un candidat serein dans un climat serein

Les pouvoirs de M. Loubet, élu Président de la République le 19 février 1899, expiraient normalement le 18 février 1906.

M. Loubet avait déclaré qu'il ne demanderait pas le renouvellement de son mandat.

Plusieurs candidatures avaient été mises en avant : celles notamment, de MM. Rouvier, Combes, Bourgeois, Jean Dupuy, Deschanel, Peytral et Berteaux ; aucun de ces candidats n'avait de chances sérieuses ; à peine si quelques-uns pouvaient être considérés comme des outsiders pour le cas très improbable où plusieurs scrutins successifs ne donneraient pas de résultat définitif. En réalité, deux candidats seulement étaient en présence : M. Fallières, Président du Sénat, et M. Doumer, Président de la Chambre.

Quelle était la situation à la veille de l'élection ? M. Fallières avait pour lui la grande majorité des membres du Sénat ; mais M. Doumer était certain de recueillir toutes les voix de l'opposition et il espérait, avec quelque raison, que les républicains de la Chambre qui l'avaient porté à la présidence de la Chambre lui donneraient leurs voix pour la présidence de la République.

M. Fallières était un vieux et solide républicain ; on n'aurait pu relever dans sa carrière politique rien qui ressemblât à une défection ; il était resté fidèle à son parti et à ses convictions.

Ce n'étaient ni l'énergie, ni la personnalité qui faisaient défaut à M. Doumer ; les qualités de l'intelligence, chez lui, étaient développées à un haut degré. Mais son passé inspirait quelques défiances ; ses convictions politiques ne semblaient pas être très fermes ; elles avaient varié à plusieurs reprises et sans autre raison que son intérêt personnel ; on l'avait vu tour à tour radical puis boulangiste ; redevenu radical, il avait accepté des progressistes le gouvernement général de l'Indochine ; rentré en France quelques mois avant les élections de 1902, il avait cherché et su obtenir des appuis un peu de tous les partis ; très habilement, il avait exploité à son profit l'irritation légitime de certains républicains contre la politique de M. Combes, et était ainsi parvenu à se faire élire président de la Chambre. On le savait ambitieux et on ne lui en faisait pas un crime, car il était de ceux chez qui la valeur excuse et même justifie l'ambition ; mais sa hâte d'arriver l'avait rendu peu difficile sur le choix de ses alliés : il était allé les chercher jusque sur les bancs de droite ; il y avait bien là de quoi éveiller les suspicions et les défiances du parti républicain.

Doumer était décidément "l'anti-Fallières".

Ses adversaires ne manquèrent pas de tirer parti de cette situation. Une campagne de presse et de réunions politiques fut vigoureusement menée contre M. Doumer. Gênés par les alliés compromettants qu'il avait recrutés dans les rangs de l'opposition, ses amis de gauche se turent ; ceux qu'il comptait au centre et à droite prirent seuls sa défense. Ainsi, M. Doumer fut-il bientôt considéré par un grand nombre de républicains comme un homme dangereux, ayant partie liée avec les réactionnaires et qu'il fallait écarter à tout prix de la présidence de la République.

Après son élection à la présidence de la Chambre, à quelque voix de majorité seulement son échec n'était plus douteux pour personne. Quelques amis lui conseillèrent alors de retirer sa candidature ; mais il s'y refusa.

Les groupes de la Gauche démocratique et de l'Union républicaine du Sénat avaient pris l'initiative d'une réunion plénière des gauches des deux Chambres, en vue de désigner

par un vote préparatoire le candidat des républicains. Les deux Chambres avaient été convoquées, y compris ceux des groupes progressistes, soit au total : 717 membres du Parlement ; 649 répondirent à la convocation (16 janvier). Suivant ce qui avait été convenu, aucune discussion ne précéda le scrutin dont le résultat fut proclamé par M. Antonin Dubost, Président de l'Union républicaine du Sénat.

Avaient obtenu :

MM. FALLIERES : 416 voix
DOUMER : 191 voix
DIVERS : 42 voix

“En conséquence, déclara M. Antonin Dubost, M. Fallières ayant obtenu la majorité des suffrages, est proclamé candidat des républicainx au Congrès de Versailles.”

Le lendemain, 17 janvier, l'Assemblée nationale se réunit à Versailles sous la présidence de M. Fallières, président du Sénat, qui, le scrutin clos, fut remplacé au fauteuil présidentiel par le premier vice-président du Sénat, M. Antonin Dubost.

Ce fut celui-ci qui, à 3 h 55, proclama le résultat du scrutin :

Votants : 849 - Nul : 1
Suffrages exprimés : 848 - Majorité absolue : 425

MM. FALLIERES : 449 - élu
DOUMER : 371
DIVERS : 28

M. Fallières ayant obtenu la majorité des suffrages, je le proclame Président de la République Française pour sept ans à partir du jour où prendra fin le mandat du président en exercice. (Applaudissements prolongés. Toute la gauche et une grande partie du centre, debout, acclament le nom de Fallières).

Immédiatement après la proclamation du scrutin eut lieu la notification du vote à l'élu du Congrès.

TROISIÈME PARTIE

ARMAND FALLIÈRES
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE
1906 - 1913



“Le Congrès de Versailles a élu un Républicain.

Monsieur Fallières est, en effet, dans la tradition parfaite des Présidents préparés et voulus par la Constitution Républicaine. Il n’essayera pas du pouvoir personnel, éloignera de lui toute idée d’aventure, laissera le gouvernement gouverner et le Parlement légiférer. Il sera le Président doux et ferme, modeste et digne, de la lignée des Grévy, des Carnot et des Loubet, satisfait seulement de présider aux destinées de son pays et d’obéir à ses lois. Gardien vigilant de la légalité, il fera, comme le personnage de Diderot, des vœux pour l’abolition des lois mauvaises, mais il veillera à leur exécution aussi longtemps qu’elles existeront.

Tel sera, pendant toute la durée du septennat qui commence, la conception politique qui régnera à l’Elysée.”

“L’Illustration - 20 janvier 1906”

De l'étudiant Républicain au jeune avocat de Nérac, du Maire révoqué au Président du Conseil Général, du Député au Sénateur, du Président du Conseil au Ministre, nous avons montré comment Armand Fallières avait tissé, dans une tranquillité provinciale non dénuée de volontarisme républicain, sa panoplie complète de Républicain de gouvernement d'abord, de notable de la IIIème République ensuite, de présidentiable enfin.

Ayant eu l'intelligence et le caractère de laisser à la République le temps de s'installer définitivement, ayant participé largement à cette consolidation, A. Fallières eut le soin de servir son département et sa province autant que la France sans qu'à aucun moment l'ambition personnelle ait pu apparaître comme le moteur de l'action politique.

Par son parcours classique - un classicisme devenu de 1900 à 1958 le mode d'accès normal aux plus hautes fonctions jusqu'au référendum de 1962 instituant l'élection du Président de la République au suffrage universel direct - par l'accession et la pratique de tous les mandats et de toutes les fonctions - sauf une, la Présidence de la Chambre des Députés - dans l'univers politique de la IIIème République, Armand Fallières est le premier dans l'histoire de la République française à être devenu le modèle parfait, "l'idéal-type" pour reprendre l'expression de Max WEBER, du présidentiable.

*

* *

CHAPITRE I

ARMAND FALLIÈRES

ou

L'EXPRESSION DE LA DÉPERSONNALISATION DU POUVOIR



1 - La III^{ème} République, époque de dépersonnalisation du pouvoir

Dans le monde médiatisé et d’“Etat-spectacle” d’aujourd’hui, la personnalisation du pouvoir, à quelque niveau que ce soit, est la règle et la “dépersonnalisation” l’exception. Or, aux yeux des constitutionnalistes classiques, la dépersonnalisation est le phénomène normal auquel tend le droit ; la personnalisation demeurant l’accident ou la “parenthèse” comme l’écrivait le Professeur Joseph Barthélémy.

Il n’est d’ailleurs pas sans intérêt de noter que la plupart des histoires de la III^{ème} République se sont, pendant de très longues années, arrêtées à 1880. Après quoi, commençait ce que Daniel Halévy a appelé “les temps obscurs” qui ne sont autres que les temps de dépersonnalisation.

A la personnalisation nécessaire au début et à la consolidation de la III^{ème} République a succédé une dépersonnalisation qui n’a jamais fait l’objet d’études spécifiques. L’intérêt des chercheurs étant plus polarisé par le phénomène de personnalisation. Or, Armand Fallières apparaît comme l’expression vivante de la III^{ème} République, époque de dépersonnalisation du pouvoir délibérément recherchée et pratiquement, concrètement obtenue.

Il y a d’abord la lutte des Républicains et des Libéraux du Tiers-Parti contre l’empire autoritaire : c’est une lutte contre le pouvoir personnel. Le Tiers-Parti se contentant de l’effacement politique de l’Empereur, les Républicains voulant la disparition de la personne physique de Napoléon III. Dans les deux cas de figure, il y a annihilation de l’Empereur avec la personnalisation du pouvoir.

Alors que les événements de 1870 donnent un essor très vif à la volonté de dépersonnalisation du pouvoir, 1871 voit l’opinion publique à la recherche du pouvoir dans un homme : Monsieur THIERS qui fait apparaître l’image et l’idée d’un gouvernement.

Mais l’histoire des années qui mènent de 1870 aux lois constitutionnelles de 1875 sera finalement celle d’un refus du pouvoir personnel. L’Assemblée Nationale refuse, en effet, les trois formes du pouvoir personnel qui lui sont alors présentées : sous la forme du droit héréditaire avec le Comte de Chambord ; sous la forme du droit populaire avec le Prince Impérial ; enfin sous la forme de l’autoritarisme républicain dont Gambetta en est l’illustration. “La Constitution de 1875 permettra à peu près tout, sauf le gouvernement personnel” dit Joseph Caillaux.

Armand Fallières vivra la dernière manifestation du pouvoir personnel, mais d’un pouvoir personnel sérieusement affaibli, celle du Maréchal Mac Maon. Généralement considéré - à l’instar du Président Fallières plus tard - comme un personnage falot et dénué d’intelligence, le Maréchal affirme détenir le pouvoir “en vertu de la décision d’une Assemblée souveraine”. Il considère qu’il a une responsabilité personnelle envers la France ; au moment où il sera en difficulté avec les élus Républicains de 1876, il déclara “Faire le pays juge entre le Parlement et lui”. Il y a encore là du bonapartisme et une certaine personnalisation du pouvoir.

Le pouvoir selon “la Constitution Grévy” ne disparaît pas mais on l’entoure de “voiles” (1) qui, le masquant, “permettent au citoyen moyen de soutenir son éclat”. La III^{ème} République, c’est le système de pouvoir voilé au pouvoir diffus.

(1) Image du Professeur Dehaussy.

Pourquoi système ? Parce que la dépersonnalisation du pouvoir sous la III^{ème} République n'est pas seulement une attitude, c'est aussi une doctrine. La République est étymologiquement la "res publica", la "chose publique", la chose de tous. Le pouvoir doit donc être diffusé. A défaut d'être anonyme, ce qui est concrètement impossible, il est pluri-nominal : plusieurs noms d'hommes politiques interchangeables et renouvelables peuvent tour à tour le représenter. Il doit être aussi précaire et révocable afin que nul ne puisse, en le détenant trop longtemps, le faire paraître comme attaché à lui-même.

Cette dépersonnalisation du pouvoir ou cette "impersonnalisation" - ou encore a-personnalisation - s'appuie sur l'une des doctrines qui a le plus marqué la France depuis 1789 : celle de la souveraineté nationale. Cette souveraineté abstraite n'appartient à aucun individu, à aucune portion du peuple, ni même au total des citoyens. Toujours représentée, la souveraineté n'est jamais possédée par son détenteur sans limitation d'étendue et de durée.

Construit sur ces bases intellectuelles, aucun organe constitutionnel ne détient à lui seul le pouvoir. Il existe plusieurs pouvoirs : une Chambre des Députés d'un grand poids, un Sénat qui intervient de manière décisive et un Président de la République dont l'influence change parfois le cours des événements (Grévy empêche la guerre au moment de l'affaire Schnaebelé ; Félix Faure au moment de Fachoda). Quant au Président du Conseil, il joue le plus souvent un rôle déterminant, mais dans certains cas laisse agir ses ministres, et plus particulièrement celui qui est chargé de la politique extérieure.

Ce que la III^{ème} République refuse avant tout, il faut le rappeler pour bien comprendre la raison pour laquelle Fallières s'est imposé comme l'idéal-type du présidentiable, c'est le leader.

La hantise du césarisme domine la vie de la III^{ème} République, nourrie d'un mélange de scientisme et de ferveur jacobine.

"Le Républicain" n'aime guère l'homme qui se remarque (Fallières ne se fait jamais remarquer) ; "le Républicain" n'aime pas les parenthèses de personnalisation républicaine du pouvoir comme celles de Cavaignac ou de Thiers ; "le Républicain" écarte de l'Elysée toute personnalité trop affirmée : il donne la préférence à Grévy sur Gambetta, à Carnot sur Jules Ferry.

2 - Armand Fallières : idéal-type de la dépersonnalisation du pouvoir

Armand Fallières a réussi à devenir Président de la République parce que précisément il n'a jamais cherché à trop attirer l'attention : jeune député, il se fait assez remarquer pour devenir sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur ; jeune sous-secrétaire d'Etat, il démontrera ses capacités devant les Chambres et devient Ministre ; jeune Président du Conseil il n'attire l'attention que par son absence malheureuse et ne réapparaît dans le cabinet Ferry qu'après six mois de "silence-convalescence", ministre régulièrement pendant douze ans, il sait ne pas l'être régulièrement, de telle sorte qu'il ne lasse pas ; élu sénateur, il reste silencieux pendant neuf ans et devient - "rançon républicaine" du silence - Président du Sénat.

La "vedettisation", le "starsystem" quotidien aujourd'hui, de par la médiatisation de la vie publique est ignorée de l'homme politique de la III^{ème} République. Sa psychologie, ses mœurs, ses moyens de vivre, tout cela est laissé derrière le voile. Fallière ne sera connu, sa vie de famille étalée dans la presse, sa résidence lot-et-garonnaise du Loupillon décrite, ses vignes et son activité de vigneron commentées, qu'une fois l'écharpe de la magistrature suprême acquise.

Fallières n'est pas de ceux qui se montrent trop. Il sait qu'on les considère comme des aventuriers. Or Fallières de par son origine, sa formation, n'est pas un "aventurier".

Pas de singularité dans le costume qu'il garde toujours classique (redingotes sombres et non vêtements clairs à la Joseph Caillaux), pas d'originalité dans le discours parlementaire (accadémisme oratoire, juridisme de bon aloi, constitutionnalisme républicain, admirable connaisseur de la procédure parlementaire, et défenseur systématique des grands principes de la République), pas d'innovation dans les Ministères qu'il a en charge (il s'en tient à la poursuite de la politique gouvernementale et à sa défense), pas de vedettariat dans le monde parisien auquel il préfère les entretiens de couloirs des Assemblées ou les entrevues de cabinet dans les ministères, pas de qualités décelables par un quelconque talent d'écrivain ou d'éditorialiste (il ne se manifestera jamais par une ligne de mémoires ou de journalisme), pas de confidences ou de mots historiques (certains ministères, à certaines périodes chaudes auraient pu en générer ; le silence sénatorial qu'il observe aurait pu l'entraîner dans la voie de "celui qui se raconte").

Armand Fallières connaît la règle du jeu : la suprême habileté est de ne pas se mettre soi-même en avant et de laisser les événements agir pour vous. N'est-ce pas en quelque sorte la définition de "l'opportunisme", dont François Bourricaud disait (1) "qu'il n'est rien de plus que l'intelligence tactique mise au service d'une stratégie gradualiste d'inclusion sur le long terme. "N'est-ce pas aussi le meilleur reflet du paradoxe de la "synthèse républicaine" qui a presque réussi à faire fonctionner l'alternative Droite-Gauche, tout en fondant une pratique centriste". (2)

Armand Fallières est devenu l'idéal-type du Présidentiable parce qu'il est "centriste" avant la lettre, modéré, bonhomme, simple. Il allie à la tolérance et à la modération de son engagement politique un physique et une image qui correspond presque parfaitement à celle de l'anti-héros, celui qui ne porte pas en lui le charisme des grands chefs, mais la force tranquille dont la République a besoin pour être solidement incarnée, l'homme qu'il fallait à ce moment là au pays pour que le régime politique français soit le plus proche possible d'une démocratie consolidée.

Armand Fallières, républicain de gouvernement idéal, ne triche jamais avec la règle du jeu. "Au jeu de l'oie" Républicain qui conduit le bourgeois moyen d'origine terrienne de la "case départ mézinaise" au Président de la "case arrivée", il n'y a aucune case de sautée : les dés de l'intelligence, de l'éducation, du choix politique, de la vie familiale, de la panoplie républicaine en destin national font sauter à Fallières, une à une, les cases de l'ascension vers l'Élysée sans qu'à aucun moment le "joueur" n'ait eu dans l'idée de gagner, sans qu'à un seul instant de trente ans de vie publique, "la politique" Fallières n'ait laissé percer la moindre volonté de progresser pas à pas vers la marche suprême.

Cette règle du jeu, Fallières l'explicita, une fois Président, dans le numéro 1317 de "l'Illustration" du samedi 22 septembre 1906 lorsqu'il déclare à Nozières :

"Monsieur Fallières m'a dit : "Le plus impérieux de mes devoirs est de visiter les départements et de me montrer au peuple français. Il se plaît à contempler le chef de l'Etat et je n'ai pas le droit de lui refuser cette innocente distraction. Mais ne suffirait-il pas d'apparaître devant les foules ? Elles sont avides d'acclamer un homme vénérable qui est vêtu de

(1) François Bourricaud "Le bricolage idéologique".

(2) François Bourricaud "Ibid".

l'habit noir, qui porte le grand cordon de la Légion d'Honneur et qui symbolise la République. Dans les villes provinciales, comme dans la capitale, les photographes désirent braquer sur lui leurs appareils. C'est fort bien ! Je suis prêt à affronter les objectifs qui me guettent. Je consens à sourire comme l'exige la tradition. J'écouterai avec recueillement les musiques militaires et les fanfares qui, toujours et partout, joueront sur mon passage "la Marseillaise". Mais pourquoi faut-il que je parle ?

Hélas ! Avant de partir pour Marseille, j'ai tenté d'imaginer des discours personnels, des réponses originales. J'ai convoqué mes secrétaires et nous avons travaillé pendant de longues heures afin de trouver des harangues un peu piquantes et qui seraient exemptes de l'officielle banalité. J'avais promis une assez forte prime aux écrivains qui me fourniraient une éloquence inédite. On ne m'a apporté aucune idée nouvelle et je devrai répéter ce que mes prédécesseurs ont dit, et mes successeurs ne diront pas autre chose. Il me faut bien affirmer aux conseillers généraux que le gouvernement a un souci tout particulier des besoins du département. En présence des municipalités, je dois m'écrier que jamais les finances d'une ville ne furent aussi intelligemment gérées. Quand apparaît le général entouré de ses officiers, je les assure de la sollicitude de la République et je les remercie de leur dévouement au régime et à la patrie. Si je pénètre dans une bourse de commerce, je déclare que nous luttons victorieusement contre la concurrence étrangère. Aux cultivateurs, je promets le relèvement des prix et aux consommateurs la baisse des denrées. A la fin des banquets, je vante les bienfaits de la mutualité qui doit résoudre pacifiquement la question sociale et, si j'aborde la politique étrangère, c'est pour constater que la France, consciente de ses droits et de sa force, n'a pas de visées belliqueuses.

Je suis bien obligé de prononcer ces phrases connues et j'en rougis. Mais comment faire ? Pour montrer de l'originalité, avouerai-je que j'ignore les desiderata de la province et que je m'intéresse médiocrement aux budgets locaux ? Dois-je confesser que les industriels et les négociants d'Allemagne, d'Angleterre, d'Amérique, luttent avec avantage contre nos produits ? Appellerai-je de tous mes vœux la guerre ? Je ne me dissimule pas que de tels propos seraient froidement accueillis et pourraient même troubler l'univers. Aussi je me résigne à être banal : ainsi le veut la haute fonction qui m'a été confiée.

Il est nécessaire aussi que je sois modeste. Quand on pousse des acclamations sur mon passage ou qu'on m'adresse, à brûle-pourpoint, des éloges, il sied que je baisse les yeux et que je réponde : "ce n'est pas à moi que s'adressent ces applaudissements et ces louanges, mais à la République dont je suis l'humble représentant". Je ne peux affirmer ma personnalité que par la manière dont je débite ces discours qui ont trop servi. Sadi Carnot était correct et impassible. Félix Faure fut majestueux. Emile Loubet cultivait le fin sourire et les regards malicieux. Je suis simple et bonhomme. Je charme tout à coup, par un style familier, ceux qui s'inclinent devant moi et je m'abandonne volontiers à la plaisanterie facile qui fait éclater les gros rires. Dans les cortèges solennels, sous les drapeaux qui claquent au vent, parmi les fracas des cuivres et les hurlements populaires, je veux que l'on dise de moi : "il n'est pas fier !" Je pose des baisers sonores sur les joues des jeunes filles qui m'offrent des fleurs et, pendant les repas, je bois joyeusement les vins qu'on me verse.

Ainsi je m'efforce de faire oublier l'inutilité de mes paroles. Les décorations rouges, violettes et vertes que je distribue voilent aussi la banalité de mon rôle. Le magistrat qui peut orner les boutonnières de rubans et de rosettes possède un merveilleux prestige. N'est-il pas au-dessus de l'humanité celui qui peut transformer de simples citoyens en officiers d'Académie ou en chevaliers du Mérite agricole, comme les puissants magiciens des féeries changent un pauvre berger en prince charmant ?

Fallières apparaît dans ces propos tel qu'en lui-même depuis 1871 : il n'est pas fier, il n'est pas dupe du rôle qu'il a à jouer, il connaît les servitudes de la fonction et les accepte, il se rend compte des inévitables défauts qu'elle engendre mais c'est la règle républicaine, il est tout simplement "l'humble représentant de la République".

C'est sans doute pourquoi Daniel Halévy (1), juge plutôt qu'acteur, désireux de voir le Président jouer un rôle plus personnel, souhaitant en un mot une personnalisation du pouvoir, a décrit Armand Fallières en ces termes : "C'était un homme de grand sens, de grande culture, mais sans doute il n'était pas fait pour utiliser les ressources de la haute magistrature qu'il avait acceptée et dont il sentit surtout la force violente et la charge inutile".

La dépersonnalisation du pouvoir, sous la III^{ème} République étant directement liée au fait, comme l'a excellemment démontré François Goguel, que "l'accès au pouvoir se fait exclusivement par les voies parlementaires", Armand Fallières, en tant qu'homme politique aspirant au pouvoir, a créé de lui-même une image telle qu'il ne blesse pas ses "associés" et ses "rivaux", les autres parlementaires en l'occurrence, qu'il ne tranche pas parmi eux, qu'il soit en un mot dans la bonne moyenne. (2)

Le style de vie qu'a adopté Fallières, outre qu'il n'a jamais eu besoin de se forcer, ni pour l'adopter, ni pour le suivre - c'est d'ailleurs en ce sens qu'on peut aussi parler idéal-type du Présidentiable le plus naturel, le moins forcé dont le moins calculateur de la III^{ème} République - est commandé par le fait que le parlement est le seul endroit par lequel on puisse arriver au pouvoir : 1876-1906, trente ans de vie parlementaire et ministérielle ; 1876-1889, treize ans de "députanat" ; 1890-1906, seize ans de sénat ; quel meilleur équilibre ; quelle meilleure connaissance des chambres et de tout le personnel politique jeune et moins jeune, républicains d'hier et radicaux d'aujourd'hui, notables ou couches nouvelles ; quelle meilleure "carte de visite" républicaine que d'avoir été une des "étoiles permanentes" du "parlementarisme absolu" non sans avoir porté en 1877 "le foulard des 363" sur lequel étaient dessinés les deux profils jumelés de Thiers et de Gambetta, expression ultimes de la personnalisation du pouvoir sous la III^{ème} République.

Tout le système dans lequel vit et a vécu Armand Fallières est commandé par le fait "qu'on désire gouverner le moins possible (3) ; la société libérale dans laquelle il évolue et qu'il fait évoluer souhaite polariser les luttes politiques sur des conflits d'ordre idéologiques qui sont une sorte de superstructure, de façon qu'un certain nombre d'infrastructures économiques et sociales ne soient ni entamées, ni menacées. Ce que traduisait Anatole France quand il disait : "La République gouverne mal mais cela n'a pas d'importance parce qu'elle gouverne peu". Ce qu'illustre le Président Fallières dès sa première déclaration officielle : "Il n'y aura pas de politique de l'Élysée".

Paradoxe des paradoxes, c'est donc la constitution la plus "personnalisante" qui existât, car elle était faite pour amener la monarchie et ouvrir les voies à une personnalisation du pouvoir qui s'est vue orientée par la politique républicaine en constitution "dépersonnalisante". Mais la III^{ème} République en évoluant de la sorte et en traitant Fallières de

(1) *L'Histoire de la III^{ème} République - Tome I* (publiée sous la direction de Jean Héritier).

(2) Albert Thibaudet rapporte ce mot du Président Grévy ("*La République des Professeurs*") : "Le Président Jules Grévy, inaugurant le salon, demanda s'il était réussi cette année : "Oh ! rien d'extraordinaire lui répondit-on, mais une bonne moyenne". Il se frotta les mains : "Une bonne moyenne ! très bien. C'est ce qu'il faut dans une démocratie".

(3) François Goguel.

“Louis-Philippe ou de Louis XVIII Républicain” ne donnait-elle pas curieusement raison à posteriori à l’adepte de la royauté parlementaire qu’était Prévost-Paradol.

3 - Armand Fallières, monarque républicain et constitutionnel ?

Fallières correspond-il à ce que l’inconscient collectif a retenu “ce président à l’en-grais, inactif ou irresponsable” ou n’a-t-il pas été choisi plutôt parce que, sans entrer dans toutes les définitions de Prévost-Paradol, sans être l’arbitre des parties, il avait l’image d’un “premier gentilhomme du royaume” républicain peut suspect d’être tenté par le pouvoir personnel et “le protecteur des droits du peuple”.

Il ne manquait pas à Fallières les outils constitutionnels que Prévost-Paradol donnait à son “roi parlementaire” mais ne pouvait les utiliser. Il possédait l’image de ce “premier gentilhomme” de la République, image suffisante pour asseoir la République et l’incarner.

Fallières fut l’idéal-type du Présidentiable de la IIIème République parce qu’il exprimait le mieux, en 1906, la nation, l’Etat et le peuple sans qu’il y ait jamais eu danger pour ce tryptique républicain que le Premier Président gascon ne retourne à son profit la fameuse formule de Louis-Napoléon Bonaparte : “Le propre de la démocratie est de s’incarner dans un homme”.

4 - La dépersonnalisation n’est pas synonyme de médiocrité

“Fallières a été Président, parce qu’il était fallot, sans personnalité, le brave type en somme !” Combien de fois, en dehors du Lot-et-Garonne bien sûr, n’a-t-on pas entendu cet aphorisme et ce jugement de valeur sur un homme victime plus de la Constitution et surtout de son interprétation, que de son propre caractère. Cette image est d’autant plus ancrée dans les esprits que la personnalisation du pouvoir a atteint des sommets dans le monde entier et bien sûr en France.

Avec le recul de l’histoire, l’assertion aujourd’hui répandue, dès que l’on s’attache à définir le Président Fallières, “le bon Monsieur Fallières”, doit être nuancée. La dépersonnalisation du pouvoir n’engendre pas, en effet, un régime sans personnalités.

Au-delà des noms d’hommes très en vue comme Gambetta, Ferry, Clémenceau, Waldeck-Rousseau, il y a d’autres noms d’hommes moins en vue mais très valables : parmi eux, Armand Fallières dont l’évolution de la carrière et le cursus honorum ne le doivent pas uniquement aux combinaisons de couloirs ou à la volonté des hommes forts du moment. De 1880 à 1906, “la République des Républicains”, d’abord opportunistes plus radicaux, a suscité un personnel politique égal sinon supérieur à celui de l’étranger à la même époque.

Nous aboutissons ainsi à cette constatation paradoxale que le système français qui est un système de dépersonnalisation est en même temps un gouvernement de personnalités (1), les fameux “associés-rivaux” du Professeur François Bourricaud.

Ainsi, quand le Président de la République appelle Armand Fallières en 1883 à la Présidence du Conseil, il recourt à un homme politique sur sa réputation d’ensemble, sur l’influence qui lui est attribuée ou présumée, sur les sympathies plus ou moins nombreuses

(1) On a parlé de “notables”. Le mot n’est pas exact si on l’entend comme Daniel Halévy qui oppose “les notables” aux “couches nouvelles” dont Gambetta annonce l’avènement. L’expression, par contre, est valable, si l’on considère que “les couches nouvelles” engendrent très vite de nouveaux notables où se recruteront durant la IIIème République, les formations ministérielles et parlementaires.

qui lui sont reconnues ou supposées. L'appelé ne forme pas toujours un cabinet homogène ; il tâche d'y placer un certain nombre de ses rivaux dont il se fait des associés ; c'est à ce prix que se constitue une majorité.

La carrière ministérielle établie sur douze ans d'Armand Fallières, montre que l'intéressé était devenu "l'associé" de nombreux Présidents du Conseil : Ferry, de Freycinet, Tirard, etc . . . en même temps que l'homme respecté par une génération de parlementaires.

Les personnalités comme Fallières ne constituent pas "l'écume des jours" de l'histoire de la IIIème République, elles en sont aussi et surtout cette "substantifique moelle" d'une colonne vertébrale qui ne sera cassée en 1939 que par . . . une invasion étrangère.

"Substantifique moelle" qui s'apparente à une certaine forme de personnalisation du pouvoir qui s'opère autour de pôles multiples et changeants, alors que la personnalisation du pouvoir est généralement conçue aujourd'hui comme sa monopolisation par un homme, chef d'Etat ou Chef de Gouvernement, ou les deux à la fois.

La dépersonnalisation systématique du pouvoir sous la IIIème République, c'est-à-dire selon le mot de François Goguel "le camouflage systématique des aspects personnels du pouvoir qui n'en existeraient pas moins" a-t-il coïncidé avec la recherche de "personnalités faibles" pour exercer le pouvoir. Cette dépersonnalisation est-elle synonyme de médiocrité ? La recherche d'un pouvoir qui paraisse anonyme exigerait-elle des "personnalités sans personnalité".

Nous ne le pensons pas. C'est parce qu'Armand Fallières était un des consolidateurs de la République en Province et à la Chambre, c'est parce qu'il était devenu un "Républicain historique" de par sa formation, ses succès électoraux, ses résultats ministériels, et son respect de l'interprétation de la Constitution qu'il est apparu comme l'idéal-type du Présidentiable interprétant son mandat de Président comme le fit son successeur Poincaré à partir de 1913. (1)

Ce sont essentiellement les adversaires du régime qui, favorables à la personnalisation du pouvoir, proclament que la dépersonnalisation équivaut au règne de la médiocrité. Règne de la médiocrité ne pouvant bien sur être "servi" que par des médiocres.

Face au philosophe Alain affirmant que l'action de l'Etat est dangereuse pour le citoyen et qu'il faut la réduire, se dresse une génération d'intellectuels déplorant la dépersonnalisation du pouvoir. Paul Bourget écrit : "La France est une démocratie, comme telle elle est peu disposée à supporter cette créature dont la seule existence est un irréfutable démenti au dogme de l'égalité : l'homme supérieur." De son côté, Brunetière explique doctement comment la démocratie opère la destruction des talents : "le grand homme de lettres ne peut espérer devenir un homme d'Etat."

Quant à Taine, il s'apitoie sur une France de 26 millions "d'atomes égaux et dis-joints".

(1) Raymond POINCARE, au faite de sa gloire, à Strasbourg, le 22 novembre 1918 n'affirmait-il pas : "ce que vous acclamez aujourd'hui, ce n'est pas l'homme, ce n'est même pas le Président de la République, c'est le premier magistrat d'un régime qui, sous une forme anonyme et impersonnelle, a su, tout en préservant la démocratie, conduire la nation à la victoire.

Fallières, comme certains Présidents, comme certains de ses collègues ministres ou Présidents du Conseil, a souffert de cette “campagne”. Elle est restée d’autant plus ancrée dans l’inconscient collectif que certains Républicains connus - des personnalités écartées des plus hauts postes de la République pendant de nombreuses années ou n’ayant jamais pu accéder à la magistrature suprême - font écho aux intellectuels et reconnaissent ou admettent la qualité très moyenne pour ne pas dire médiocre de leurs dirigeants. Lorsque le Président Félix Faure disparaît - dans des conditions qui renforcent l’image donnée au Chef de l’Etat par les partisans de la personnalisation du pouvoir - Clémenceau écrit durement : “Cela ne fait pas un homme de moins en France, je vote pour Loubet”. Et à un indiscret qui lui demande si sa logique de libre penseur ne l’incitera pas à se faire enterrer dans la fosse commune, il répond “Ah ! non, j’y ai vécu toute ma vie”.

Loin de cette médiocrité dénoncée, Armand Fallières est une personnalité qui rejette toute idée de pouvoir personnel, symbolique de la IIIème République, la dépersonnalisation du pouvoir impliquant, pour celui qui allait exercer ce pouvoir, une professionnalisation et un talent, fruit d’un caractère ouvert, et non faible.

5 - Fallières, personnification sans personnalisation

Armand Fallières est une personnalité dont on parle en Lot-et-Garonne, dans le monde politique comme dans la société rurale et bourgeoise de la fin de ce dix-neuvième siècle. C’est à sa manière, une vedette : il y a personnification du pouvoir à Nérac et dans le Lot-et-Garonne. Mais il n’y a pas personnalisation du pouvoir car il ne concentre pas et ne détient pas tous les pouvoirs à Nérac et dans le Lot-et-Garonne.

Armand Fallières, à l’instar de cette explication provinciale, est une personnalité dont on parle à Paris, dans l’univers politique parisien des deux Chambres. C’est à sa manière une vedette tranquille depuis 1883, date de la présidence du Conseil : dans chacun des ministères qu’il occupe il y a personnification du pouvoir. Mais il n’y a pas personnalisation du pouvoir car il ne concentre pas et ne détient pas tous les pouvoirs.

Armand Fallières est l’idéal-type du Présidentiable parce que ses origines, sa formation, sa carrière, permettent aux diverses catégories de citoyens de se reconnaître dans sa personnalité. Comme eux, il est l’incarnation d’un pays qui, comme l’a écrit Etienne Fornol “est le seul pays où la modération désigne à la fois une qualité morale et un parti politique”. Comme modéré, le Présidentiable Fallières apporte dans l’univers du Politique des qualités de probité, de désintéressement, un patriotisme et un sens de la mesure qui ne laissent pas de susciter la considération et d’inspirer la sympathie.

La personnification “Fallièrienne” n’est pas d’essence populaire - excepté en Province. Elle est d’essence parlementaire. Point important puisque c’est là que réside un, sinon, le pouvoir le plus important ; c’est là que “vivent” les électeurs du futur Président, attachés à la dépersonnalisation mais persuadés que la République a besoin de s’incarner dans une personne.

Fallières est l’idéal-type du Présidentiable car il prête une existence personnelle à une abstraction et à un être inominé : la République. A l’instar de Marianne (1) symbolisation et personnification de la République, l’homme politique rend compte des sentiments d’une époque et de sa volonté politique.

(1) *Marianne au Combat - Maurice Agulhon*

Choisir pour la femme-République une posture calme au lieu d'une posture véhémente, choisir pour l'homme-République un personnage serein au lieu d'une personnalité marquante, c'est bien évidemment signifier qu'on misera sur la puissance apaisante de la Raison plutôt que sur l'ardeur d'un appel au combat permanent. Et la puissance apaisante de la Raison, c'est la dépersonnalisation du pouvoir : l'histoire artistique (de Marianne) ne rejoint-elle pas dans ses signifiants inconscients l'histoire idéologique et politique du pays ; la sérénité du symbole de la République n'appelait-elle pas, comme pour la conforter la sérénité de celui qui, physiquement et existentiellement, devait l'incarner et la représenter.

6 - Armand Fallières, portrait-robot du type de dirigeant de "l'autorité de routine" (1)

Comme l'a montré Corzier, le style Français d'autorité se traduit par une alternance de périodes de routine et de période de crise.

L'autorité de routine est un mélange très particulier de facteurs antagonistes (2) : hiérarchie et égalité, dépendance et méfiance à l'égard de l'autorité supérieure. A l'inverse, l'autorité de crise amalgame les extrêmes.

L'autorité de crise est un retour soudain de l'autorité personnelle, de la personnalisation du pouvoir, du "héros politique" et du "charisme" contractant avec l'autorité impersonnelle, la dépersonnalisation du pouvoir, d' "anti-héros politique" des périodes de routine.

Des autorités de crise dont elle eut besoin à ses débuts, la IIIème République une fois consolidée, ne fit appel qu'à des autorités de routine ayant donné naissance après leur chute à l'émergence du "héros-politique" qui ne manqua pas de jouer un rôle important.

Fallières subit en tant que produit d'un système (et non en tant qu'homme politique), les critiques de l'Histoire et de l'opinion publique. Les défauts qu'on lui prête ne sont-ils pas avant tout, ceux dont on affuble l'autorité de routine ? Comme l'écrit Stanley Hoffmann (2) "l'autorité de routine est fragile, défiée, pressurée, exploitée, étouffée, secouée par des groupements qui fournissent plus de résistance que de services et créant plus de tensions que d'appuis. . . assiégée par des citoyens habitués à la violence, méfiants à l'égard des privilèges du voisin mais incapables ou peu soucieux de résoudre leurs propres problèmes ; écartelée entre l'aspiration générale à un égalitarisme sans faille et à une unanimité parfaite et les exigences de ceux qui réclament protection spéciale et faveurs particulières (ce qui rend indispensable un tel recours) l'autorité de routine ne peut manquer d'apparaître sous son aspect le plus minable : tendance excessive à l'abstraction, manque d'imagination, distance et sclérose poussées à un degré extrême".

La raison de "l'autorité de routine" doit être recherchée dans un trait spécifique de la politique française : sa division idéologique. Le "parlementarisme à la française" était le seul moyen d'assurer la coexistence pacifique d'idéologies hostiles dans le cadre français d'autorité. "L'autorité de routine" est le produit d'un système caractérisé par : le nombre et la nature des partis - qu'ils soient organisés uniquement en vue d'occuper le pouvoir ou bien pour mener une opposition souvent stérile - la fonction plus délibérative que représentative d'un Parlement qui préfère aux tentatives de réforme les principes généraux, l'impuissance des cabinets, enjeux permanents et victimes privilégiées du "jeu", la nécessité de gouverner le plus souvent "au centre", la multiplicité des freins et l'absence de moteurs.

(1) Michel CROZIER - *Le phénomène bureaucratique*

(2) Stanley HOFFMANN - *Essais sur la France*

Armand Fallières apparaît comme le portrait-robot du type de dirigeant qui avait le plus de chances de réussir dans un tel système “d’autorité de routine” et de “dépersonnalisation du pouvoir”. On pourrait dire de ce dirigeant qu’il est le dirigeant qui ne dirige pas. Les dispositions spécifiques qu’on requiert de lui sont les suivantes :

- quelque indifférence à l’égard du contenu des mesures à prendre ;
- la résignation à laisser les événements imposer leurs décisions (présentés ensuite comme ayant été inévitables) ;
- le refus des risques qu’entraînerait toute décision anticipant sur les événements ;
- un respect byzantin pour les rites de la procédure ;
- une patience sans limites dans les marchandages avec une gamme immense de groupements ;
- l’observation scrupuleuse du dogme de l’égalité entre membres de la strate parlementaire ;
- le maintien de la sacro-sainte distance entre le Parlement et l’électorat (pas d’appel au peuple par-dessus la tête des parlementaires) ;
- art de manipuler “les relations-parallèles” ;
- art d’avoir dans son jeu les atouts que représentent certains hommes clés qui détiennent vraiment les leviers de commandes ;
- douceur, discrétion, souplesse, art de s’effacer ;
- habileté non de fond mais de procédure, astuce, c’est-à-dire une sorte d’habileté en demi-teinte.

Ces dispositions spécifiques sont les conditions de fonctionnement de l’autorité de routine. Qui ne reconnaîtrait dans ce portrait celui d’Armand Fallières ?

La politique pour lui comme pour la III^{ème} République, parce que telle était la conception que la III^{ème} République s’en faisait en 1906, c’est une sorte de jardin à la française avec des massifs de lois et de règlements à l’intérieur desquels, il se doit d’avancer avec prudence. Ainsi Fallières se retrouve-t-il leader évidemment “provisoire” de la République, ne voulant volontairement - car tel est son rôle - apparaître que comme l’agent d’exécution des compromis collectifs ou comme le père adoptif des “enfants des autres”.

Face au héros politique qui est légitime en raison de ce qu’il fait, “l’autorité de routine” et celui l’incarnait était légitime du fait qu’elle ou il était.

Fallières était. “Anti-Héros politique”, il ne devait pas faire.

CHAPITRE II

LE SEPTENNAT D'UNE "RÉPUBLIQUE HEUREUSE"



1 - Armand Fallières, Président d'une "République Heureuse"

Du 18 février 1906 au 18 février 1913 Armand Fallières ne connaîtra pas les émotions que Loubet a vécues. Son septennat situé entre deux événements d'importance capitale - le Coup de Tanger et la Première Guerre Mondiale - sera sans histoires. Jamais, dira-t-on la République n'a été si heureuse que sous Fallières.

C'est au début de son septennat que sera définitivement liquidée l'Affaire Dreyfus le 12 juillet 1906. Il connaîtra ensuite de nombreuses grèves, des troubles sociaux notamment en 1911 dans l'Aube et la Haute-Marne. Au milieu de l'agitation qui saisit aussi le Parlement, à la suite du relèvement furtif de l'indemnité parlementaire, le Président Fallières prêche le respect de la légalité.

2 - Un Président révélateur de talents politiques

La manière dont Fallières choisit ses Présidents du Conseil témoigne non seulement de sa parfaite connaissance du personnel politique de la III^{ème} République mais encore de sa perspicacité pour mettre en avant les hommes d'Etat qui comptaient et compteront comme les plus grands talents politiques. C'est ainsi que Clémenceau, Briand, Caillaux et Poincaré deviennent pour la première fois chef du Gouvernement, Président du Conseil, sous son septennat.

Après la retraite de Sarrien, le Président Fallières fait appel à Clémenceau (octobre 1906) dont aucun de ses prédécesseurs ne voulait. Clémenceau reste Président du Conseil près de trois ans. Lorsque Briand qui lui succède démissionne en Février 1911, la division des gauches crée une situation difficile au Chef de l'Etat. Fallières veut pousser un homme actif, travailleur, ambitieux dont on parle beaucoup, le financier Berteaux ; mais il estime son arrivée au pouvoir prématurée. De même que Sarrien avait préparé Clémenceau, Monis doit permettre à Berteaux de s'acclimater au Sénat. Le calcul n'aboutira pas. Berteaux meurt en mai 1911, victime d'un accident d'aviation à Issy-Les-Moulineaux et Caillaux prend la place de Monis (juin 1911) avant d'être lui-même remplacé par Poincaré.

3 - Armand Fallières et son "Domaine réservé" : les affaires étrangères

Depuis la chute de Delcassé, le centre de gravité de la politique française s'est déplacé, encore que l'on ne s'en rende pas toujours compte. La menace allemande est trop sensible pour que la politique extérieure ne finisse par prendre le pas sur la politique intérieure. Fallières accomplit à l'étranger de nombreux déplacements qui le conduisent en Angleterre, au Danemark, en Hollande, en Suisse, en Norvège, en Russie, en Belgique. Mais ils n'ont pas la même importance que les voyages de ses prédécesseurs à Saint-Petersbourg et à Londres. L'alliance russe et l'entente cordiale sont conclues et c'est l'attente d'une guerre menaçante, jalonnée par les étapes d'Algésiras et d'Agadir, qui domine le septennat.

Delcassé parti, les diplomates se sont réunis à Algésiras. Au moment où va être signé le protocole final, le ministère Rouvier tombe. On se demande si nos représentants sont encore qualifiés pour engager leur pays. Fallières, adoptant l'attitude de Grévy lors du traité franco-chinois de 1885, après Lang-Son, fait savoir que les plénipotentiaires français peuvent signer, du moment que le président de la République leur en donne mission.

Quand Caillaux forme son ministère, Fallières lui laisse désigner ses ministres comme il l'entend, sauf en ce qui concerne l'attribution des Affaires étrangères pour lesquelles il laisse comprendre que Delcassé n'est pas opportun. Sans doute estime-t-il que l'Allemagne donnerait un sens agressif à un pareil choix. Le Président connaît les risques d'une guerre pour la France. C'est en sa présence que, en 1911, lors de la crise déclenchée par

l'envoi d'un canonniers allemande devant Agadir, Caillaux questionne le général Joffre sur les possibilités de notre armée :

- Général, on dit que Napoléon ne livrait bataille que quand il estimait avoir soixante dix pour cent des chances de battre l'ennemi. Aurions-nous soixante dix pour cent des chances de sortir vainqueurs du grand conflit qui est à l'horizon ?

Et le Chef d'état-major général de répondre, après réflexion :

- Non, Monsieur le Président.

Cette tourmente qui s'approche, Fallières veut être en mesure de l'éviter, malgré les imprudences possibles d'un ministre. En janvier 1912, il reçoit avec gravité Maurice Paléologue, qui vient d'être nommé secrétaire général des Affaires étrangères :

- Mon cher directeur, il m'a été agréable de signer votre nomination. Mais écoutez-moi bien. Vous allez occuper une fonction où, diplomatiquement, vous saurez tout, où votre devoir principal sera de tout savoir, puisque vous aurez en main la correspondance des ambassadeurs, les relations avec la presse, les services secrets, etc. Alors, moi, comme chef de l'Etat, voici l'ordre que je vous donne. Si jamais la guerre vous paraît menaçante, vous viendrez m'en faire immédiatement la confidence. J'examinerai alors la situation avec votre ministre ; vous vous conformerez ensuite à toutes ses instructions. . . Monsieur Paléologue, n'oubliez pas cet ordre : à partir d'aujourd'hui, je vous tiens pour personnellement responsable de mon information diplomatique.

- Monsieur le Président, lorsqu'un fonctionnaire reçoit du chef de l'Etat un ordre pareil, il ne l'oublie pas.

Puis Fallières change subitement de ton et de physionomie. Revenu à sa coutumière et malicieuse cordialité, il ajoute :

- Mon langage doit vous étonner un peu, n'est-ce pas, mon cher directeur. . . Mais si je vous donne une consigne aussi péremptoire, c'est que le président de la République est trop souvent mal renseigné sur la politique étrangère. Qu'est-ce que j'en sais, moi, de cette politique ? J'en sais uniquement ce qui se dit au Conseil des ministres. . . Or, vous avez peut-être entendu dire qu'il y a eu parfois, sous les lambris du Quai d'Orsay, des ministres qui ne racontent pas très fidèlement la vérité à leurs collègues du Cabinet ; qu'il y a même eu d'autres ministres qui gardaient pour eux seuls tout le secret de leurs combinaisons machiavéliques. Et c'est cela dont je me préoccupe toujours. Car, plus j'y pense et plus je m'affermis dans cette idée : si le peuple français a conscience d'être attaqué, il marchera comme un seul homme ; il ne marchera jamais pour réparer des sottises d'un de ses ministres.

Malgré ces précautions, la guerre peut éclater et le gouvernement doit alors être aux mains de l'homme le plus propre à la diriger. Fallières s'en est expliqué, quelques mois plus tôt, lors de la crise d'Agadir, avec le ministre des Finances L. Klotz, au cours d'une conversation dans le parc de Rambouillet :

- Si on nous déclare la guerre, je commencerai par demander au ministre de me remettre sa démission. Je n'ai pas appelé M. Caillaux à la présidence du Conseil pour le temps de guerre. Il a été choisi à cause d'un état politique du temps de paix. Il devra pourtant rester dans le nouveau Cabinet et - je tiens à vous en aviser amicalement tout de suite - je désire qu'il prenne alors les Finances, où il vous a précédé : il est d'ailleurs votre chef actuel et pareille situation n'a rien de désobligeant, d'autant plus que je compte vous voir rester dans le Cabinet, au ministère du Commerce, pour lequel vos anciens travaux à la

commission des Finances vous désignent si particulièrement. Ne croyez pas pourtant que les mêmes ministres resteront. Delcassé et un ou deux autres exceptés, ils sont de bons ministres seulement pour le temps de paix, non pour la guerre.

“Savez-vous ce que je veux ? poursuit-il avec chaleur. Vous allez être surpris : je constituerai un cabinet Clémenceau-Déroulède. Vous comprenez la signification de cet acte ; plus de querelles de personnes, plus de division, l’union de tous les bons citoyens pour la défense de la patrie. A côté d’eux, des républicains de toutes nuances pour que tous les partis soient associés à l’œuvre commune.

La guerre que Fallières a prévue sera épargnée à sa présidence. Recevant à l’Elysée, le 17 janvier 1913, son successeur Raymond Poincaré, il pourra lui dire :

- La place n’est pas mauvaise, mais il n’y a pas d’avancement.

S’il y a un président pour ne pas regretter cette absence d’avancement, c’est bien lui. Il est beaucoup trop sage pour avoir jamais envisagé un second septennat.

- Soixante et onze ans, dit-il, c’est l’âge du repos. Le train pour Nérac, et en route vers cette chère maison du Loupillon qui, trois ans plus tard, deviendra pour toute la durée du conflit un hôpital de vingt lits. Le président Fallières y passera ses dernières années, taillant ses ceps, vendangeant leurs raisins. On n’entendra plus parler de lui et l’on apprendra avec étonnement, par sa mort, survenue en 1931 qu’il a vécu nonagénaire.

4 - “Moussu Fallières” à l’Elysée : une vie riche en anecdotes et en . . . chansonniers

A la veille du premier conflit mondial, un collégien demande à un de ses maîtres :

- Pourquoi dit-on le père Fallières et Monsieur Poincaré ? Que l’apparence soit trompeuse, peu importe à l’homme de la rue et même à d’autres : c’est bien le père Fallières, ce gros homme à bonne figure de voyageur de commerce, au nez tout rond, au toupet ondulé de garçon coiffeur, à la sympathique barbe poivre et sel, bientôt blanche, sur une lavallière à pois. Pas plus que lui, sa famille ne cherche à “paraître”. Mme Fallières est fagotée dans des robes de soie de couleur puce. Et lorsque Mlle Anne Fallières épouse Lannes, secrétaire général de la Présidence, le chansonnier Dominique Bonnaud voue le cortège de la noce à la postérité :

Des gens s’avacent
Pleins d’importance
Et l’assistance
Les admirant
Dit “Ces autochtones
Venus en personne
Du Lot-et-Garonne,
Ce sont les parents.
La tante Julie
La tante Sophie
La tante Octavie
Le cousin Léon
L’oncle Théodule
L’oncle Trasibule
Les cousins Tibulle
Et Timoléon . . .

La silhouette débonnaire du “brave Fallières”, de l’“excellent Fallières” que l’opposition tient tout à fait à tort pour un “poussah” grotesque, n’évoque-t-elle pas d’abord le souvenir d’anecdotes où la défense due au premier magistrat de l’Etat est plaisamment accommodée ?

Le 25 décembre 1908, alors que le Président vient, au cours de sa promenade quotidienne, d’arriver place de l’Etoile sur le terre-plein qui sépare l’avenue Marceau de l’avenue d’Iéna, un passant se précipite sur lui, le saisit au cou, l’égratignant de ses ongles derrière l’oreille droite. Tandis qu’accourent les inspecteurs qui le suivent, le Président se dégage d’un geste violent : son chapeau tombe et sa canne se brise dans la bagarre. L’agresseur est un garçon de café du nom de Séraphin Mattis, lecteur de l’Action française qui, par son geste, a voulu, dit-il, ramener le chef de l’Etat dans la bonne voie. . . il se proposait de lui tirer la barbe, mais n’en a pas eu le temps.

A l’Elysée, toute la journée, un défilé d’ambassadeurs et d’autres notabilités viennent congratuler la victime. Egratigner le Président derrière l’oreille, ce n’est pas drôle. Lui tirer la barbe, cela prête à rire et il est entendu que le garçon de café royaliste a attenté au poil présidentiel. Voilà ridiculisée la victime. Le 1er mars 1909, le coupable se voit infliger quatre ans de prison, en application de la loi qui frappe de peines spéciales les manques de respect à l’égard du chef de l’Etat. Il se trouve un rédacteur des Feuillettes rouges (et confidentiels) pour protester contre cette peine d’exception : “Un jour, en France, un exalté porta sa main légère sur la barbichette du Président de France et du Loupillon. Ni l’honneur du grand Armand ni sa barbe n’en souffrirent. Poursuivi devant le simple tribunal correctionnel de la République, il fut condamné à subir les tonitrueuses foudres d’un procureur médiocre et zélé . . . En République, qu’importe la déchéance d’un président ? . . . La honte de l’individu n’atteint pas la collectivité ! Le Président même et surtout quand il se balade, est un homme. . . Et le geste de lèse-barbe qui l’atteint est, s’il est dirigé contre l’homme, un geste banal, punissable de seize francs d’amende et, si l’auteur l’a destiné au régime, c’est un geste d’opérette, seulement punissable de musique de foire et de rires de gamins.” Ce journaliste si irrévérencieux à l’égard du président de la République s’appelle Vincent Auriol.

Quand il “se balade”, comme dit M. Vincent Auriol, le président Fallières n’est qu’un homme privé. A moins qu’il ne “se balade” officiellement et, encore que son physique s’y prête mal, Fallières, à l’instar de ses prédécesseurs (Grévy excepté), remplit son rôle de représentation avec conscience, aux jours de fête et aux jours de malheur. Mais, là encore, sa présence suggère la plaisanterie. Lors de l’inondation de la Seine, en 1910, le maire d’Ivry, est parvenu à l’entraîner jusqu’à sa banlieue. Le cortège présidentiel vogue sur une barque de pontonniers du Génie dans les rues transformées en canaux. Coutant, soucieux de se faire valoir, interpelle ses administrés qui garnissent les fenêtres :

- Voyez, mes amis. . . on s’occupe de vous . . . Le Président de la République vient vous voir . . . Il est là, près de moi . . .

Alors, un gros garçon, à la casquette sur l’oreille, qui émerge d’une façade, lance d’une belle voix faubourienne :

- On s’en f. . . Coutant, on s’en f. . . Tu ferais mieux de nous apporter de la barbaque.

Fallières utilise plus souvent l’automobile que la barque ! Déjà Loubet en a affronté les risques lors des grandes manœuvres. L’élection de son successeur en illustre la diffusion. Pour la première fois, des parlementaires, des journalistes, ont fait en auto le trajet de Paris à Versailles, afin de se rendre au Congrès. En 1910, le président de la République se sert du nouveau mode de transport pour accomplir un voyage officiel.

Le Président n'est pas toute l'année en représentation. Lui a aussi a droit à des vacances. A la veille du scrutin de Versailles, comme il affirmait qu'il ne changerait pas ses habitudes "pour un empire", on lui demanda s'il consentirait point "pour une république". Alors Fallières :

- La République n'est pas le Saint-Siège. Le pape n'est enfermé que parce qu'il le veut bien, et moi je ne me sens pas la vocation de prisonnier. Je ne changerai rien à mes habitudes.

Le jour même de son élection, au cours de sa visite rituelle au président Loubet, il l'a interrogé, non sans un peu d'inquiétude :

- On est comme en prison, à l'Elysée, n'est-ce pas ? Et il lui a parlé du Loupillon, cette propriété au nom fallièresque, cette chère propriété qui lui inspirait des vers de jeunesse :

Le feuillage le plus joyeux
A la merveilleuse ligne
Au contour le plus gracieux
C'est celui qui pousse à la vigne.

L'Elysée ne le prive pas du Loupillon ; il y revient l'été malgré les difficultés d'installer les services qu'un président de la République est obligé de traîner derrière lui. Il continue à y faire ses dix kilomètres de marche matinale. Pour assurer la tranquillité des vacances présidentielles, on prend des précautions qui n'empêchent pas un reporter facétieux de louer un terrain proche et d'y installer une tente d'où il surveille l'activité présidentielle. Que faire ? Il ne contrevient à aucune loi.

A Paris aussi, la promenade hygiénique est de rigueur, une heure ou une heure et demie, dans les quartiers les plus divers : au Bois et aux Batignolles, à Ménilmontant. Le lendemain de son élection, Fallières va du côté du parc Montsouris, pour lequel il a un faible, et s'arrête près d'un dépôt de remonte où des maquignons s'efforcent de vendre leurs chevaux. L'un deux le reconnaît et, vantant la prestance d'une vieille bique à un client indécis, il ajoute :

- Regardez-moi cette bête : je vous jure que le président de la République n'en a pas une pareille dans ses écuries.

Tel qu'il est, ou plutôt qu'il paraît, ce président, le Français moyen le sent proche, accessible, et, quitte à le plaisanter malicieusement, lui voue une sympathie familière qui ne connaît guère qu'une éclipse, lors de l'affaire Soleilland. C'est le nom d'un satyre auquel le Président accorde sa grâce. On se méprend sur les motifs de cette décision que l'on croit une décision de principe. En réalité, Soleilland ne doit qu'à une coïncidence d'échapper à la guillotine. La peine capitale devant être bientôt l'objet d'un débat à la Chambre, le Chef de l'Etat estime ne pouvoir envoyer à la mort un homme qui, peut-être ne serait plus passible en vertu d'une loi prochaine. La suppression de la peine capitale sera repoussée et Fallières usera ou n'usera pas de son droit de grâce, selon les cas. Il laissera exécuter Liabœuf, un souteneur qui a assassiné un agent et qui s'est mis des bracelets garnis de pointes pour empêcher qu'on l'arrête, ainsi que les quatre frères Pollet qui ont semé la terreur dans les Flandres.

5 - Le Président Fallières jugé par ses contemporains

Pas plus que sa doctrine, son tempérament ne porte Fallières à élargir l'interprétation étroite que la tradition donne aux lois constitutionnelles. Ses initiatives sont discrètes, il se garde de les multiplier et il prend, par surcroît, soin de n'en pas laisser de traces en détournant son entourage de rédiger des souvenirs sur son septennat. La tâche de ses biographes en sera rendue malaisée et souvent, faute de connaître les circonstances de l'action présidentielle, il leur faudra se contenter de recueillir les impressions qu'elle a produites sur des personnalités qualifiées.

Paul Boncour juge Fallières "extrêmement fin sous une enveloppe épaisse". Des différents présidents de la République qu'il a connus, il a gardé l'impression qu'il fut "le plus utile". Joffre est frappé de l'accueil qu'il reçoit, en 1911, lors de sa désignation au poste de chef d'état-major :

- Je suis heureux de voir un officier du génie à la tête de l'armée. La guerre, à mon avis, est en effet devenue un art d'ingénieur.

Le nouveau généralissime accorde "la plus haute estime" au président de la République auquel il trouve de la fermeté, de l'autorité. Et Poincaré, qui plaisantera l'indolence de son prédécesseur, s'exclame, un jour que Fallières refuse de signer un de ses décrets :

- Diable ! on ne lui fait pas faire ce qu'on veut.

Faut-il rappeler, enfin, que le roi Edouard VII, interrogé par le rédacteur en chef du Times, Wickham Steed, sur la valeur respective des chefs d'Etat européens, répond :

- L'intelligence la plus avertie, je l'ai trouvée chez Armand Fallières.

L'autorité du chef de l'Etat, cautionnée par de tels répondants, tient avant tout à la prudence et à la sûreté d'un jugement nourri par la réflexion et par l'expérience. Fallières ne se contente pas de son acquis ministériel, aussi étendu soit-il. Un certain nombre d'amis, bien choisis, au Parlement et ailleurs, viennent le voir à l'Elysée, chargés d'observations, et en repartent munis de conseils.

ARMAND FALLIÈRES

“LE RETOUR A MÉZIN”



Homme d'Etat, idéal-type du présidentiable, politique au curcus exemplaire, Armand Fallières, à l'instar d'autres chefs d'Etat, a su incarner à sa manière, la République de son temps.

Cette synthèse a tenté de percer sous l'écume de l'histoire toujours en mouvement, la réalité et les modalités d'une lente mais logique ascension au pouvoir. De la jeunesse à la maturation politique, de la députation au Sénat, de l'exercice de plusieurs présidences à la présidence suprême, il reste l'expression idéale d'un des plus significatifs exemples de la IIIème République.

Nul, mieux que Gaston Carrère (1), un de ses successeurs au Sénat, ne peut clore l'histoire d'une vie républicaine puisée au fond d'un terroir et d'un "païs" sans lesquels la France d'hier comme celle d'aujourd'hui ne se serait dotée de Président dont la conscience nationale ne retient le plus souvent que la ruralité "simple et tranquille" :

"Mézin : de la terre à la terre

On ne peut passer à Mézin sans avoir l'esprit rempli des souvenirs qu'évoque la vie d'un ancien Président de la République. Parti d'une propriété familiale cachée dans une humble commune, quatre vingt dix ans après, celui qui avait atteint les plus hauts sommets de la vie politique, est venu demander à son terroir de préparer son dernier repos. Le bruit des hommes n'a pas fait taire la voix de sa petite patrie.

Cette affection pour sa terre et ses parents venait de loin. Déjà, étant en fonctions, il décida de donner plus de lustre à sa maison de campagne. A ce moment, il enjoignit au grand architecte qui lui préparait les plans de transformation, de conserver dans sa rustique forme la maison de ses parents. Ce vœu fut réalisé et l'on voit encore, dans une villa à l'italienne, les planchers bas et les portes étroites qui rappellent avec la modeste origine le magnifique chemin parcouru.

Cette route est belle et grandiose. J'ai suivi, page par page, dans les bibliothèques, toutes les interventions des représentants du Lot-et-Garonne. Celui-ci est de la plus haute classe, composition des rapports législatifs, interventions à la tribune, discours d'homme d'état, tout révèle un esprit supérieur. Le ton a un caractère personnel de bonhomie et de modération qui marque le bon sens équilibré de notre pensée provinciale. Même dans les plus grands moments, l'orateur n'oublie pas qu'il est le fils d'un simple greffier de paix.

A sa dernière heure, il reste fidèle à ces pensées. Il s'éloigne de la grande ville pour venir, dans une promenade quotidienne, contempler l'horizon du pays qui lui avait permis de s'élever. Il demanda de faire une dernière fois la route qui conduit au chef-lieu de canton qui lui servit de berceau électoral.

(1) *Voyage en Agenais*

Quand les illustrations officielles eurent terminé leurs discours, quand les musiques militaires eurent cessé leurs sonneries d'hommage, nous fûmes appelés à aller nous incliner devant un des plus simples tombeaux du cimetière. Cet appareil funéraire, dont l'écho s'atténuait, faisait contraste avec la simplicité de cette inhumation.

Enfin, nous avons trouvé un homme dont la dernière manifestation de volonté nous rapprochait de notre existence. La lumière éclatante de ce destin avait jeté son reflet sur l'inclination qui portait, de la terre à la terre, notre illustre compatriote”.

*
* *
*

TABLEAU CHRONOLOGIQUE
1871 - 1913

Années	CARRIERE D'ARMAND FALLIERES					
	Mairie de Nérac	Conseil Général de Lot-et-Garonne	Parlement		Ministères	Elysée
			Député	Sénateur		
1871	30 avril : Conseiller Municipal 10 mai : Maire nommé	Octobre : Conseiller Général de Nérac				
1872	Maire	Conseiller Général				
1873	Maire	Conseiller Général				
1874	21 février : Maire révoqué Maintenu Conseiller Municipal	réélu Conseiller Général de Nérac				
1875	Conseiller Municipal	Conseiller Général				
1876	19 mai : Maire (rétabli dans ses fonctions)	Conseiller Général	20 février : élu député			
1877	7 septembre : dissolution du Conseil municipal	Vice-Président du Conseil Général	L'un des "363" Octobre : réélu député			
1878	6 janvier : élections municipales Victoire de la liste Fallières	Vice-Président du Conseil Général	Député			
1879	Conseiller Municipal	Vice-Président du Conseil Général	Député			
1880	Conseiller Municipal	Réélu Conseiller Général de Nérac Vice-Président du Conseil Général	Député		Mai à septembre 1880 : Sous-Secrétaire d'Etat à l'Intérieur et aux cultes (Ministère Freycinet)	
1881	Conseiller Municipal	Vice-Président du Conseil Général	août : réélu Député		Sept. 1880 à Nov. 1881 Sous-Secrétaire d'Etat à l'Intérieur et aux cultes (Ministère Ferry)	

CONTEXTE POLITIQUE ET SOCIAL	POLITIQUE ETRANGERE ET EXPANSION COLONIALE
<ul style="list-style-type: none"> - 8 février : Elections à l'Assemblée Nationale - Succès monarchiste - 18 mars - 25 mai : La Commune de Paris - août : Vote de la loi Rivet : Thiers président de la République 	<p>10 mai : traité de Francfort, cession de l'Alsace - Lorraine au nouvel Empire allemand</p>
<p>Ralliement de Thiers à la République</p> <ul style="list-style-type: none"> - 13 novembre : Message "la République est le gouvernement qui nous divise le moins" - Conflit ouvert entre Thiers et la chambre monarchiste 	<p>Fin de l'insurrection en Algérie</p>
<ul style="list-style-type: none"> - 24 mai : Chute de Thiers - Mac-Mahon Président de la République - août - octobre : Tentative de restauration, échec - Politique "d'ordre moral" - 18 novembre : Vote de la loi du Septennat 	<p>Septembre : évacuation du territoire par l'armée d'occupation</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Dislocation de la majorité royaliste à la Chambre - Progrès de l'idée républicaine dans le pays - Evolution vers une solution de compromis en matière constitutionnelle 	
<ul style="list-style-type: none"> - 24 février : Vote de la loi sur le Sénat - 25 février : Vote de la loi relative à l'organisation des pouvoirs publics - 16 juillet : Vote de la loi sur les rapports des pouvoirs publics <p>L'ensemble de ces lois étant connu sous le nom de Constitution de 1875</p>	<p>Premières missions africaines de Savorgnan de Brazza dans les pays de l'Ogooué et du Congo</p>
<ul style="list-style-type: none"> - janvier : Elections au Sénat - février - mars : Elections à la Chambre des Députés - Succès républicain à la Chambre 	
<ul style="list-style-type: none"> - 16 mai : Conflit entre le Président de la République et le Président du Conseil "crise du 16 mai" - juin : "Ordre du jour des 363" - Dissolution de la chambre, campagne électorale - octobre : Elections, échec des candidats du Président Mac-Mahon - Le Président "se soumet" - Consolidation du régime parlementaire en France 	
<p>Année de détente politique</p> <ul style="list-style-type: none"> - mai - octobre : Exposition universelle 	<p>Juin - juillet : participation de la France au congrès de Berlin ; c'est la fin de la "politique de recueillement"</p>
<ul style="list-style-type: none"> - 30 janvier : Mac-Mahon "se démet" - Présidence de Jules Grévy "la République aux Républicains" - Législation républicaine : - loi d'amnistie, retour des Chambres et du Gouvernement à Paris, 14 juillet Fête Nationale 	
<ul style="list-style-type: none"> - septembre : Ministère Ferry - décembre : loi Camille Sée organisant l'enseignement secondaire féminin 	<p>"le réveil colonial" rôle de Ferry Septembre : traité entre Savorgnan de Brazza et le roi Makoko, roi des Batéké</p>
<ul style="list-style-type: none"> - 16 juin : Loi qui garantit l'exercice du droit de réunion - 16 juin : Loi qui assure la gratuité de l'enseignement primaire - 29 juillet : Loi qui instaure la liberté de la presse - Novembre 81 à janvier 82 : Ministère Gambetta 	<p>12 mai : traité du Bardo, protectorat français sur la Tunisie</p>

1882	Conseiller Municipal	Vice-Président du Conseil Général	Député		Sept. 1882 à Janvier 1883 : Ministre de l'Intérieur et des cultes (Ministère Duclerc)	
1883	Conseiller Municipal	Président du Conseil Général	Député		29 janvier - 21 février 1883 : Président du Conseil des Ministres	
1884	Conseiller Municipal	Président du Conseil Général	Député		Nov. 1883 à mars 1885 : Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux Arts (Ministère Ferry)	
1885	Conseiller Municipal	Président du Conseil Général	Octobre : réélu député			
1886	Conseiller Municipal	Président du Conseil Général Fin du mandat de Conseiller Général	Député			
1887	Conseiller Municipal		Député		Mai à décembre 1887 : Ministre de l'Intérieur (Ministère Rouvier)	
1888	Conseiller Municipal		Député		Décembre 1887 à août 1888 : Ministre de la Justice (Ministère Tirard)	
1889	Conseiller Municipal		Septembre : réélu député		Février 1889 à Mars 1890 : Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux Arts (Ministère Tirard)	
1890	Conseiller Municipal		Fin du mandat de Député	8 juin : élu sénateur de Lot-et- Garonne	Mars 1890 à février 1892 : Ministre de la Justice et des Cultes (Ministère Freycinet)	
1891	Conseiller Municipal			Sénateur	Id	
1892	14 avril : Fin du mandat municipal			Sénateur	Février 1892 : dernier ministère	

<ul style="list-style-type: none"> - 28 mai : Loi confirmant l'obligation et la neutralité de l'enseignement primaire 	<p>Occupation de Bamako par une expédition française</p>
<ul style="list-style-type: none"> - février : Deuxième ministère Ferry 	<p>Pénétration française en Annam et Tonkin</p>
<ul style="list-style-type: none"> - 21 mars : Loi Waldeck - Rousseau sur les associations professionnelles : liberté syndicale - juillet : Loi Vidal - Naquet sur le divorce - août : Révision partielle de la Constitution - décembre : Loi municipale, élection des maires par le conseil municipal 	<p>Conflit militaire franco-chinois Novembre : début de la conférence de Berlin sur l'Afrique : "Le partage de l'Afrique"</p>
<ul style="list-style-type: none"> - 30 mars : Chute du ministère Ferry, sur la question coloniale - Faible majorité républicaine aux élections 	<p>Mars : l'incident de Lang-Son Décembre : premier traité de protectorat avec la reine de Madagascar</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Janvier : Le Général Boulanger Ministre de la Guerre - octobre : Loi Goblet, achèvement de la laïcisation de l'école publique 	
<ul style="list-style-type: none"> - Le scandale des décorations - formation d'un "parti" boulangiste : "Dissolution, Constituante, Révision" 	<p>Avril : l'affaire Schnaebele et la tension franco-allemande Octobre : constitution de l'Union Indochinoise</p>
<ul style="list-style-type: none"> - L'offensive contre le régime ; l'anti-parlementarisme se développe sur fond de crise économique 	<p>Esquisse d'un rapprochement entre la France et la Russie Octobre : succès de l'emprunt russe</p>
<ul style="list-style-type: none"> - janvier : Echech du Boulangisme - Exposition universelle, la Tour Eiffel, les fêtes du Centenaire de la Révolution - Septembre : Nette victoire des républicains aux élections législatives - Fondation de la IIème internationale à Paris 	<p>Mai : nouvel emprunt russe</p>
<p>"Ralliement" des catholiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - novembre : La déclaration du Cardinal Lavigerie, le "toast d'Alger" 	<p>Conversations d'Etat-Major entre France et Russie Accord franco-anglais sur le Niger</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Le scandale de Panama - 1er mai : affrontement meurtrier entre forces de l'ordre et manifestants à Fourmies 	<p>27 août : accord politique franco-russe</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Début des attentats anarchistes - Législation protectionniste : les lois Méline 	<p>17 août : convention militaire entre la France et la Russie</p>

1893				Sénateur		
1894				Sénateur		
1895				Sénateur		
1896				Sénateur		
1897				Janvier : réélu sénateur		
1898				Sénateur		
1899				élu Président du Sénat Président de la Haute Cour		
1900				Président du Sénat		
1901				Président du Sénat		
1902				Président du Sénat		
1903				Président du Sénat		

<ul style="list-style-type: none"> - Elections : majorité modérée à la Chambre - Constitution d'un groupe socialiste 	<p>Conquête de Tombouctou Formation de la colonie du Haut-Sénégal et Niger</p>
<ul style="list-style-type: none"> - 28 juin : Assassinat du Président Sadi Carnot à Lyon - Election de Casimir Périer à la Présidence de la République 	<p>Janvier : ratification par le gouvernement français des accords signés avec la Russie Création d'un Ministère des colonies</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Janvier : Procès et condamnation de Dreyfus - Démission de Casimir Périer - Naissance de la C.G.T. 	<p>Organisation de l'A. O. F. Nouvelle campagne et conquête de Madagascar</p>
<p>Premières rumeurs sur une "affaire Dreyfus"</p>	<p>Galliéni à Madagascar</p>
<ul style="list-style-type: none"> - novembre : "Il n'y a pas d'affaire Dreyfus", réponse de Méline au Vice-Président du Sénat Scheurer-Kestner 	
<ul style="list-style-type: none"> - 13 janvier : "J'accuse" lettre ouverte au Président de la République publiée par Zola dans l'Aurore, le journal de Clémenceau - Pour ou contre la révision : la France est partagée en deux camps adverses - Elections : Succès des "Républicains progressistes" 	<p>Delcassé ministre des Affaires Etrangères Septembre - Novembre : l'incident de Fachoda, tension franco-anglaise</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Février - juin : Manifestations nationalistes - 22 juin : Formation par Waldeck-Rousseau d'un ministère de Défense républicaine - septembre : Conseil de guerre de Rennes - novembre : Constitution d'une haute cour de justice présidée par Armand Fallières 	<p>Accord franco-britannique sur le Nil</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Vote d'un ensemble de mesures sociales "loi Millerand" - Exposition coloniale 	<p>Pénétration française au cœur du Sahara</p>
<ul style="list-style-type: none"> - 2 juillet 1901 : Vote de la loi sur les associations - Création du parti républicain radical et radical-socialiste 	<p>Escarmouches à la frontière algéro-marocaine</p>
<ul style="list-style-type: none"> - avril - mai : Succès du Bloc des gauches aux élections - Juin : Ministère Combes - Politique anti-cléricale 	<p>Juillet : accord politique franco-italien</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Application stricte de la loi de 1901 sur les congrégations - Incidents dans les départements de l'ouest 	<p>Lyautey chargé de la pacification du sud-oranais</p>

1904				Président du Sénat		
1905				Président du Sénat		
1906				6 janvier : réélu sénateur réélu président du Sénat		17 janvier : élu Président de la République
1907						Président de la République
1908						Président de la République
1909						Président de la République
1910						Président de la République
1911						Président de la République
1912						Président de la République
1913	Janvier : Election de Poincaré à la Présidence de la République					

<ul style="list-style-type: none"> - Juillet : Loi interdisant d'enseigner aux congrégations même autorisées - rupture des relations diplomatiques entre la France et le Saint-Siège 	<p>8 avril : accord franco-anglais Début de l'Entente Cordiale</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Janvier : Démission de Combes - Avril : Naissance de la S F I O - 9 décembre : Vote de la loi de séparation entre l'Eglise et l'Etat 	<p>Mars : crise marocaine, "le discours de Tanger", tension franco-allemande, 6 juin : démission de Delcassé</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Ministère Clémenceau, création d'un ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale - Congrès syndicaliste d'Amiens : "la charte d'Amiens" 	<p>Janvier - Avril : Conférence d'Algésiras sur le Maroc</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Durcissement des conflits sociaux, grèves, manifestations dans la fonction publique, insurrection des viticulteurs du Midi - Effort d'apaisement dans l'application de la loi de séparation 	<p>Naissance de la Triple Entente</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Législation sociale : journée de 8 heures pour les mineurs - Rupture du bloc des gauches 	<p>La crise bosniaque : "l'épreuve de force", Retentissement sur l'alliance franco-russe</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Echec du projet d'impôt sur le revenu devant le Sénat - juillet : Chute de Clémenceau - Ministère Briand 	<p>Accord franco-allemand de coopération économique au Maroc (février) Difficultés d'application</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Introduction de l'isoloir dans les salles de vote - avril : établissement des retraites ouvrières - octobre : Grève des cheminots 	<p>Organisation définitive de l'AEF</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Agitation viticole en Champagne - Renouveau nationaliste en France 	<p>Juillet "le coup d'Agadir" Novembre : accord franco-allemand sur le Maroc et le Congo</p>
<p>Ministère Poincaré</p> <ul style="list-style-type: none"> - Echec de la campagne en faveur de la représentation proportionnelle 	<p>Protectorat français sur le Maroc Octobre : début des guerres balkaniques</p>

BIBLIOGRAPHIE



ARCHIVES CONCERNANT ARMAND FALLIERES

A) *ARCHIVES NATIONALES* - aucune trace de "papiers Fallières" à proprement parler - mais des lettres de Fallières adressées à divers destinataires sont conservées sous les cotes suivantes :

50 AP 1	- documents relatifs aux élections
51 AP 1	- dossier 1 - autographe
55 AP	- Lettre à Monis (1911)
114 AP 3, ds 5	- Lettre à Victor Glachant (1926)
87 AP 8, 2 P	- Lettre à Jules Simon (1889)
151 AP 35 idem	- Lettre à Paul Deschanel (1907)
423 AP 4 dr 2	- Discours d'Etienne Flandin en faveur de l'élection de Fallières (1906)

. Pour le Ministère de l'Intérieur, il n'y a pas de fonds provenant du cabinet du Ministère pour la période qui nous intéresse ; la sous-série F 7, police, contient peu de documents pour ces années. On peut néanmoins consulter les articles suivants :

F la * 160 1 à 160 11, 162 8 à 163 1, 167 5 à 167 12 (lois, décrets, arrêtés du ministère)
F la 1994 6 - 1995 4, 1995 6, 1996 1, 1997 2, 1997 3 (arrêtés)
F la 2141 à 2147, 3495 à 3498, 3502, 3542 à 3544, 3548 (inventaires)
F la 635 20 (dossiers divers provenant du secrétariat)

. Pour le ministère de l'Instruction publique

F 172503 1 à 2753 (1788 à 1904) : concernant le cabinet du ministre, le secrétariat et les services généraux.

F 17 12560 à 128-17 (1852 à 1918) : concernant le cabinet
F 17 * 1250 à 1317, 1375 à 1416 : arrêtés
F 17 * 1722 à 1724, 1729 et 1730 : décrets
F 17 1478 : circulaires

. Pour les élections législatives :

C 3452 A 5	Election législative de 1871
C 3466 A 19	Election législative de 1876
C 3487 A 40	Election législative de 1877
C 3487 A 40	Election partielle de 1877
C 3508 A 61	Election législative de 1881

. Pour les dossiers électoraux :

C 5288 - 5289	1881
C 5300 - 5311	1885
C 5312 - 5333	1889

JOURNAL OFFICIEL (débat parlementaires à la chambre des députés et au Sénat) 1876 - 1906

B) ARCHIVES DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

. Tableau des élections à la chambre des députés 1876, 1877, 1881, 1885, 1889

. Notices et portraits (pour chaque législature) 1876, 1877, 1881, 1885, 1889

. BARODET (Désiré) : Recueil des textes authentiques des programmes et engagements électoraux des députés proclamés élus en 1881, 1885, 1889. Imprimerie de l'Assemblée Nationale.

C) ARCHIVES DEPARTEMENTALES

Série M. III Plébiscistes - Elections

Election législative de 1869

Plébiscite de 1870 (service éducatif)

Election partielle de 1871

Election législative de 1876

Election législative de 1881

Election législative de 1885

Election législative de 1889

Série M. IV - Police

Documents administratifs : Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Lot-et-Garonne 1871 à 1886.

Registres annuels du Conseil Général : rapports du préfet, délibérations du Conseil Général 1871 - 1886

Annuaire du département de Lot-et-Garonne 1869 - 1906

D) ARCHIVES PRIVEES

Stéphane BAUMONT : propositions de loi, livres de droit d'Armand Fallières, photographies Jacques CLOUCHE (Agen) : Thèse de licence d'Armand Fallières, collection de cartes postales.

FONDECAVE (Mézin) : autographes d'Armand Fallières enfant, textes de chansons, coupures de presse de l'inauguration du monument Fallières à Mézin.

FORTIN (Nérac) : Lettres originales et autographes d'Armand Fallières, tracts électoraux,

QUEYROU Guy (Casteljaloux) : Collection très originale et rare de cartes postales,

SOUYRI (Albi) : Collection de cartes postales ; nombreux documents originaux.

ARCHIVES DE LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE

FALLIERES (Armand) Président de la République - Allocution prononcée à Marines (Seine-et-Oise), le 17 juillet 1904, à l'occasion de l'inauguration du monument élevé à la mémoire de l'amiral Peyron, par Monsieur Armand Fallières . . . - Paris Imp. nationale, 1904.

- Congrès des sociétés savantes. Discours prononcé par M. Fallières, ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts, à la séance générale du congrès le samedi 15 juin 1889 - Paris, impr. nationale, 1889.

- Congrès des sociétés savantes. Discours prononcé à la séance générale du congrès le . . . 15 juin 1889, par Monsieur RENAN . . . et M. FALLIERES . . . - Paris, impr. nationale 1889

- Discours prononcé par M. le ministre de l'Instruction publique, président du conseil (A. FALLIERES) à la séance de clôture du Congrès pédagogique des écoles normales supérieures - (Paris) Impr. Nationale 1883.

- Déclaration lue au Sénat au nom du Conseil des ministres, par M. Armand Fallières . . . (15 janvier 1883, 15 décembre 1887, 18 mars 1890) - Paris, imp. de M. Mouillot.

- Allocution de M. Fallières, président du Sénat en prenant place au fauteuil (7 mars 1899, 6 février 1900, 11 janvier 1903, 15 janvier 1904) Paris, imp. de M. Mouillot.

ARTICLES ET OUVRAGES CONCERNANT ARMAND FALLIERES

- BAUMONT (S) ** - Armand Fallières, ou comment devient-on Président de la République sous la IIIème République (thèse de doctorat d'Etat en Sciences Politiques - 1984 Aix-en-Provence)
- Armand Fallières, député, à travers ses professions de foi et les placards électoraux - Revue de l'Agenais
- Armand Fallières, président du Conseil - Revue de l'Agenais
- CAILLAUD (G) ** - Histoire de Nérac et du néracais
- CAILLAUX (J) * - Des mémoires II
- CHASTENET (J) - La France de M. Fallières
- CHAUMIE (P) ** - Discours prononcé à l'inauguration du monument élevé à la mémoire d'Armand Fallières
- CHEREAU (G) - L'enfant du pays. La petite illustration 1932
- CLEMENS (J) ** - Armand Fallières, ministre de l'Instruction Publique - Revue de l'Agenais
- CORNAERT ** - Les présidents de la IIIème République
- DANSETTE (A) ** - Histoire des présidents de la République - Paris Amiol Dumon 1953
- DUPLAN (E) ** - Discours prononcés à l'inauguration du monument élevé à la mémoire d'Armand Fallières
- ESQUIEU (M), RAPIN, RIGOUSTE * Agenais-Occitan - Presses du Villeneuvois 1978
- EST REPUBLICAIN ** - Armand Fallières le Président du "bas de laine" et d'une république heureuse - 29 août 1953
- FIGARO ** - Nombreux articles (1906-1931)
- GERAUD (G) - Profils politiques de Lot-et-Garonne - Revue de l'Agenais - 1979
- HEMERET (G et N) ** - Les Présidents de la République - Edition Profida.

** *Ouvrages ou articles importants*

* *Ouvrages contenant une ou deux phrases sur Armand Fallières*

- HIRE (J de la) ** - Le Président Fallières. La vie politique. Le Congrès de 1906. La vie intime.
- LES HOMMES DU JOUR * - Articles 1906-1907-1908-1910-1911
- L'ILLUSTRATION ** - Articles 1906 et 1931
- L'INDEPENDANT ** - Articles 25 juin 1931
- JEANNENEY (J) ** - Discours prononcé lors de l'inauguration du monument élevé à la mémoire d'Armand Fallières
- JOFFRE (Maréchal) * - Mémoires I
- KLOTZ (L.L.) * - De la guerre à la paix
- LEBRUN (A) - Discours prononcé. . .
- PALEOLOGUE (M) * - Au Quai d'Orsay, à la veille de la tourmente
- PAUL BONCOUR * - Entre deux-guerres
- POLIVKA (P) ** - La Franc-maçonnerie en Lot-et-Garonne 1850-1914 - Revue fédération historique du Sud-Ouest 1982
- L'élection sénatoriale de 1906. Revue d'histoire moderne et contemporaine 1975
- Le Lot-et-Garonne de l'Empire à la République Service éducatif des Archives du Lot-et-Garonne.
- YVELET (J d') ** - Armand Fallières, Président de la République
- SIMORRE (Albert de) - Têtes de Pipes. Portraits de l'Agenais, Fantaisies littéraires. Librairie "La revue Française" Agen 1900
- LE TEMPS - Article du 25 juin 1931
- POURCELLES ** - Fallières (1887) - Archives départementales.

ARTICLES ET OUVRAGES CONCERNANT LE LOT-ET-GARONNE

- ANDRIEU (J) Bibliographie générale de l'Agenais. 2 tomes 1887
- BOISVERT (CH) L'Agriculture dans le Lot-et-Garonne. Tonneins 1887
- BONNAT (R) Les députés et les sénateurs de Lot-et-Garonne de 1871 à 1924. Agen 1924.
La Franc-Maçonnerie Agenaise au XVIIIème et au XIXème. Agen 1921
- BRIGNOL Les Parlementaires du Lot-et-Garonne sous la IIIème. Mémoire maîtrise, Toulouse 1970. Dir. Godechot.
- BROSSARD (CH) La France du Sud Ouest 1903
- BURIAS Atlas historique de l'Agenais. Monumenta historiae Galliarum 1979
- DEFFONTAINES (P) Les hommes et leurs travaux dans les pays de la Moyenne Garonne. Librairie Quesseveur Agen 1978
- d'HARCOURT Vingt ans d'histoire et d'historiettes : 1894 - 1914. Agen 1943
- JOUVE (H) Dictionnaire biographique de Lot-et-Garonne. Agen 1894
- LABAT (DR) L'Ame Paysanne. La terre. La race. Delagrave.
- LE PAGNOT (L) Les structures foncières du Lot-et-Garonne. Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest 1965
- LUXEMBOURG (M) Géographie de Lot-et-Garonne. Couderc, Nérac, 1965
Le département du Lot-et-Garonne. Revue de l'Agenais, 1947
- MICHEL Portrait des Agenais au XIXème. Le Réveil, 5 août 1894
- ZAPATTA (J) Les élections législatives en Lot-et-Garonne sous la IIIème République. Doctorat 3ème cycle. Université de Bordeaux I 1973

PRESSE LOT-ET-GARONNAISE

La Constitution	1876, 1877, 1881, 1885, 1889.
La Croix de Lot-et-Garonne	1893, 1898, 1902, 1906.
L’Echo du Lot-et-Garonne	1902, 1906.
L’indépendant de Lot-et-Garonne	1893, 1898, 1902, 1906.
Le Journal de Lot-et-Garonne	1871 à 1906.
Le Progrès de Villeneuve-sur-Lot	1871, 1877, 1881, 1885, 1889, 1893, 1898, 1902, 1906 (Collection privée. Imprimerie BADOR)
Le réveil Villeneuvois et de Lot-et-Garonne	1870, 1876, 1877, 1893, 1898, 1906.
La Dépêche du Midi	1906

PRESSE NATIONALE CONSULTÉE POUR JANVIER - FEVRIER 1906

Le Petit Parisien

Le Petit Journal

Le Journal

Le Matin

La Lanterne

L'Aurore

Le Gil Blas

Le Journal des débats

La Libre Parole

Le Figaro

Exelsior

Le Cri de Paris

Les Hommes du Jour

L'Assiette au Beurre

L'Illustration

La Revue des deux Mondes

Annales politiques et littéraires

L'Opinion

La revue de Paris

La revue politique et parlementaire

BIBLIOGRAPHIE GENERALE

- AGULHON (M) - Marianne au combat - Flammarion 1979
- Histoire de la France rurale d'Univers historique 1976
- ARAMBOUROU (R) - Réflexions sur la géographie électorale. Revue française de Sciences Politiques. Juillet 1952
- AVENEL (G d') - Les Français de mon temps (1904)
- ARON (R) - Les étapes de la pensée sociologique NRF 1669
- AZEMA (JP) et WINOCK (M) - La IIIème République 1870-1940 - Paris Calmann Lévy 1976
- BABELON (JP) - Henri IV - Fayard 1982
- BAINVILLE (J) - La IIIème République (1935)
- BALANDIER (G) - Anthropologie politique PUF 1967
- Le pouvoir sur scènes - Balland 1980
- BARRAL (P) - Les fondateurs de la IIIème République - Armand Colin Collection U²
- BARRET-WENDEL - La France d'aujourd'hui
- BAUMONT (M) - Gloires et tragédies de la IIIème République - Hachette.
- BOMIER-LANDOWSKI - Les groupes parlementaires de l'Assemblée Nationale et la Chambre des députés. Paris A. Colin 1951
- BONHEUR (G) - La République nous appelle (1965)
- BONNEFOUS (G et E) - Histoire politique de la IIIème République - 7 vol. PUF 1956-1967
- BOURGIN (G) - La IIIème République (1871-1914) Paris A. Colin 1967
- BOURRICAUD (F) - Le bricolage idéologique PUF 1980
- BRAIBANT (Ch) - Un bourgeois sous trois Républiques Buchet-Chastel 1961
- BRAUD (P) - La science politique. Que sais-je ? sept 1982

- BRIMO (A) - Méthode de la géo-sociologie électorale (Publication de l'I.E.P. Toulouse 1968) Pédone
- BURDEAU (G) - Traité de Science Politique Paris LG LJ 7 Vol 1966-1974
- LES CAHIERS DE L'HISTOIRE - Les élections en France de 1789 à nos jours 1967
- CHARNAY (JP) - Les scrutins politiques en France de 1815 à 1962 Contestations et invalidations. Paris A. Colin 1964 - Cahier de la Fondation Nationale des Sciences Politiques
- CHASTENET (J) - Histoire de la IIIème République. 7 vol. Hachette 1963
- Cent ans de République (1870 - 1969) Taillandier 1970
- CHAUNU (P) - La France - Robert Laffont 1982
- CHEVALLIER (J.J) - Histoire des Institutions et des régimes politiques de la France - Paris - Dalloz 1971
- COLOMBANI - Notre siècle en caricature
- COLOMBARIEU (E) - Sept ans à l'Elysée avec le Président E. Loubet (1932)
- CORNAERT (E) - Les Présidents de la IIIème République
- COUGNY (G) et ROBERT (A) - Dictionnaire des parlementaires Ed Bourloton (1789 1889)
- COUTROT (A) et DREYFUS (F) - Les forces religieuses dans la société française - Paris A. Colin 1966 - Collection U
- DAHL (A) - Machoux député - Librairie Baudinière 1927
- DANIEL (A) - Année politique (1874-1906)
- DANSETTE (A) - Histoire des Présidents de la République. Paris Amiot Dumon 1953
- DAUDET (L) - Panorama de la IIIème République (1936)
- DELPECH - LAMY - La France sous la IIIème République (1902)
- DEMANGEON (A) - Géographie économique et humaine de la France
- DESLANDRES (M) - Histoire constitutionnelle de la France T III : L'avènement de la IIIème République Paris 1937
- DOGAN (M) et NARBONNE (J) - L'abstentionnisme électorale en France. RFSP 1954

- DOGAN (M) - Les députés français 1870-1958 in D. Marvick political decision makers - New York 1061
- DROZ (J) - Le socialisme démocratique Paris A. Colin 1966. Collection U
- DUCATEL - Histoire de la IIIème République à travers l'imagerie populaire 4 tomes
- DUCHE (J) - Deux siècles d'histoire de France par la caricature 1760 - 1960
- DUPEUX (G) - La société française (Paris. A. Colin 1964) Collection U
- DUVERGER (M) - Les partis politiques Paris A. Colin 1951
- Janus Fayard 1972
- ESCAICH (R) - Les monstres sacrés de la IIIème République
- ESTEBE (J) - Les ministres de la République 1871-1914. FNSP 1982
- FAUVET (J) - Les paysans et la politique. Paris A. Colin 1958 - FNSP N 94
- FERRY (J) - Discours et opinions recueillis et annotés par Robriquet Paris, A. Colin 1893-1897
- FOURCADE (J) - La République de la Province - Grasset 1936
- FREMY (D) - Quid des Présidents de la République
- FREUND (J) - Sociologie de Max Weber PUF 1968
- GAMBETTA (L) - Discours et plaidoyers publiés par J. Reinach
- Lettres éditées par D. Halévy et E. Pillias. Paris Grasset 1938
- GAUDEMET (Y.M.) - Les juristes et la vie politique de la IIIème République Paris PUF 1970
- GIRARD - La politique intérieure de la IIIème République
- GOGUEL (F) - Modernisation économique et comportement politique A. Colin 1969
- La politique des Partis sous la IIIème République Paris, le Seuil 1958
- Géographie des élections françaises sous la IIIème République et la IVème République - Nouvelle édition Paris. A. Colin 1970
- Sociologie électorale. Esquisse d'un bilan et guide de recherche. En collaboration avec Georges Dupuy Cahier de la FNSP n° 26
- La politique en France. En collaboration avec Alfred Grosser. Collection U 1962
- GOUALT (J) - Comment la France est devenue républicaine. Les élections générales et partielles à l'Assemblée Nationale : 1870 - 1875 Cahier de la FNSP n° 74

- GUERIN (A) - Il y a cent ans La République. Paris Hachette 1973
- GUIRAL (P) et THUILLIER (G) - La vie quotidienne des députés en France de 1871 à 1914. Hachette 1980
- GYP - La joyeuse enfance de la IIIème République Calmann Lévy 1931
- HALEVY (D) - La République des comités. Essai d'Histoire contemporaine (1895-1934) Grasset 1934
- La fin des notables Paris Grasset 1930
- La République des Ducs Paris Grasset 1937
- HOFFMANN (S) - Essai sur la France. Déclin ou renouveau ? Paris le Seuil 1974
- ISRAEL (A) - L'école de la République. La grande œuvre de Jules Ferry Hachette 1931
- JACQUES (L) - Les Partis Politiques en France sous la IIIème République Paris 1913
- JAMMY-SCHMIDT - Les grandes thèses radicales. E. Les Portiques 1932
- JOUVENEL (R de) - La République des camarades. Grasset 1913
- KAYSER (J) - Les grandes batailles du radicalisme 1820-1901 - Rivière 1962
- La presse de province sous la IIIème République Cahier FNSP n° 92
- LACHAPELLE (G) - Les régimes électoraux. A. Colin 1934
- LAFONT (R) - Le Sud et le Nord. Dialectique de la France Privat 1971
- LANCELOT (MT et A) - Atlas des circonscriptions électorales en France depuis 1875
- LATREILLE (A) - Le catholicisme en France
- Les forces religieuses et la vie politique
Le catholicisme et le protestantisme. En collaboration avec A. Siegfried. Cahier FNSP n° 23
- LAVAU (G) - Partis politiques et réalités sociales. Cahier FNSP n° 38
- LE BRAS (G) - Géographie électorale et géographie religieuse Cahier FNSP n° 1
- Nouvelles études de sociologie religieuse 2 volumes P.U.F.
- LE BRAS (H) et TODD (E) - L'invention de la France. Collection Pluriel 1981

- LEGER (B) - Les opinions politiques des Provinces Françaises. Paris Gamber 1934
- LESOURD - Histoire des Présidents de la République
- LETHEVE (J) - La caricature et la presse dans la IIIème République Paris A. Colin 1961
- LEYRET (H) - Le Président de la République : son rôle, ses droits, ses devoirs (1913)
- MABILEAU (A) - La personnalisation du pouvoir. En collaboration avec L. Hamon. Entretiens de Dijon. Paris PUF 1964
- MARICHY (JP) - La vie politique sous la IIIème République. Paris le Seuil 1984
- Les débuts de la IIIème République 1871-1898. Paris Le Seuil 1973
- MENDRAS (H) - Etudes de sociologie rurale. Cahier FNSP n° 97
- Sociologie de la campagne française. Que sais-je ? n° 842
- MORAZE (CH) - Quelques problèmes de méthode. Cahier FNSP n° 1
- MUEL (L) - Tableau synoptique de tous les ministères de la IIIème République 1870-1900 (1902)
- NICOLET (C) - Le radicalisme. Que sais-je ?
- L'idée républicaine en France - Gallimard 1982
- NORDMANN (JT) - Histoire des Radicaux 1820-1937. Paris la Table Ronde 1974
- OLLE-LAPRUNE (J) - La stabilité des Ministres sous la IIIème République 1879-1940 LGDJ 1962
- OZOUF (M) - L'école, l'Eglise et la République 1871-1914 - Paris A. Colin 1963
- PHILIPPE (R) - Affiches et caricatures dans l'Histoire F. Nathan 1980
- PIERRARD (P) - Dictionnaire de la IIIème République Paris Larousse 1968
- PREVOST-PARADOL - La France nouvelle. Paris. Calmann Lévy 1868
- PRESSAC (P de) - Les forces historiques de la France. La tradition dans l'orientation politique des provinces. Hachette 1928
- PRIOURET (R) - La République des députés ; Grasset 1959

- PROST (A) - L'évolution politique des députés (1882-1884) R.F.S.P. Feu 1971
- Vocabulaire des proclamations électorales 1881, 1885, 1889, Paris P.U.F. 1974
- REINACH (J) - La politique opportuniste (1880-1889) Paris Charpentier 1890
- REMOND (R) - La droite en France. Paris Autier Montaigne
- La vie politique en France 1870 - 1940. Les cours de droit 1960 I.E.P.
- Histoire de l'anti-cléricalisme Paris. Fayard 1976
- RIALS (S) - Textes politiques français. Que sais-je ? N^o 2171
- ROUPNEL (G) - Histoire de la Campagne française. Grasset 1932
- RUDELLE (O) - La République absolue. Publications de la Sorbonne 1982
- SAINT-PASTOUR - La Franc-maçonnerie au Parlement 1969
- SCHMITT (CH) - Le maire de la commune rurale. Berger Levrault 1967
- SEIGNOBOS - L'évolution de la III^{ème} République (1875-1914) Paris Hachette 1921
- SEMENTERY (M) - Les Présidents de la République française et leur famille. Ed Christian 1982
- SORLIN (P) - La société française 1840-1964 Paris Arthaud 1961
- TESTE (Louis) - Anatomie de la République (1910)
- THIBAUDET (A) - La République des Professeurs. Grasset 1927
- TOUNIER-BONAZZI et POURCELET - Guide des papiers des ministres et secrétaires d'Etat de 1871 à 1914
- TRIBLE (G) - Les régimes électoraux et leur influence sur la vie politique française : 1848-1951. Thèse de droit Strasbourg
- Université d'Orléans - L'Esprit républicain. Colloque d'Orléans des 4 et 5 septembre 1870. Paris Klincksieck 1972
- Université de Rennes - Le Centenaire de la III^{ème} République. Actes du colloque de Rennes. 15-17 mai 1975 - Paris Delarge Edition universitaire 1975
- VAUTEL (C) - Le fou de l'Elysée - Albin Michel 1939
- WEBER (E) - La fin des terroirs - Fayard 1983
- WRIGHT (G) - La révolution rurale en France - Editions de l'EPI 1970
- ZELDIN (T) - Histoire des passions françaises (4 volumes) Ed du Seuil

PRÉSENTATION DES DOCUMENTS



- Déclaration de naissance d'Armand Fallières

Registre d'état-civil de Mézin 1833-1842 - A.D.L.G. (1)

Armand Fallières est le prototype des hommes politiques du début de la Troisième République qui se posent en porte-parole des "couches nouvelles" chères à L. Gambetta.

Mais la modestie des origines du futur Président de la République mérite d'être nuancée. En laissant 80 hectares de terre dont 24 de vignes, son grand-père se rangeait dans la catégorie des gros propriétaires.

- Maison natale d'Armand Fallières à Mézin

Collection particulière.

Cette maison a aujourd'hui disparu.

- Lettre manuscrite d'Armand Fallières du 7 juin 1876

Collection particulière de Mme Despeyroux, née Moureau

Les élections législatives de 1876 étaient décisives pour la République qui venait de naître des lois constitutionnelles de 1875.

Les monarchistes espéraient encore pouvoir réaliser la restauration royale ; ils savaient que le Président Mac-Mahon laisserait volontiers sa place à l'un des deux prétendants à la couronne, en cas de succès des candidats légitimistes et orléanistes aux élections législatives.

Sur les conseils de L. Gambetta, les républicains menèrent une campagne électorale au nom de l'ordre, de la paix et de la défense de la propriété. Ils voulaient ainsi s'assurer le soutien des notables ruraux, souvent gros propriétaires, pour gagner les suffrages des masses paysannes.

Dans cette lettre, Fallières s'adresse à un notable de Marsan, commune de Moncrabeau ; Charles Moureau répondit à l'appel et devint président du comité central républicain de son canton.

Avec Armand Fallières, deux autres républicains furent élus : Faye à Marmande et de Laffitte de Lajoannenque à Agen. L'arrondissement de Villeneuve restait fidèle au bonapartisme élisant Sarrette.

- Appel du Président de la République : janvier 1876

A.D.L.G.

Le Maréchal de Mac-Mahon intervint publiquement dans la campagne électorale pour soutenir les candidats conservateurs monarchistes.

- Placard électoral d'Armand Fallières - février 1876

A.D.L.G.

Au lendemain du désastre de Sedan et de la proclamation de la République provisoire le 4 septembre 1870, de nombreuses municipalités républicaines, dont celle de Nérac, prirent des délibérations en faveur de la poursuite de la guerre contre la Prusse. Les conservateurs, au contraire, étaient favorables à la paix. Le pays leur donna raison aux élections de février 1871. En 1876, les monarchistes reprirent le thème de la guerre pour discréditer les candidats républicains. Fallières n'entra à la municipalité de Nérac qu'en avril 1871 ; l'armistice était déjà signé ; il pouvait ainsi facilement se laver des accusations de bellicisme.

(1) *A.D.L.G. : Archives Départementales de Lot-et-Garonne*

- **Appel aux électeurs : Armand Fallières : février 1876**

A.D.L.G.

Les nouveaux notables soutenaient la candidature d'Armand Fallières au nom du Progrès, de l'Ordre, de la Liberté, de la Paix. Désormais, le désordre c'était la Restauration.

- **Décret de révocation de la municipalité de Nérac : septembre 1877**

A.D.L.G.

Au lendemain du 16 mai 1877, presque toutes les municipalités républicaines furent révoquées. Si on ajoute à ces révocations les poursuites contre les militants républicains, le nombre des victimes de la répression s'élève à plus de 700 personnes en Lot-et-Garonne.

- **Proclamations adressée au peuple français par le Maréchal de Mac-Mahon : septembre 1877**

A.D.L.G.

Au lendemain du 16 mai, le Président Mac-Mahon se décida à la dissolution. Le combat s'engagea entre les républicains et les conservateurs. Les premiers défendaient les prérogatives de la Chambre des Députés, les seconds celles du Président de la République. Le succès des républicains aux élections d'octobre 1877 devait porter atteinte à l'autorité présidentielle. "Il faut se soumettre, ou se démettre", proclama L. Gambetta. Mac-Mahon se soumit avant de se démettre en 1879.

- **Affiche du comité conservateur de l'arrondissement de Nérac - octobre 1877**

A.D.L.G.

Camille Dollfus, député de la troisième circonscription de 1863 à 1870, défendait les couleurs conservatrices. Grand propriétaire, il était de tradition bonapartiste et avait épousé la fille du baron Haussmann.

- **Placard électoral en faveur d'Armand Fallières - octobre 1877**

A.D.L.G.

Les républicains se firent une arme des révocations. Elles prouvaient à l'envie que les conservateurs ne respectaient pas le suffrage universel. Armand Fallières en appelait aux notables, aux couches nouvelles comme aux propriétaires plus traditionnels.

- **Affiche : réunion publique à Mézin - octobre 1877**

A.D.L.G.

- **Placard électoral d'Armand Fallières - octobre 1877**

A.D.L.G.

- **Appel du comité central de Moncrabeau - octobre 1877**

A.D.L.G.

Parmi les signataires, on reconnaît Charles Moureau, destinataire de la lettre d'Armand Fallières du 10 janvier 1876. op.cit.

- **Profession de foi d'Armand Fallières - élection au Conseil Général - août 1880**

A.D.L.G.

Désormais le candidat est aussi ministre de la République. Le notable départemental se mue en homme d'Etat.

- Le devoir de réserve des enseignants :

Intervention d'Armand Fallières, ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts à la Chambre des Députés (Journal Officiel du 7 mars 1884)

Ministre du deuxième cabinet Ferry, Armand Fallières répond ici aux interpellations des députés monarchistes et bonapartistes qui accusent les républicains d'utiliser les instituteurs comme agents électoraux.

- L'Honneur dû à l'instituteur

Journal Officiel du 7 mars 1884

- Le traitement des instituteurs

Journal Officiel du 11 mars 1884

La République flattait l'amour propre des instituteurs mais les payait mal. Les promesses ne furent donc pas tenues. En 1914, une enquête plaçait les instituteurs français parmi les plus mal payés d'Europe. Ils venaient à la vingt-cinquième place, à égalité avec ceux du Montenegro.

- Profession de foi de M. Sorbets, candidat boulangiste - septembre 1889

A.D.L.G.

La vague boulangiste ne cessa de gonfler de 1885 à 1889. Elle se brisa en Lot-et-Garonne. Un comité républicain révisionniste se constitua bien à Nérac ; mais la candidature de Sorbets fit long feu. Le cartel des mécontents se divisa. Les républicains firent bloc et triomphèrent.

- Profession de foi d'Armand Fallières - septembre 1889

A.D.L.G.

Les élections de 1885 avaient marqué la naissance d'un courant nationaliste anti-parlementaire nourri par la crise économique. Les républicains après avoir institué le scrutin proportionnel décidaient de revenir au scrutin d'arrondissement uninominal à deux tours pour les élections de 1889. Ils s'unirent pour faire barrage aux candidats qui se réclamaient du Général Boulanger et "déjouer les tentatives des factieux" comme le souligne Armand Fallières dans la dernière phrase.

- Appel d'Armand Fallières aux démocrates - septembre 1889

A.D.L.G.

Cornelis de Witt tenta de réunir sur son nom les suffrages de tous les déçus de la République. Conseiller Général de Castelmoron, directeur du journal le "Paysan du Sud-Ouest", il était surtout petit-fils de François Guizot et fondateur des conférences monarchistes.

- Appel du Comité républicain de l'arrondissement de Nérac - septembre 1889

A.D.L.G.

Une victoire complète couronna les efforts des républicains qui remportèrent les quatre sièges à pourvoir : De Laffitte à Agen, Deluns-Montaud à Marmande, Fallières à Nérac et Leygues à Villeneuve furent élus.

Ce fut la dernière campagne législative d'Armand Fallières. Le 8 juin 1890, il devenait sénateur du département. Pour le remplacer à la Chambre, les électeurs choisirent J.B. Darlan qui fut élu sans adversaire.

- Armand Fallières sortant du banquet des maires en 1900

Collection particulière

Pour fêter le siècle et la République, le gouvernement de défense républicaine organisa un grand

banquet républicain aux Tuileries le 22 septembre 1900 ; 22 000 maires partagèrent la table présidentielle en compagnie du Président du Sénat Armand Fallières.

La France traversait alors une crise grave. L'affaire Dreyfus divisait les Français. La municipalité nationaliste de Paris tenta d'organiser un banquet concurrent ; elle échoua.

- La séparation de l'Eglise et de l'Etat

Collection particulière

Les trois premiers personnages de l'Etat président au divorce de l'Eglise et de l'Etat ; entre les deux époux, on distingue le Concordat voulu par Bonaparte, Premier Consul.

La loi de Séparation fut votée le 9 décembre 1905. Paul Doumer (1857-1932), président de la Chambre des Députés fut le candidat malheureux aux présidentielles de 1906. Il prit sa revanche le 13 mai 1931. Un an plus tard le révolutionnaire russe Gorgoulov l'assassinait. Emile Loubet (1838-1929), Président de la République de 1899 à 1906 succéda à Félix Faure. Sa Présidence fut marquée par l'affaire Dreyfus et l'agitation nationaliste.

- L'attente

Collection particulière

Armand Fallières en tenue de Président du Sénat, la cloche à la main, attend dans l'angoisse l'issue du scrutin. En vérité ce fut sa réélection comme sénateur de Lot-et-Garonne qui posa plus d'un problème. Au Congrès de Versailles, Armand Fallières était assuré du soutien de toute la gauche et d'une partie des modérés de l'Alliance Républicaine du sénateur Joseph Chaumié.

- Il arrive

Caricature d'Assus - Collection particulière

- Portrait Officiel du Président Armand Fallières (1906)

- Les Représentants des puissances étrangères

Le Douanier Rousseau - Collection particulière

Ce tableau célèbre souligne l'originalité du régime politique français au début du siècle. La République tranche sur l'Europe des rois et des empereurs.

- Message du nouveau Président de la République à la Chambre des Députés et au Sénat

Le Président de la République s'adresse aux chambres par message. Ce message fut lu à la Chambre par Rouvier (1842-1911) et au Sénat par Chaumié.

Joseph Chaumié (1849-1913) était sénateur du Lot-et-Garonne et ministre de la Justice du Cabinet Rouvier.

- Le couple Présidentiel

Collection particulière

Armand Fallières et son épouse donnaient l'image parfaite du couple bourgeois. Les caricaturistes s'en donnaient à cœur joie pour brocarder l'esprit d'économie de Madame Fallières.

- Le Président de la République à sa table de travail

Collection particulière

- Le mariage de Mademoiselle Fallières avec M. Jean Lanes
1908 - Collection particulière

Jean Lanes était le secrétaire général de l'Elysée, après avoir été longtemps le plus proche collaborateur d'Armand Fallières.

Son mariage avec la fille du Président de la République fut l'occasion d'une tranquille manifestation où, à la joie des journalistes et caricaturistes, se mêlait le Tout-Paris politique à la Gascogne. La famille Lanes comptait parmi les notabilités agenaises. Nelson Lanes avait été maire d'Agen et était vice-président du conseil général en 1908.

- Monsieur Fallières sur la terrasse
Collection particulière

Elu Président, Armand Fallières resta l'homme simple qu'il fut toujours. Il préférait les réunions familiales aux soirées mondaines.

- En promenade dans ses vignes
Collection particulière

Les vignes étaient l'objet des soins jaloux du Président. Il faut se rappeler qu'en ce début de siècle encore, chaque gascon se flattait de boire son vin. C'était déchoir pour un notable que de ne point avoir sa vigne.

Le Lot-et-Garonne se remettait alors de la crise phylloxérique qui faillit emporter tout le vignoble à la fin du XIX^{ème} siècle.

- Le Président vu par G. d'Almeida

Le parler gascon commençait alors à reculer, mais il restait encore la langue maternelle de chacun.

- "Mérille, Pi rouge, Picopout, les vignes
en sont chargés, dans la comporte ruiselante
tout s'écrase ; en gaieté, le vendangeur chante
et heureux regarde grapiller les amis".

- "Quand, nos petits-fils, dans quelques années,
Parleront des aïeux dans les veillées
Vite, ils se rappelleront de ce brave gascon
qui était toujours honnête, et surtout un homme bon".

Il est vrai que pour tous les gascons, Armand Fallières restait "Lou Moussu" . . .

- Pose de la première pierre du Théâtre Ducourneau - septembre 1906
Collection particulière

L'élection d'Armand Fallières à la Présidence de la République souleva l'enthousiasme en Lot-et-Garonne. Restait à organiser un voyage officiel pour satisfaire la curiosité et la joie des habitants : cela fut fait du 29 septembre au 1^{er} octobre 1906.

- Remise des décorations à Nérac - septembre 1906
Collection particulière

- Fêtes présidentielles de Villeneuve-sur-Lot - octobre 1907

Collection particulière

Parmi les notabilités, on reconnaît Georges Leygues à l'élégante calvitie.

Georges Leygues (1857-1933) fut l'inamovible député de Villeneuve de 1885 à sa mort. Ministre à de nombreuses reprises, il se consacra plus particulièrement à l'organisation de la marine française dont il fut le père entre les deux guerres.

- Inauguration du Monument Léopold Faye - octobre 1909

Collection particulière

Léopold Faye (1828-1900) doit être considéré comme un des pères fondateurs de la Troisième République en Lot-et-Garonne.

Avocat, maire de Marmande, il fut élu député en juillet 1871 lors d'une élection partielle. Député de 1871 à 1879, sénateur de 1879 à sa mort, Léopold Faye siégea à de nombreuses reprises au gouvernement. Sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur en 1876, ministre de l'Instruction Publique en 1887-1888, ministre de l'Agriculture en 1889-1890.

- Inauguration du Monument Deluns-Montaud - octobre 1909

Collection particulière

Pierre Deluns-Montaud (1845-1907) fut député de la circonscription de Marmande de 1879 à 1898. Ministre des Travaux Publics en 1888-1889, il s'intéressa très vite à la vie parlementaire dont il tint la chronique dans la Presse sous la signature "Le Vieux Parlementaire". Il fut également directeur des Archives au Ministère des Affaires Etrangères.

- Le Président Fallières et le Roi Edouard VII - mai 1908

Collection particulière

Contrairement aux idées reçues, la fonction des Présidents de la Troisième République ne se limitait pas à "l'inauguration des chrysanthèmes". La politique étrangère leur permettait de laisser leur empreinte. Armand Fallières joua un rôle décisif dans la consolidation de l'alliance Anglaise et la formation de ce qu'il convient d'appeler "la Triple Entente".

Edouard VII (1841-1910), roi de Grande-Bretagne et d'Irlande de 1901 à 1910 influença profondément la politique étrangère anglaise. Il favorisa le rapprochement avec la France et s'opposa à son cousin, l'Empereur allemand Guillaume II.

- La Conférence d'Algésiras - avril 1906

Collection particulière

La conférence d'Algésiras (janvier - avril 1906) devait régler les problèmes marocains à la suite du "coup de Tanger" du 31 mars 1905. Implicitement cette conférence reconnut les droits spéciaux de la France sur le Maroc tout en confirmant l'indépendance et l'intégrité de l'Empire chérifien.

On reconnaît de gauche à droite : Guillaume II, Nicolas II, Edouard VII et A. Fallières. Derrière eux, on devine François-Joseph et Alphonse XIII.

- Voyage présidentiel à Cherbourg - juin 1907

Collection particulière

La visite des souverains danois se déroula sous la présidence du Conseil de G. Clémenceau. Ce ministère fut l'un des plus longs de la Troisième République (25 octobre 1906 - 20 juillet 1909).

- **Le roi Manuel II du Portugal à la chasse de Rambouillet - novembre 1909**

Collection particulière

- **Voyages officiels des Présidents de la République**

Archives de l'Élysée

- **Visites des souverains étrangers**

Archives de l'Élysée

- **Déjeuners et diners à l'Élysée**

Archives de l'Élysée

- **La succession : Armand Fallières et Raymond Poincaré - janvier 1913**

Collection particulière

Armand Fallières avait toujours affirmé ne point vouloir se représenter. C'est tout naturellement que lui succéda Raymond Poincaré (1860-1934). Président du Conseil de 1912 à 1913, celui-ci incarnait la république patriotique voire nationaliste. A la politique pacifique mais ferme de Fallières, succédait une politique plus agressive.

- **Fallières déménagement - janvier 1913**

Collection particulière

Les caricaturistes s'en donnèrent à cœur joie au départ d'Armand Fallières. Au centre, on reconnaît le portrait de la reine Wilhelmine des Pays-Bas. Cette jeune reine (1880-1962) fut la coqueluche de l'Europe au début du siècle ; elle donna son surnom à la bicyclette : "la petite reine".

- **Un déménagement en 1913**

L'omnibus souligne, ici, tous les éléments de la caricature falliériste : les quatre étapes de la carrière du Président, sa passion pour ses vignes, son constant souci d'économie, son appétit... Tous ces traits sont bien sympathiques et prouvent à l'envie que le Président Fallières fut bien le Président de la Belle-Epoque et un Président Bien-Aimé.

- **Un homme de cœur**

Lettre du 22 mars 1918 - Collection particulière de Mme Despeyroux

Cette lettre était adressée à l'épouse d'un soldat du front qui avait les plus grandes difficultés à faire face aux frais de cure de sa petite fille.

La paix revenue, Armand Fallières refusa de se faire rembourser, par le père de l'enfant, Monsieur Angel Despeyroux, qui avait été le maître d'œuvre de la restauration de la maison du Président en 1906.

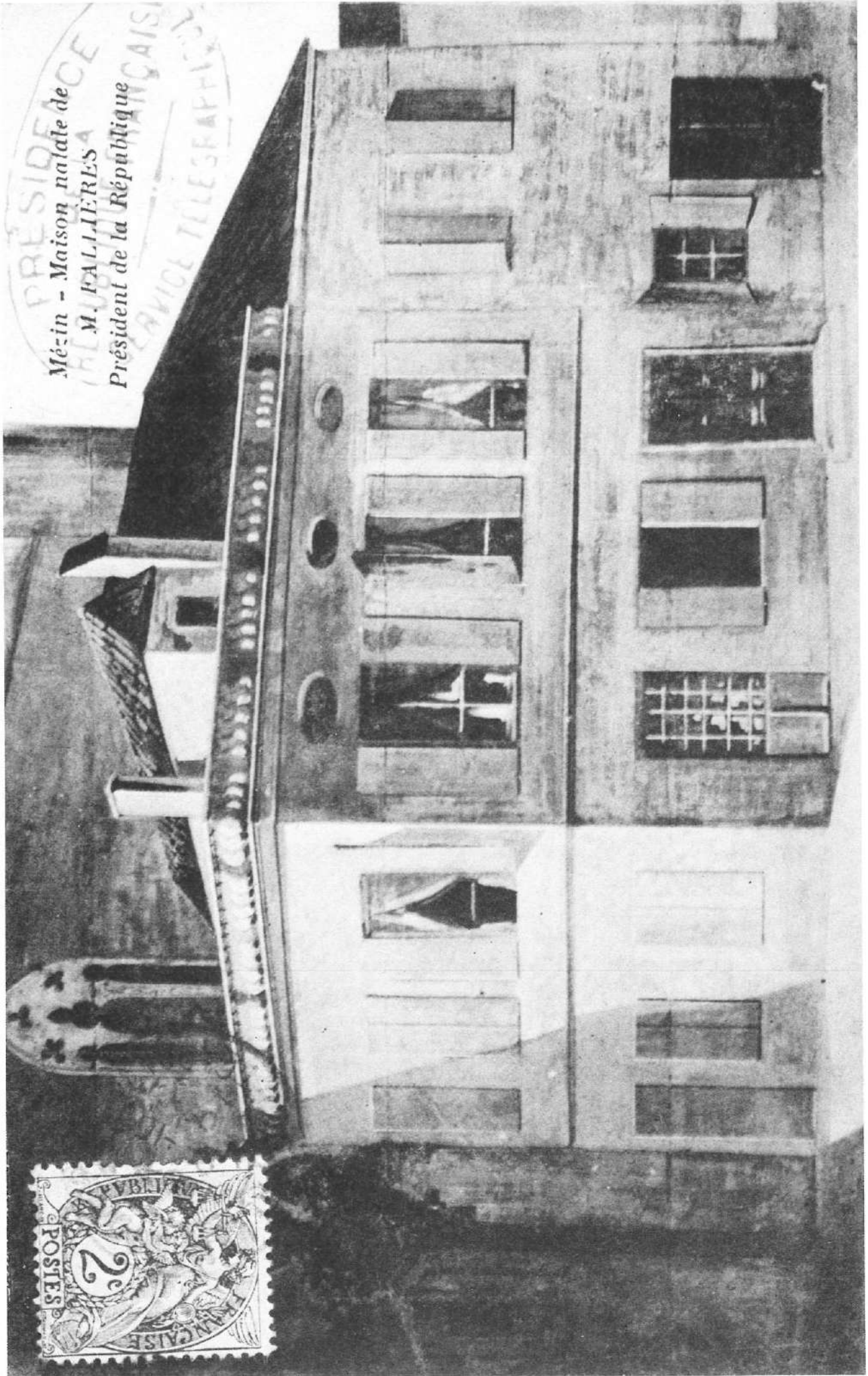


Fallières
M. Clément

40 -

Le dix huit cent quarante un, le sept novembre à neuf heures du matin; J'ai devant nous Maire officier de l'état civil de la commune de Mœreix, département de Lot-et-garonne et comparu Mr Pierre Fallières, âgé de trente un ans propriétaire domicilié à Mœreix, lequel nous a présenté un enfant de sexe masculin, né le jour d'hier en cette ville à deux heures après midi de lui déclarant et de dame Marie Margdelaine L'évêque son épouse auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Armand Clément; la dite déclaration et présentation faite en présence de Férmis Boué âgé de vingt quatre ans boucher, et de Joseph Bessagnet âgé de trente un ans huissier, domiciliés à Mœreix; le père déclarant et le témoin ont signé avec nous le présent acte de naissance après que la lecture leur en a été faite

Bessagnet Boué Férmis Fallières de Mœreix



Mézin - Maison natale de
M. FALLET
Président de la République



Merci le 10 Janvier 1876

Mon cher Monsieur,

Vous touchons à un moment décisif pour
l'avenir de notre pays, et la tranquillité de
nos foyers. La République qui a été défini-
tivement établie le 27 février dernier, et
qui est devenue la loi, à laquelle tous les
bons citoyens doivent obéissance et respect,
attend la consolidation des résultats des
élections prochaines.

C'est dimanche prochain, 16 Janvier,
que se réunira le Conseil Municipal
pour élire les délégués qui prendront part, le
30, aux élections législatives.

Dans nos Comunes, l'exemple de
ces opérations s'opérera certainement à notre
attente; Mais nous devons, surtout à
notre suffrage pour l'élection, faire
nos efforts pour garantir le succès.

Je suis que l'acte sera fait, et l'un de
ses Coarcs, M. Burton, de Sargis, tout
Membre du Conseil Municipal de
Atholville.

J'ignore quelle part aura le Spécimen
participé de ces Médicins. Mais j'ai que
le tout s'honnore pour, comme nous
avons de tranquillité, et nous des relations,
et que tout peut à l'origine leur profession,
à la Camp de l'Alba. Et le maintien
de l'Alba est actuellement indistinctement
fié au maintien du gouvernement actuel.
Tous ceux donc qui sont parties de cette
venue indistinctement travailler à faire
des Changements législatifs au sein de leurs
Conseils Municipaux, et j'en doute pas
que vos projets, quels que soient leurs
Spécimens parties, comprennent que leurs
sujets à l'égard de nos lois, et que
la Nation du pays à l'indistinctement

Celle du Cor. et l'absence de la Nation. Elles
-tant, ne se traitent à notre de nos
Coursiers.

C'est à la réalisation de cette opération
que je vous vous joins, j'emploierai
votre influence. Le tout donc à la Nation,
Ally. Le tout : cela va de soi ; et
Chargé - bien que c'est travailler dans son
propre intérêt, sans l'oublier de la Nation
de la Nation, que de chercher à accorder
la grande famille législative ; les me
sont compris que de l'Alba pour, et
ce n'est cette fois l'Alba à l'Alba
que de l'Alba à l'Alba.

Permettez-moi de l'Alba pour
l'Alba. L'Alba, et l'Alba, et l'Alba
sans l'Alba, et l'Alba, et l'Alba
l'Alba de nos Médicins indistinctement

[Signature]

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.



FRANÇAIS,

Pour la première fois depuis cinq ans, vous êtes appelés à des élections générales. Il y a cinq ans, vous avez voulu l'ordre et la paix. Au prix des plus cruels sacrifices, à travers les plus redoutables épreuves, vous les avez obtenus.

Aujourd'hui vous voulez encore l'ordre et la paix. Les Sénateurs et les Députés, que vous élirez, devront, avec le Président de la République, travailler à les maintenir.

Nous devons appliquer ensemble, avec sincérité, les lois constitutionnelles, dont j'ai seul le droit, jusqu'en 1880, de provoquer la révision. Après tant d'agitations, de déchirements et de malheurs, le repos est nécessaire à notre pays, et je pense que nos institutions ne doivent pas être revisées avant d'avoir été loyalement pratiquées.

Mais pour les pratiquer comme l'exige le salut de la France, la politique conservatrice et vraiment libérale, que je me suis constamment proposé de faire prévaloir, est indispensable.

Pour la soutenir, je fais appel à l'union des hommes qui placent la défense de l'ordre social, le respect des lois, le dévouement à la Patrie au-dessus des souvenirs, des aspirations et des engagements de parti. Je les convie à se rallier tous autour de mon Gouvernement.

Il faut que, à l'abri d'une autorité forte et respectée, les droits sacrés qui survivent à tous les changements de Gouvernement et les intérêts légitimes que tout Gouvernement doit protéger se trouvent en pleine sécurité. Il faut non-seulement désarmer ceux qui pourraient troubler cette sécurité dans le présent, mais décourager ceux qui la menacent dans l'avenir par la propagation de doctrines anti-sociales et de programmes révolutionnaires.

La France sait que je n'ai ni recherché ni désiré le pouvoir dont je suis investi; mais elle peut compter que je l'exercerai sans faiblesse, et, pour remplir jusqu'au bout la mission qui m'est confiée, j'espère que Dieu m'aidera et que le concours de la Nation ne me fera pas défaut.

Ce 12 janvier 1876.

Le Président de la République,

M. DE MAC MAHON,

DUC DE MAGENTA.

Par le Président de la République,

Le Vice-Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur.

L. BUFFET.

ÉLECTEURS,

Lorsque le Conseil Municipal de Nérac a pris la délibération dont le Comité Bonapartiste voudrait se faire une arme contre moi, je n'étais pas membre du Conseil.

JE NE L'AI DONC NI SIGNÉE NI APPROUVÉE.

Je ne suis pas de ceux qui, au PLÉBISCITE, vous promettaient la Paix pour vous arracher vos **OUI**, et qui, trois mois après, déclaraient *la plus folle et la plus épouvantable des guerres.*

**J'AI ÉTÉ ET JE RESTERAI TOUJOURS LE
DÉFENSEUR ÉNERGIQUE DE LA PAIX.**

Nérac, le 19 février 1876.

A. FALLIÈRES.

APPEL AUX ÉLECTEURS



Électeurs de l'Arrondissement de Nérac,

La France, par les Elections sénatoriales du 30 Janvier, vient d'affermir sur des bases inébranlables la Constitution Républicaine.

Le 20 Février prochain, elle vous appelle à compléter son œuvre en nommant un Député à l'Assemblée Législative.

Vous suivrez l'impulsion patriotique donnée par la majorité de la Nation, et le suffrage universel direct insérera un triomphe à côté d'une victoire.

Électeurs de l'Arrondissement de Nérac,

Vous avez un Député à élire et c'est de vos plus chers intérêts que nous nous inspirons en vous disant :

Votez pour FALLIÈRES.

Ce nom sorti de l'acclamation populaire est tout un programme. Il s'impose à vos suffrages.

FALLIÈRES, vous le connaissez. Vous savez avec quelle autorité de talent et de parole, avec quelle énergie persévérante, avec quelle conviction à la fois ferme et modérée, à la Mairie de Nérac comme au Conseil Général du Département, il a défendu la cause de votre arrondissement.

A ce qu'il a fait, mesurez ce qu'il fera, et croyez-nous :

Votez pour FALLIÈRES.

Fidèle observateur de la Constitution fondée sur le suffrage universel, **FALLIÈRES** luttera vaillamment, sans entrainement et sans défaillance, pour la conquête de nos libertés, en prêtant un concours aussi loyal qu'indépendant au Président de la République. A la politique de sentiment, il s'efforcera de substituer la politique de raison, et quand sonnera l'heure de la révision, il imitera ces cultivateurs avisés qui, avant de tailler un arbre, s'assurent qu'il a pris racine.

Électeurs de l'Arrondissement de Nérac,

Voulez-vous réduire au silence éternel les partis déchus, en finir avec les factions, et voir enfin s'ouvrir, pour la France, une ère de Confiance, de Paix, d'Économie, d'Ordre et de Liberté qui favorisera les transactions commerciales et garantira la prospérité de l'Agriculture et du Commerce?

Le Comité d'Arrondissement :

CHEVALIER, Conseiller Général de Lavardac.
DAT, Conseiller Général de Mézin.
DUPUY, Conseiller Général de Damazan.
MARTIN, Conseiller Général de Casteljaloux.
MONTHUS, ex-Conseiller Général de Francescas.
COURRENT, Conseiller d'Arrondissement de Nérac.
D'ANDIRAN, Président de la Ligue d'Enseignement à Nérac.
DESCUDÉ, Conseiller Municipal de Moncrabeau.
FAUGÈRE-DUBOURG, Conseiller Municipal de Nérac.
M. LESPIAULT, propriétaire.
Docteur PONS, Conseiller Municipal de Nérac.
ROQUAING, Conseiller Municipal de Nérac.

VU : FALLIÈRES.

Voulez-vous rassurer l'Europe dont vos divisions intestines et des projets de restaurations insensées éveillaient les défiances?

Voulez-vous enfin, sous un pouvoir fort et réparateur, rendre à la France sa vigueur et sa dignité?

Groupez-vous autour du Gouvernement qui divise le moins, autour de ce Gouvernement qui n'a pas de revanche à prendre et ne croit qu'aux alliances d'intérêt commun. Balliez-vous au Drapeau de la République, et si vous voulez qu'il soit fièrement et utilement porté dans l'arrondissement de Nérac,

Votez pour FALLIÈRES.

Votez pour cet enfant du pays, pour le fils de cette démocratie laborieuse, intelligente et sage qui ne s'avance que graduellement dans la voie du Progrès; qui, au pouvoir, ne repoussera personne, abjurera toute rancune, ouvrira ses bras aux amis de la veille comme à ceux du lendemain et ne portera que ce nom :

LA RÉPUBLIQUE DE TOUT LE MONDE.

Électeurs de l'Arrondissement de Nérac,

Souvenez-vous que la République est désormais le Gouvernement légal et qu'il n'y a de véritables conservateurs que ceux qui acceptent, sans arrière-pensée révolutionnaire, la loi édictée par la Nation souveraine.

QUE NUL DE VOUS NE MANQUE A L'APPEL!

C'est avec une confiance absolue dans votre patriotisme éclairé que nous attendons le résultat du scrutin auquel nous vous convions.

Faites votre devoir :
Votez pour FALLIÈRES.
VIVE LA RÉPUBLIQUE!

Paris, le 8 7^{br} - 1877.

Monsieur le Préfet, j'ai l'honneur de vous
transmettre ampliation d'un décret en date du
sept septembre 1877 portant dissolution du Conseil
municipal de Nérac et institution d'une Commission.

Je vous prie de m'accuser réception de ce décret
et d'en assurer l'exécution.

Recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma
considération très-distinguée.

Pour le Ministre de l'Intérieur
en par autorisation :

Le Chef du 1^{er} Bureau du Cabinet,

A. Méry

Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne.

PROCLAMATION

ADRESSÉE AU

PEUPLE FRANÇAIS

PAR

M. LE MARÉCHAL DE MAC-MAHON

Président de la République.

FRANÇAIS !

Vous allez être appelés à nommer vos Représentants à la Chambre des Députés.

Je ne prétends exercer aucune pression sur vos choix, mais je tiens à dissiper toutes les équivoques. Il faut que vous sachiez ce que j'ai fait, ce que j'entends faire et quelles seront les conséquences de ce que vous allez faire vous-mêmes.

Ce que j'ai fait le voici :

Depuis quatre ans, j'ai maintenu la paix, et la confiance personnelle dont m'honorent les Souverains étrangers m'a permis de rendre de jour en jour plus cordiales nos relations avec toutes les puissances.

A l'intérieur, l'ordre n'a pas été un instant troublé, grâce à une politique de concorde qui appelait autour de moi tous les hommes dévoués avant tout au pays.

La prospérité publique, un instant arrêtée par nos malheurs, a repris son essor ; la richesse générale s'est accrue malgré nos lourdes charges. Le crédit national s'est affermi. La France paisible et confiante a vu en même temps son armée, toujours digne d'elle, reconstituée sur des bases nouvelles.

Mais ces grands résultats menaçaient d'être compromis. La Chambre des Députés, échappant chaque jour davantage à la direction des hommes modérés, et de plus en plus dominée par les chefs avoués du radicalisme, en était venue à méconnaître la part d'autorité qui m'appartient et que je ne saurais laisser amoindrir sans engager l'honneur de mon nom, devant vous et devant l'histoire. Contestant en même temps l'influence légitime du Sénat, elle n'allait à rien moins qu'à substituer à l'équilibre nécessaire des pouvoirs établis par la Constitution le despotisme d'une nouvelle convention.

L'hésitation n'était pas permise ; usant de mon droit constitutionnel, j'ai, sur l'avis conforme du Sénat, dissous la Chambre des Députés.

Maintenant c'est à vous de parler.

On vous dit que je veux renverser la République : vous ne le croirez pas. La Constitution est confiée à ma garde. Je la ferai respecter.

Ce que j'attends de vous, c'est l'élection d'une Chambre, qui, s'élevant au-dessus des compétitions des partis, se préoccupe avant tout des affaires du pays.

Aux dernières élections on a abusé de mon nom : parmi ceux qui se disaient alors mes amis, beaucoup n'ont pas cessé de me combattre. On vous parle encore aujourd'hui de dévouement à ma personne et l'on prétend n'attaquer que mes Ministres. Vous ne serez pas dupes de cet artifice.

Pour le déjouer, mon Gouvernement vous désignera, parmi les candidats, ceux qui seuls pourront s'autoriser de mon nom.

Vous peserez mûrement la portée de vos votes.

Des élections favorables à ma politique faciliteront la marche régulière du Gouvernement existant. Elles affermiront le principe d'autorité sapé par la démagogie.

Elles assureront l'ordre et la paix.

Des élections hostiles aggraveraient le conflit entre les pouvoirs publics, entraveraient le mouvement des affaires, entretiendraient l'agitation, et la France, au milieu de ces complications nouvelles, deviendrait pour l'Europe un objet de défiance.

Quant à moi, mon devoir grandirait avec le péril.

Je ne saurais obéir aux sommations de la démagogie.

Je ne saurais ni devenir l'instrument du radicalisme, ni abandonner le poste où la Constitution m'a placé.

Je resterai pour défendre, avec l'appui du Sénat, les intérêts conservateurs et pour protéger énergiquement les fonctionnaires fidèles qui, dans un moment difficile, ne se sont pas laissés intimider par de vaines menaces.

FRANÇAIS !

J'attends avec une entière confiance la manifestation de vos sentiments.

Après tant d'épreuves, la France veut la stabilité, l'ordre et la paix.

Avec l'aide de Dieu, nous lui assurerons ces biens.

Vous écouterez la parole d'un soldat qui ne sert aucun parti, aucune passion révolutionnaire ou rétrograde, et qui n'est guidé que par l'amour de la patrie.

Fait à Paris, le 19 Septembre 1877.

Pour copie conforme :

Agen, le 19 Septembre 1877.

Agén, Imp. V. LENTHÉRIC, rue de Gesse.

Le Président de la République,
MARÉCHAL DE MAC-MAHON,
DUC DE MAGENTA.

Le Préfet de Lot-et-Garonne, Chevalier de la Légion d'Honneur,
CH. AYLIES.

Comité Conservateur

DE L'ARRONDISSEMENT DE NÉRAC

ELECTEURS.

Je m'empresse de porter à votre connaissance les paroles suivantes du Comité conservateur et Mac-Mahonien de l'arrondissement de Nérac :

Électeurs,

Prenez garde ! on veut vous tromper !

Mais celui qui cherche à obscurcir votre jugement, ce n'est pas l'illustre vainqueur de Magenta, le glorieux blessé de Sedan ; celui-là ne s'est jamais souillé d'un mensonge ; M. Thiers, lui-même, l'appelait le Chevalier sans peur et sans reproche.

Croyez donc à la franchise de sa parole, quand il vous dit qu'il veut sauvegarder la Constitution qui seule peut faire vivre la République jusqu'en 1880.

Ceux-là seuls vous trompent qui, dans des circulaires doucereuses, déguisent une politique pernicieuse sous de séduisantes apparences et qui n'osent pas même avouer publiquement le groupe révolutionnaire auquel ils appartiennent.

Ceux-là seuls vous trompent qui, s'entourant d'une modération étudiée, ont contracté l'alliance la plus étroite avec les plus exaltés des 363.

Ceux-là seuls vous trompent qui veulent briser le pacte légal, renverser le Président et le Sénat, et substituer à son Gouvernement sage et modéré une Convention, c'est-à-dire un pouvoir tyrannique, absolu, impersonnel et irresponsable, qui replongerait la France dans les atrocités de 93, avec le socialisme pour couronnement.

Ceux-là seuls vous trompent qui vous promettent la paix à l'extérieur et la sécurité à l'intérieur. Ils savent que leur avènement définitif au pouvoir, sans le contre poids du Maréchal, armerait contre nous toute l'Europe, et serait le signal des plus sinistres tumultes.

Ceux-là seuls vous trompent qui ont l'audace d'affirmer que leur République a maintenu le calme dans le pays depuis sept ans. Ils oublient l'effroyable Commune de Paris en 1871, qui se serait ruée sur la France entière sans la patriotique épée du Maréchal.

Ceux-là seuls vous trompent enfin, qui se disent les protecteurs de la Religion, de la Propriété et de la Famille, et qui inscrivent dans leur programme la suppression du budget des cultes, l'impôt progressif, et l'instruction laïque et obligatoire. S'ils réussissaient dans leurs sinistres utopies, vos enfants ne vous appartiendraient plus et ne connaîtraient même pas Dieu.

Non ! Electeurs ! il n'y a pas de question politique ; ni Henri V, ni l'Empire, ni les d'Orléans ne sont en jeu. Les partis monarchiques ne cherchent pas à fonder un gouvernement de leur choix. S'ils sont unis, c'est pour défendre le Maréchal qui est la clef de voûte de l'édifice constitutionnel ; c'est pour préserver la société des attaques brutales et sauvages dont elle est si audacieusement menacée. Les adversaires du Chef de l'Etat ne sont d'accord que pour détruire. Le jour du triomphe, s'il arrivait pour eux, les trouverait divisés en innombrables sectes et le pays terrifié verrait se reproduire les scènes sanglantes d'une autre époque.

ELECTEURS ! vous êtes avertis ; deux voies sont ouvertes devant vous.

Voulez-vous l'inquiétude partout, le tumulte dans la rue, le commerce languissant, les grandes industries mortes, les luttes entre les pouvoirs publics, une révolution dont personne ne peut prévoir le terme, et la coalition de toute l'Europe contre la France ? Votez pour un des 363 et pour Gambetta. le fou furieux de la guerre à outrance.

Voulez-vous, au contraire, la paix, le travail assuré, la sécurité pour tous ?

VOTEZ POUR LE MARÉCHAL

et pour son candidat M. DOLLFUS

Les Présidents et Membres du Comité central de l'arrondissement de Nérac :

MM. Georges CASTAING, ancien préfet ; — BRETTE, avocat ; — Jules NIMES, président du Tribunal de Commerce de Nérac ; — Léonce NIMES, négociant ; — BARRÈRE, ancien maire de Lavardac ; — CORNE, maire de Francescas ; — BOUET, membre du Conseil général ; — FAUCHÉ, adjoint au maire de Mézin ; — DOLLFUS, ancien député, candidat du Maréchal ; — DESPEYROUX ; — VIGNEAU, maire de Damazan ; Edmond CAUPENNE ; — Firmin CAUPENNE ; — Joseph LARROZE ; — LOUIS LACOMME ; Gabriel COL ; — PUJOLADE ; — LABERNARDIE.

Electeurs !

J'espère que vous voudrez bien, en vous rendant au scrutin, ne pas oublier ces patriotiques paroles.

Camille DOLLFUS,

Candidat du Maréchal de Mac-Mahon.

Électeurs de l'arrondissement de Nérac,

Démentirez-vous, le 14 octobre prochain, votre vote du 20 février 1876 ?

En investissant de la candidature officielle les partisans avérés de l'Empire et de la Monarchie, de l'Empire surtout, que prétend-on faire ?

Renverser la République ?

Est-ce que c'est possible ?

La République est le Gouvernement nécessaire : il est le seul compatible avec le Suffrage Universel.

Qui donc pourrait le remplacer ?

Est-ce la Royauté d'Henri V ? — Le pays n'en veut pas.

Est-ce l'Empire ? — Le pays n'en veut pas davantage.

L'Empire ? Mais ce Gouvernement exclusivement militaire n'est-il pas irrémisiblement condamné ?

Partisans attardés de l'Empire, que sont devenus les **SEPT MILLIONS** de voix du Plébiscite de 1870 que vous n'avez obtenues qu'en nous promettant la paix ?

Combien étiez-vous au 20 février 1876 ?

1,376,715 seulement,

alors que les Républicains ralliaient : **4,316,127** suffrages.

A qui ferez-vous croire que vous êtes encore les maîtres du Pays ?

Comptez-vous, pour le reconquérir, sur le prestige ou les pratiques détestables de la candidature officielle ?

La candidature officielle ! — Oubliez-vous donc que c'est l'Empire qui l'a tuée ?

Elle est morte le jour où les Députés officiels, serviles instruments de la politique impériale, n'ont pas su défendre le Pays contre les entraînements du pouvoir personnel.

ÉLECTEURS,

En République c'est, non pas un homme, mais le Parlement qui a le droit de déclarer la guerre.

Voilà pourquoi la République est la Paix assurée.

Elle est encore l'Ordre, le Respect de la Loi, la Sauvegarde de tous les droits comme de toutes les libertés.

La République enfin, comme l'a dit son immortel fondateur, M. Thiers, dans son testament politique :

La République, c'est la nécessité, car tout homme qui ne sera ni aveugle ni menteur sera obligé de convenir que seule elle est possible après tout ce qu'on a vu en octobre 1873, et aujourd'hui après mai 1877.

CITOYENS,

Allez au scrutin la tête haute. On marche fièrement et sûrement quand on a le Pays derrière soi.

VOTEZ POUR FALLIÈRES !

Et, quoiqu'on dise et quoiqu'on fasse, soyez sûrs que rien ne prévaudra jamais contre ce cri poussé par la France entière :

VIVE LA RÉPUBLIQUE !

MARTIN, maire révoqué de Casteljaloux, conseiller général
DUPUY, maire révoqué de Damazan, membre du conseil général et de la commission départementale
D'ANDIRAN, secrétaire général du Comité agricole, président de la Ligue de l'Enseignement, à Nérac.
COURRENT, négociant, adjoint révoqué de Nérac, conseiller d'arrondissement.
DUCASSE, propriétaire, maire révoqué de Barbaste, conseiller d'arrondissement.
CAMICAS, propriétaire, conseiller d'arrondissement.
SAUVAGE, propriétaire, maire révoqué de Naintrailles.
FAUGÈRE-DUBOURG, propriétaire, ex-conseiller municipal de Nérac.
PONS, Docteur en médecine, ex-conseiller municipal de Nérac.
ROQUAING, propriétaire, ex-conseiller municipal de Nérac.
JAVERZAC, négociant à Pont-de-Bordes.
LAUBENHEIMER, brasseur à Nérac.
PR.ESAMLÉ, brasseur à Nérac.
DUCASSE, officier d'académie, instituteur révoqué à Moneubeau.
MOURLAN DESCUDÉ, propriétaire à Nérac.
Egiste BANCHAREL, négociant en vins à Buzet.
TRÉJAUT, officier en retraite, chevalier de la Légion d'Honneur à Buzet.
AUDHUY, capitaine au long cours, propriétaire, adjoint révoqué de Damazan.

A. LAGHAYE, propriétaire à Chales, près Poudenas.
R. LAROZE, banquier, conseiller municipal à Mezin.
G. DESCUDÉ, négociant à Mezin.
O. BALLETON, négociant, conseiller municipal à Mezin.
St-ANDRIEU, négociant, conseiller municipal à Mezin.
A. BONTIN, docteur-médecin à Mezin.
LEHEURTEUR, régisseur au château de Lisse.
LAMI SSE, brasseur, ex-conseiller municipal de Nérac.
M. LESPIAULT, propriétaire à Nérac.
GARS, propriétaire au Cazou-du-Bosc.
BERRETE, propriétaire à Nérac.
E. LAROZE, avocat à Nérac.
POISSON, propriétaire à Durance.
DUFILS, propriétaire, adjoint révoqué de Casteljaloux.
P. FRAUCIEL, docteur-médecin, adjoint révoqué de Casteljaloux.

La Commission: Fallières.

NÉRAC. — IMP. LIT. BUREAU.

VILLE DE MÉZIN



RÉUNION PUBLIQUE ÉLECTORALE



Dimanche prochain, 7 Octobre, à 10 h. 1/2 du matin, il sera tenu à MÉZIN, dans le *Magasin de M. LAROZE, banquier, près la porte Anglaise*, une Réunion Electorale, à laquelle seront admis les Electeurs de l'arrondissement.

**M. A. FALLIÈRES, Candidat à la Députation, sera
entendu dans cette Réunion.**

Vu et Accepté.

A. FALLIERES.

ÉLECTEURS,

L'heure du scrutin est arrivée. Nul ne peut plus altérer la vérité.

On vous dira encore que la Constitution Républicaine n'est pas en danger.

Relisez la circulaire de l'honorable M. Dollfus.

« Je soutiendrai énergiquement les Pouvoirs du Président jusqu'à leur expiration, dit-il, et en 1880, je demanderai, en m'inspirant des besoins du Pays, **La Révision Légale de la Constitution.** »

La Révision Légale de la Constitution en 1880, appelons loyalement les choses par leur nom, c'est le **Renversement de la République**, à l'échéance de deux ans.

Artisans et soutiens de la Candidature officielle, mettez-vous d'accord avec votre candidat.

On vous dira que la Lutte est entre l'Ordre et le Désordre. Vous savez bien que non. L'Ordre, depuis 7 ans, n'a été troublé nulle part.

On vous dira de ne pas faire des Elections hostiles. Sous les Gouvernements monarchiques, quand un peuple vit sous le despotisme d'un seul, il peut y avoir des Elections hostiles : Il y en eut en 1830.

En République il n'y a pas, il ne peut pas y avoir d'Elections Hostiles.

En République, en effet, le Gouvernement n'est pas **le maître**; il est **le serviteur** : Il a pour mission de faire exécuter non sa volonté mais celle du Pays.

En République, **il n'y a pas des Elections hostiles, il y a des Elections Souveraines.**

Si vous ne voulez pas jeter le Pays dans un avenir de crises et de conflits, Votez résolument contre le candidat officiel.

Pour défendre vos intérêts, vos Droits et vos Libertés, il vous faut des hommes indépendants, qui vous doivent tout et qui ne doivent rien à ceux qu'ils sont chargés de guider, de surveiller, de contrôler.

ÉLECTEURS,

Je vous le répète : Allez aux urnes avec confiance : c'est au Triomphe éclatant et définitif de la République que vous marchez.

La République victorieuse, ce sera :

**LE RESPECT DE LA CONSTITUTION,
L'ORDRE GARANTI,
LA PAIX ASSURÉE.**

A. FALLIÈRES

**DÉPUTÉ SORTANT,
Vice-Président du Conseil Général.**

Nérac, le 12 Octobre 1877.

Nérac, Typ. Durey.

Électeurs de la commune de Moncrabeau,

Vous êtes appelés à exercer aujourd'hui votre droit le plus précieux, à faire acte de souveraineté et à fixer les destinées du Pays.

Vous devrez, par votre vote, assurer à la France le Repos, la Liberté, l'Ordre et la Paix.

Vous devrez choisir vous-mêmes votre député, et non accepter, les yeux fermés, celui que vous offre le Gouvernement.

Vous n'avez que le député pour défendre vos droits et vos libertés, pour demander des économies et un utile emploi de la fortune publique.

Si vous acceptez le candidat officiel, qu'arrivera-t-il ?

Le Député sera le Député du Gouvernement et non le vôtre.

Le Gouvernement le patronne aujourd'hui, demain il votera ce que le Gouvernement voudra : **Services pour services !**

A ceux qui cherchent à vous imposer M. Dollfus, répondez hardiment : C'est parce qu'il est candidat officiel que nous n'en voulons pas. Avons-nous donc perdu le souvenir de tous les désastres que nous a valus la candidature officielle ?

C'est sous son empire qu'eut lieu, nous nous en souvenons, le fameux plébiscite de 1870 ! Le Gouvernement si cher à M. Dollfus nous disait alors : Votez **Oui** vous aurez la Paix, la prospérité, la tranquillité; et, cinq semaines plus tard, dans un but dynastique, il nous entraînait dans la plus terrible des guerres.

NON. Nous ne voterons pas pour M. Dollfus.

Nous voterons pour M. Fallières, parce qu'il est Républicain.

Nous voterons pour M. Fallières, parce qu'avec le régime Républicain, il n'appartient pas à un seul homme de déclarer la guerre. Ce droit n'appartient qu'aux représentants de la nation, c'est-à-dire à nos élus.

NOUS VOTERONS POUR M. FALLIÈRES, parce qu'il veut comme nous l'Ordre, la Paix et la Liberté.

NOUS VOTERONS POUR M. FALLIÈRES, parce que, soit au conseil général soit ailleurs, il a pris la défense de nos intérêts toutes les fois qu'ils ont été menacés.

NOUS VOTERONS ENFIN POUR M. FALLIÈRES, parce que, selon l'heureuse expression du Président de la dernière Chambre des Députés, l'illustre M. Grévy, il est de ces 363 qui n'ont pas cessé un seul jour de bien mériter de la France et de la République.

MONCRABELAIS,

Vous qui avez toujours tenu haut et ferme le drapeau de la République, et qui avez applaudi à la déchéance de l'Empire

VOTEZ TOUS POUR M. FALLIÈRES.

Ne vous laissez intimider ni par les calomnies ni par les menaces.

Pas d'abstention. — Que tout le monde fasse son devoir.

Aux urnes donc ! Courage et confiance ! La victoire est assurée.

MOUREAU Charles, *président du comité central*, LESTRADE Paul, PLANTÉ Laurency, *vice-présidents*, TROUBAT Adolphe, *secrétaire*.

Moncrabeau, le 10 octobre 1877.

Vu et approuvé : FALLIÈRES.

Canton de Nérac.

ÉLECTION

AU CONSEIL GÉNÉRAL

(1^{er} AOUT 1880)



Mes chers Concitoyens,

C'est pour la troisième fois que le Comité Républicain du Canton me fait le grand honneur de me présenter à vos suffrages.

Fier de cette nouvelle marque d'estime, je fais appel à votre concours pour affirmer, une fois encore, votre inébranlable confiance dans les destinées de la République.

Elle n'est plus à ses débuts; et nous, qui l'acclamions, il y a Dix ans, comme la seule forme de Gouvernement compatible avec le Suffrage Universel, comme la seule capable de réparer les épouvantables désastres du Pays, nous sommes bien en droit, aujourd'hui, de demander à tous les hommes de bonne foi, à tous les Patriotes sincères, si nos prévisions les ont trompés, et ce que valent les prophéties de ceux qui, sans cesse démentis par les faits, tenteraient vainement encore de faire croire à la chute prochaine de nos Institutions ?

Respectée au-dehors, la République vous a procuré, pendant une période de dix ans, les inappréciables avantages de la Paix. La Paix, ce sera toujours son but : c'est l'article fondamental de son programme.

Tranquille au-dedans, malgré des entreprises dont la volonté nationale a fait justice, Elle a victorieusement poursuivi l'œuvre de la reconstitution des forces épuisées du Pays.

Elle peut justement s'enorgueillir de la Puissance de son Crédit, du Dévouement de son Armée, des Merveilles de son Industrie, de l'essor qu'elle a donné aux grands Travaux Publics, de ses sacrifices pour répandre à flots l'Instruction Populaire, et de cette bonne gestion de ses finances, qui lui a permis d'alléger de **Trois cents millions** la lourde charge des Impôts.

L'Avenir est à Elle !

A vous, mes chers Électeurs, de venir vous grouper sous son Drapeau.

Que vos rangs déjà si pressés s'augmentent de tous ceux qui, comme vous, n'ont d'autre passion que l'Amour de la Patrie, d'autre souci que celui de sa Grandeur !

Armand FALLIÈRES

DÉPUTÉ DE NÉRAC,

Sous-secrétaire d'Etat au Ministère de l'Intérieur et des Cultes,

CONSEILLER SORTANT.

LE DEVOIR DE RESERVE DES ENSEIGNANTS

Nous avons cependant traversé depuis lors une période électorale ; en 1881, eu lieu cette grande consultation du pays dont sont sortis tous ceux qui siègent sur ces bancs. A ce moment là quelle fut l'attitude du gouvernement ? Il fit ce qu'on devait attendre d'un gouvernement républicain : des instructions furent données et on n'attendit pas à la veille des élections pour faire savoir aux instituteurs et à tous les membres du corps enseignant que leur devoir était de se tenir absolument en dehors de la lutte électorale.

Quelques temps avant les élections de 1881, au mois d'avril, si je ne me trompe, se tenait à Paris, sous la présidence du ministre de l'instruction publique un congrès pédagogique. Beaucoup de nos instituteurs y avaient été conviés, et, le jour de la clôture, dans une allocution chaleureuse où il traitait différentes questions d'enseignement primaire, le président du conseil leur faisait des recommandations que je tiens à rappeler à la Chambre :

“Nous allons, messieurs, disait-il, procéder dans quelques mois aux élections générales. Les événements, la part considérable qu'a faite aux réformes de l'enseignement dans les préoccupations de l'esprit public le grand mouvement auquel nous assistons ont eu cette conséquence que le ministre de l'instruction publique est devenu le ministre dirigeant de la politique du pays. Et bien, je tiens à le dire ici très haut, très franchement, pour tout le monde : le président du conseil, chargé de cette haute et double fonction, se croirait déshonoré s'il sacrifiait l'une de ses responsabilités à l'autre, s'il faisait jamais de l'école la servante de la politique ; et c'est la République elle-même qui pourrait être singulièrement compromise si l'on pouvait dire : voilà un gouvernement qui fait des élections avec les instituteurs, comme ceux qu'il a remplacés ont essayé de le faire avec les curés. Messieurs, cela nous ne le souffrirons pas”. (Très bien ! Très bien ! à gauche).

Voilà dans quels termes éloquents l'honorable M. Jules Ferry traçait aux instituteurs leur ligne de conduite électorale.

Soutiendra-t-on que depuis cette époque ces sages recommandations ont été oubliées ?

Quels sont donc les faits apportés à la tribune ? Il faut bien reconnaître qu'ils ne sont ni nombreux ni concluants. L'honorable M. de Mackau a, si je ne me trompe, parlé d'un journaliste qui, voulant se procurer des reporters dans le Jura, aurait envoyé une circulaire aux instituteurs pour les prévenir que s'ils voulaient bien mettre leurs renseignements au service du journal, il leur serait fait une réduction sur le prix d'abonnement.

En quoi cela engage-t-il la politique du gouvernement ?

Est-ce une preuve que les instituteurs aient été soumis comme on le prétendait, à une pression administrative, réduits à la nécessité de s'embrigader au service de je ne sais quelle candidature officielle que depuis longtemps nous ne connaissons plus ?

De son côté, M. Lenient rappelle l'initiative de ces instituteurs du Jura qui, en 1882, ont adressé au ministre de l'instruction publique une pétition dans laquelle ils réclamaient la nomination de l'instituteur par le recteurs en s'appuyant sur un fait isolé, qui s'était passé dans un autre département : il s'agissait d'un commissaire de police qui était accusé d'avoir pris, après la période électorale, des renseignements sur la situation et les opinions politiques de quelques instituteurs de la circonscription.

Le ministre de l'instruction publique s'en est ému, une enquête a été faite, et le commissaire de police a été frappé disciplinairement par son chef hiérarchique, le ministre de l'intérieur.

Voilà les deux seuls exemples invoqués par les orateurs de la droite et de la gauche ; et c'est avec ce mince bagage, passez-moi l'expression.... (interruptions à droite et sur quelques bancs à gauche).

M. le baron de Mackau. Vous êtes difficile !

M. le ministre... qu'on engage la discussion et qu'on vient conclure aujourd'hui qu'on a introduit la politique dans l'école et que nous avons le dessein de l'y maintenir. (Interruptions à droite).

On est allé jusqu'à se demander si le ministre n'avait pas été influencé dans sa détermination par je ne sais quelle défiance à l'égard de certains des fonctionnaires placés sous ses ordres.

Messieurs, j'ai hâte de répondre sur ce point. Comment admettre qu'un ministre ait le droit de céder à un sentiment de cette nature vis-à-vis de ses subordonnés ? Mais alors son premier devoir serait de s'en débarrasser ! S'il les maintient à leurs postes, c'est qu'ils ont et qu'ils méritent toute sa confiance. (Très bien ! Très bien à gauche et au centre).

Dira-t-on d'autre part, que c'est faire injure à l'Université que de ne pas confier aux recteurs la nomination des instituteurs ? Si j'avais pensé qu'il pareil soupçon put naître dans vos esprits je n'aurais laissé à personne le soin et l'honneur de défendre l'Université.

Bien qu'il ne soit pas besoin de faire son éloge, j'aime à répéter avec une conviction aussi profonde ce que vous ont dit avec une compétence particulière M. Lenient, M. Maze et M. Paul Bert. Tous ont rendu hommage au corps universitaire et qui sait mieux que moi ce qu'il mérite de respect ? Ce n'est pas le ministre de l'instruction publique qui oubliera jamais ce que nous devons à cette Université à la tête de laquelle il a le très grand honneur de se trouver placé. Comme vous il sait combien elle a toujours été fière et indépendante ; comme vous il se rappelle combien elle a donné, dans tous les genres d'illustrations au pays, combien elle a fourni de proscrits à la cause de la liberté et de la République. (Très bien ! Très bien ! à gauche et au centre). On ne saurait donc parler de défiance vis-à-vis de l'Université".

A. FALLIERES, ministre de l'instruction publique (J.O. 7 mars 1884)

L'HONNEUR DU A L'INSTITUTEUR

“Ce que nous voulons, et sur ce point nous sommes tous d'accord, c'est que l'instituteur soit honoré, qu'il soit respecté, qu'il soit en pleine possession de la confiance publique ; mais il faut bien qu'il sache que les lois ne peuvent seules lui assurer ces avantages ; il faut qu'il attende beaucoup de lui-même, et qu'il se pénètre de cette pensée que, pour atteindre à cette haute récompense, il n'est pas de plus sûr moyen que l'accomplissement de tous ses devoirs.

Il trouvera dans ses chefs hiérarchiques l'aide et la protection qui lui sont dues. Il trouvera dans la loi des garanties qui ne sauraient lui faire défaut.

Nous voulons pour lui la sécurité, la dignité, l'indépendance. A les lui assurer, je travaillerai aussi ardemment que vous”.

A. FALLIERES, Ministre de l'Instruction Publique (J.O. 7 mars 1884)

LE TRAITEMENT ET L'AVANCEMENT DES INSTITUTEURS

“Je fais l'honneur à tous mes collègues de croire qu'ils n'ont pas besoin de se rappeler des promesses verbales ou écrites pour s'associer à un projet de loi représenté dans l'intérêt de l'instruction primaire. Ne parlons donc pas de promesses. Nous sommes en présence de situations dignes d'intérêt, que personne ne méconnaît, et que tous nous entendons améliorer dans les limites de ce qui est juste et possible. La République a opéré de très grandes réformes dans le domaine de l'instruction primaire, et je suis le premier à déclarer que son œuvre ne sera terminée que lorsque nous aurons fait une loi sur le traitement et l'avancement des instituteurs. (Très bien ! Très bien !)”.

A. FALLIERES, Ministre de l'Instruction Publique (J.O. 11 mars 1884)

AUX RÉPUBLICAINS

DE L'ARRONDISSEMENT DE NÉRAC

ÉLECTEURS,

L'Opportunisme agonise. Il succombe sous le poids de ses fautes au milieu de la réprobation générale.

Jamais la candidature officielle ne s'est plus honteusement étalée au grand jour. Le candidat conservateur veut les réformes par l'Union révisionniste, nous les voulons par la République.

Deux candidatures Républicaines sont en présence :

L'une voulant le maintien de ce qui est;

L'autre demandant la Révision, les Réformes les plus radicales, la fin d'un Régime néfaste qui nous conduit à la Ruine.

Si vous voulez la continuation du déficit, l'augmentation des impôts, le règne du mensonge politique, de l'illégalité et de la violence,

Votez pour M. Fallières

Si vous voulez, au contraire, le Progrès Républicain, l'Économie, les Réformes sociales,

Votez pour M. Sorbets

Que vous doit M. Fallières ? **TOUT.**

Que lui devez-vous ? **RIEN.**

Qu'a-t-il fait, comme Ministre, pour son arrondissement ?

RIEN

Qu'a-t-il fait comme député ?

RIEN

On vous avait offert une caserne. L'avez-vous obtenue ?

NON

On vous avait promis une École d'Enfants de troupe. — Elle est installée aujourd'hui dans un bourg des Cévennes.

Marmande a une caserne et un magasin des tabacs.

Villeneuve a l'abbaye d'Eysses et les haras.

Agen a été transformé grâce à d'énormes subventions obtenues par M. Fallières.

Et Nérac ? RIEN

ÉLECTEURS,

Si vous êtes las, éccœurés, découragés, fatigués d'attendre la réalisation de vaines promesses, si vous voulez voir cesser une politique de répression qui veut étouffer la grande voix du Peuple,

Votez pour le candidat de la protestation Républicaine.

En vous ralliant au Drapeau des Réformes économiques et sociales,

Votez pour M. Sorbets

Vive la France ! Vive la République !

LE COMITÉ RÉPUBLICAIN REVISIONNISTE

Vu: Le Candidat, ELOI SORBETS.

Élection législative du 22 Septembre 1889.

Mes Chers Concitoyens,

Vous avez à choisir entre deux politiques.

L'une veut résolument le maintien de ce qui est.

L'autre, sous le couvert de l'Union Révisionniste, poursuit le renversement de nos Institutions.

Au Commerçant, à l'Industriel, à l'Agriculteur, à l'Ouvrier, au monde des Affaires, du Travail et de l'Épargne, à tous ceux, en un mot, qui pour vivre et prospérer ont besoin du calme du jour et de la certitude du lendemain, la coalition des partis hostiles offre les redoutables perspectives de je ne sais quel avenir fait, qu'on le veuille ou non, d'inquiétudes quotidiennes et d'inévitable chaos.

Votre bon sens et votre clairvoyance vous feront repousser cette politique d'aventures, grosse d'inconnu, de menaces pour la paix civile, de dangers pour la sécurité extérieure.

Vous donnerez une nouvelle et éclatante adhésion à la République, qui a procuré à ce Pays dix-huit ans de Paix, d'Ordre et de Liberté. Elle a reconstitué ses forces militaires épuisées ; Elle a doublé la longueur de ses voies de communication ; Elle a protégé l'Agriculture ; Elle a donné à notre Enseignement public un essor et un développement inconnus jusqu'à ce jour. Elle a refait, enfin, une France forte, respectée, justement fière des témoignages d'admiration que lui valent, au Champ-de-Mars et à l'Esplanade des Invalides, les merveilleuses manifestations de son Génie.

La République n'a pas terminé son œuvre ; car le Progrès est son essence, et le Progrès est sans fin.

Le Parti Républicain, étroitement uni dans la bataille, ne se divisera pas dans la victoire. Ses Représentants écarteront les questions qui les partagent, pour concentrer leurs lumières, leur dévouement et leurs efforts dans l'examen des Réformes qui sont certaines de rencontrer l'adhésion générale. Ils devront chercher entr'autres choses, à assurer à ce Pays une répartition plus équitable des charges publiques, le Dégrevement des boissons alimentaires et de la propriété foncière, un Régime économique qui mette notre Commerce, notre Industrie et notre Agriculture à l'abri des atteintes de la concurrence étrangère.

Mais pour aboutir, que nul ne se le dissimule, il est indispensable de mettre aux mains du Gouvernement les armes nécessaires pour faire respecter son principe et ses agents, et pour déjouer les tentatives des factieux.

A. FALLIÈRES

Nérac, le 8 septembre 1889.

DÉPUTÉ SORTANT,

MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ET DES BEAUX-ARTS.

AUX DÉMOCRATES

de l'arrondissement de Nérac.

ÉLECTEURS,

A l'heure où les tenants des anciens Régimes, où les hommes du 24 et du 16 mai, où les Néo-césariens, où les Prétendants de toute origine qui soupirent après un trône livrent à la République — gouvernement nécessaire et définitif de la Démocratie, — un assaut furieux qui doit être et sera le dernier, les Démocrates peuvent dédaigner les menaces, les mensonges, les diffamations et garder une confiance inébranlable dans la solidité des Institutions que la France s'est librement données, que depuis 18 ans elle ne cesse de consacrer de ses votes et à qui elle doit tant de bienfaits.

Le Pays ne se laissera pas leurrer par les paroles cauteleuses de ceux qui, — ayant pour unique souci la satisfaction de leurs souvenirs, de leurs rancunes ou de leurs convoitises, — lui proposent ce que l'on a fort légitimement appelé « un saut dans les ténèbres. »

Le Pays ne voudra pas se condamner à subir le triste spectacle de quatre ou cinq partis luttant à ses dépens pour le triomphe de l'un d'eux, — gaspillant le temps de la Nation et des Pouvoirs publics en discussions de métaphysique politique et en intrigues de personnes, bouleversant le personnel, les lois, l'ordre établi pour mieux « faire marcher la France » au gré des intérêts de tel ou tel Prétendant.

Le Pays n'ignore pas que, dans ces luttes misérables, il exposerait sa dignité, son repos, ses intérêts et ses affaires, l'ordre et la paix civile.... et peut-être aussi la paix avec l'étranger.

Il rejettera tout cela loin de lui.

Il votera pour les hommes qui veulent conserver la République, la Souveraineté du Peuple, l'Ordre, la Paix et la Liberté.

Il a fait preuve de ces sentiments en infligeant, le 28 juillet dernier, une écrasante défaite aux adversaires de nos libres et démocratiques Institutions.

Il continuera son œuvre, le 22 septembre, et repoussera les partisans des régimes déchus qui ne flattent aujourd'hui le Peuple que pour mieux l'asservir demain.

ÉLECTEURS,

Dans l'arrondissement de Nérac, deux candidats sont en présence.

L'un, **M. DE WITT**, sous l'étiquette révisionniste, cache un **ROYALISTE ARDENT** partisan du prétendant Philippe VII, et dont le but est d'arriver, à travers des crises inévitables, à imposer au Pays son **ERODE**.

L'autre, **M. FALLIÈRES**, veut conserver ce que nous avons, c'est-à-dire la **République** et la **Souveraineté du Peuple**

Vous voterez pour M. Fallières

M. DE WITT vous propose le « saut dans les ténèbres » et veut rouvrir l'ère des crises et des agitations meurtrières pour l'Agriculture, pour les Affaires et pour les Intérêts du Pays.

M. FALLIÈRES vous propose le maintien de la politique de Paix, de Travail, de Progrès tranquille et sûr à laquelle nous devons notamment la merveilleuse **EXPOSITION** qui fait l'admiration de tous les Peuples et prouve au Monde entier la vitalité et la grandeur de notre France Républicaine.

Vous voterez pour M. Fallières

M. DE WITT est étranger à notre arrondissement.

M. FALLIÈRES est l'enfant du pays et l'arrondissement sait qui il est.

Vous voterez pour M. Fallières

Vous voterez pour l'homme qui, avec une fermeté que la réaction a appris à connaître, défendra nos libres Institutions et la Souveraineté du Peuple contre les factieux de toute sorte.

Pour le Ministre intègre que la calomnie a été impuissante à salir.

Vous voterez pour M. Fallières

Tous aux Urnes! — Tous au Drapeau!

VIVE LA FRANCE! — VIVE LA RÉPUBLIQUE!

Le Comité Républicain de l'arrondissement de Nérac:

J. DARLAN, Conseiller général du canton de Nérac.

A. RONTIN, Conseiller général du canton de Mézin

CHEVALIER, Conseiller général du canton de Lavardac, chevalier de la Légion d'honneur.

DUPUY, Conseiller général du canton de Damazan, chevalier de la Légion d'honneur.

DUFILS, Conseiller général du canton de Casteljalous.

P. COURRENT, Président du Tribunal de commerce, conseiller d'arrondissement de Nérac.

Louis DUPRÉ DE POMARÈDE, conseiller d'arrond. de Nérac.

FILLASTRE, Négociant, Conseiller d'arrondissement de Lavardac.

DARQUÉ, Négociant, Conseiller d'arrondissement de Lavardac.

NEUVILLE, Propriétaire, Conseiller d'arrondissement de Damazan.

F. MARTIN, avoué à Nérac, conseiller d'arrondissement de Casteljalous.

DE MENDOUSSE, Conseiller d'arrondissement de Mézin.

LAURENT, Négociant à Lavardac.

DUFFAU, Notaire à Moorabean.

GAUBE, Propriétaire à Pompepe.

Vu: Le Candidat,

A. FALLIÈRES

ÉLECTEURS,

A la dernière heure, on cherche à vous intimider par des menaces de puériles forfanteries.

Soyez tranquilles et confiants.

La République a son existence assurée et il n'est au pouvoir de personne de la renverser.

Le Gouvernement a pour la défendre les Lois et la Force publique. Il ne faillira pas à son devoir.

Allez donc aux urnes sans crainte, et ne voyez dans les menaces désespérées des adversaires que le présage certain de leur écrasement définitif.

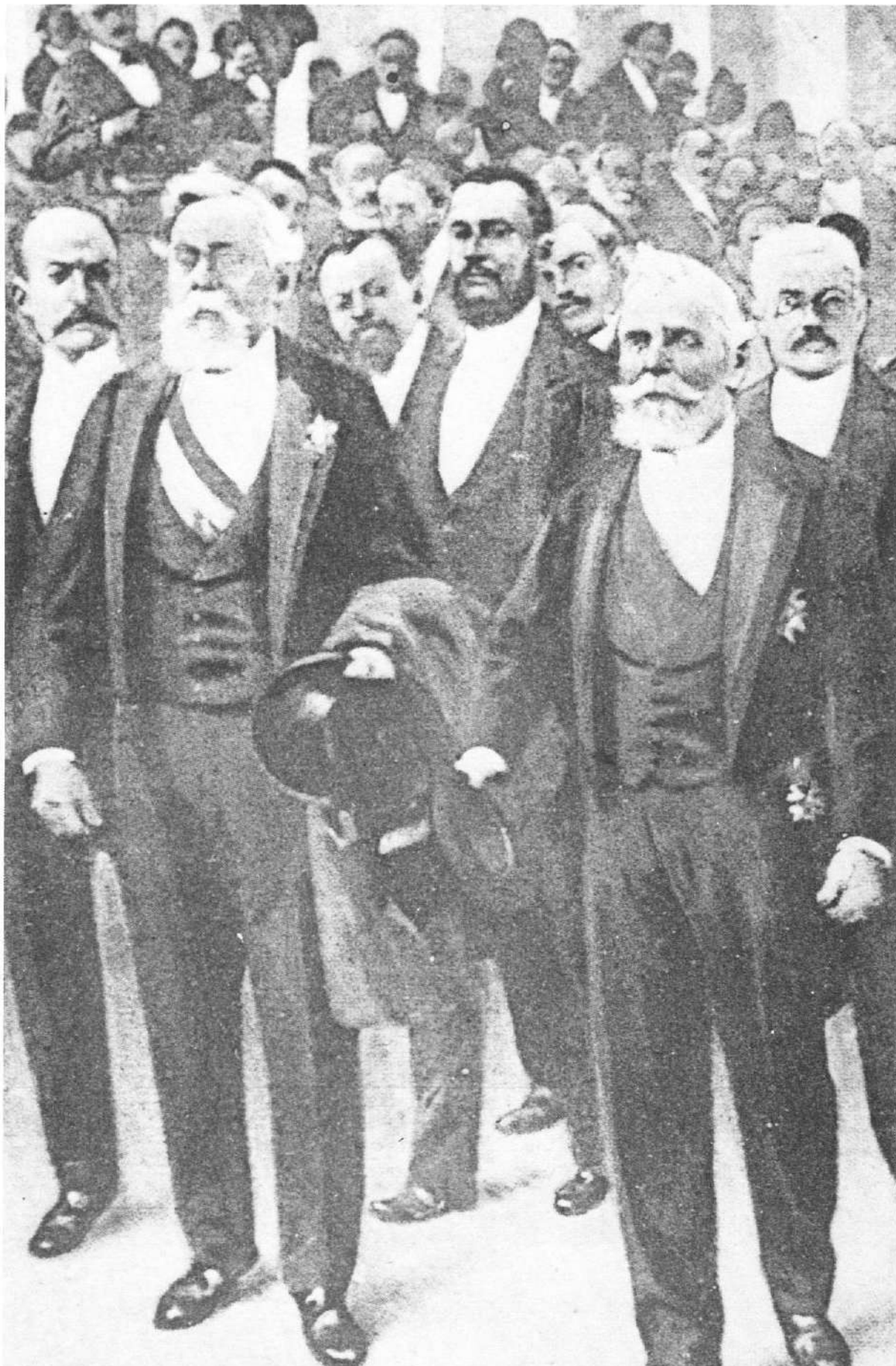
Le Comité républicain de l'arrondissement de Nérac

J. DARLAN, Conseiller général du canton de Nérac.
A. RONTIN, Conseiller général du canton de Mézin.
CHEVALIER, Conseiller général du canton de Lavardac, chevalier de la Légion d'honneur.
DUPUCY, Conseiller général du canton de Damazan, chevalier de la Légion d'honneur.
DUFILS, Conseiller général du canton de Casteljaloux.
P. COURRENT, Président du Tribunal de Commerce, conseiller d'arrondissement de Nérac.

LOUIS DUPRÉ DE POMABÈDE, Conseiller d'arrondissement de Nérac.
FILLASTRE, Négociant, Conseiller d'arrondissement de Lavardac.
DARQUÉ, Négociant, Conseiller d'arrondissement de Lavardac.
NEUVILLE, Propriétaire, Conseiller d'arrondissement de Damazan.
F. MARTIN, avoué à Nérac, conseiller d'arrondissement de Casteljaloux.
D. MENDOUSSE, Conseiller d'arrondissement de Mézin.
LAURENT, Négociant à Lavardac.
DUFFAU, Notaire à Moncrebeau.
GAUCHE, Propriétaire à Pompogne.

Vu : Le Candidat,

A. FALLIÈRES.



Souvenir

M. FALLIÈRES

M. LOUBET

Sortant du banquet des Maires en 1900

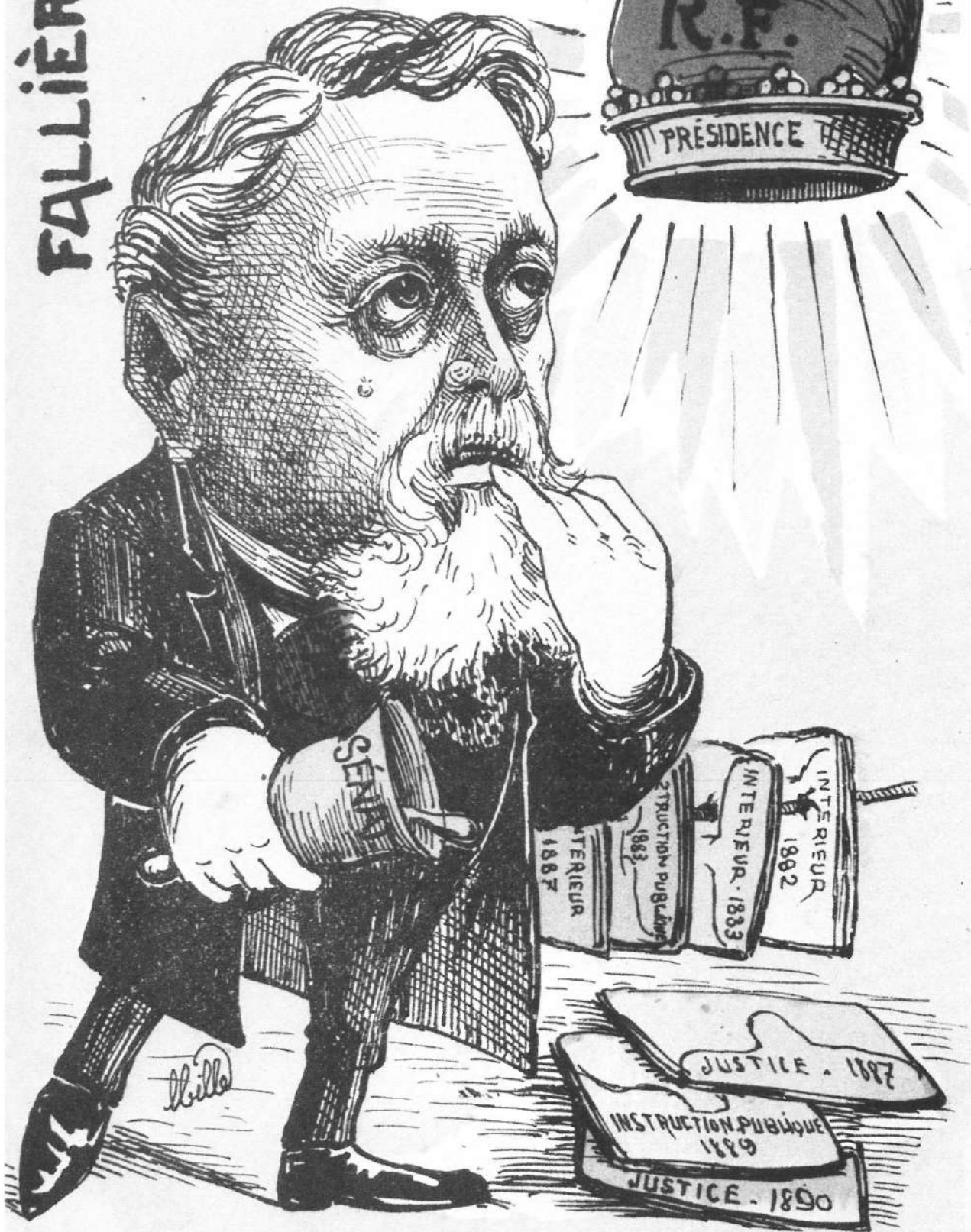


LA SÉPARATION

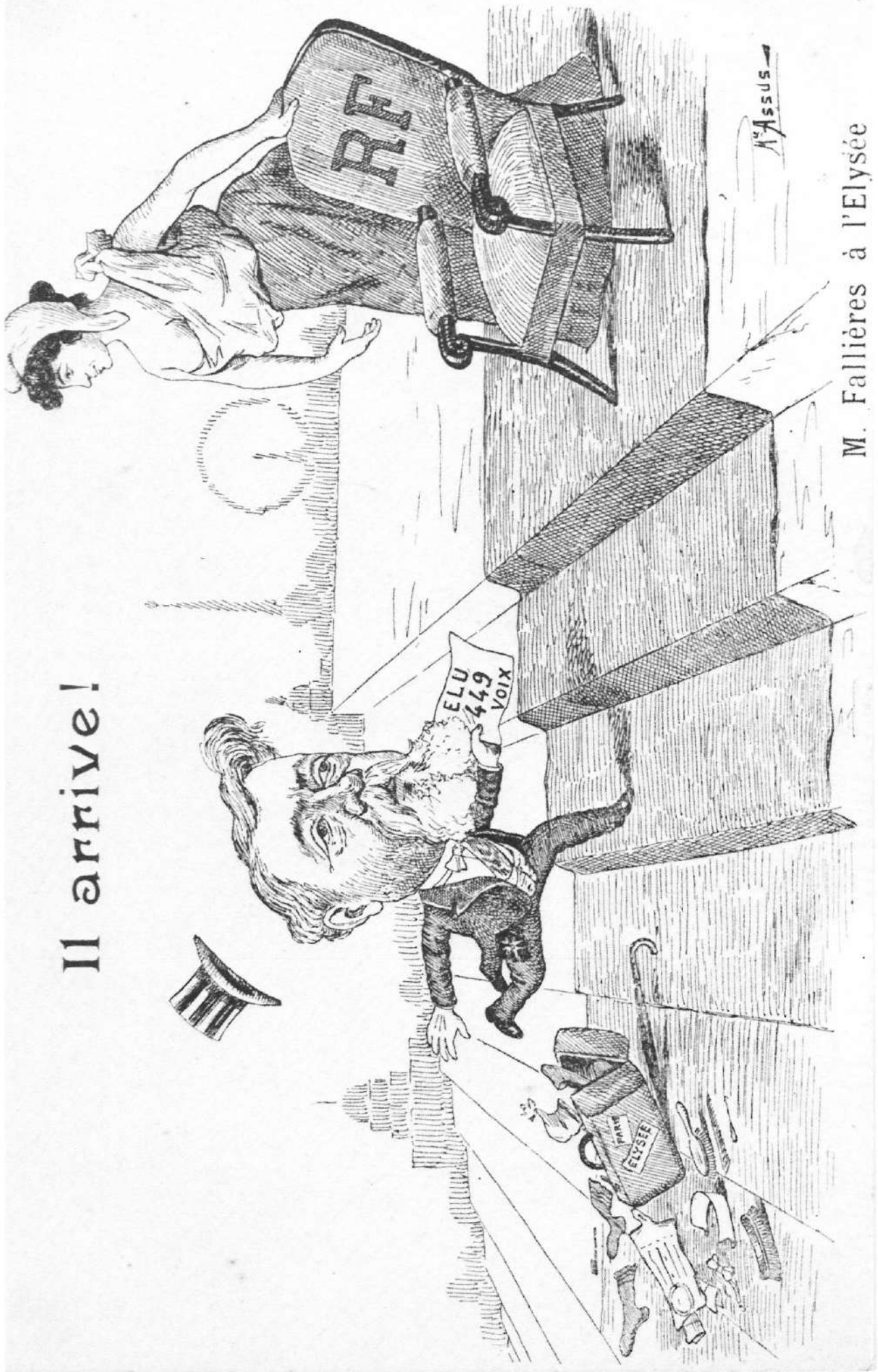
de l'EGLISE & de l'ÉTAT

sur l'air
de "VIENS POUFOULE"
REFRAIN
Et c'divorce (bis) là
Finit par un raccord
tous les deux ayant tort
Ah!
Et c'divorce (bis) là,
quand arriva la fin,
fut encor un lapin.

FALLIÈRES.

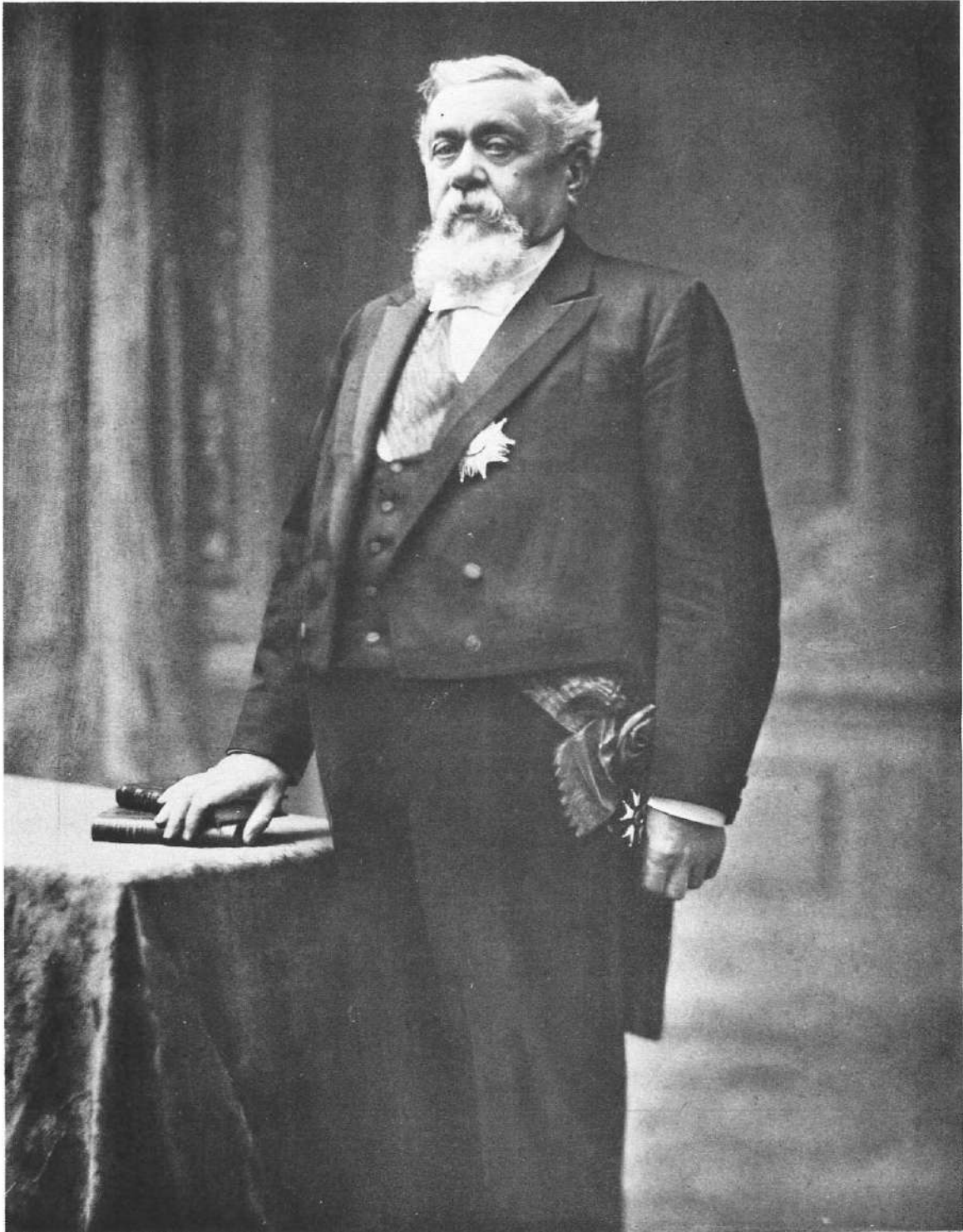


Il arrive!



Assus

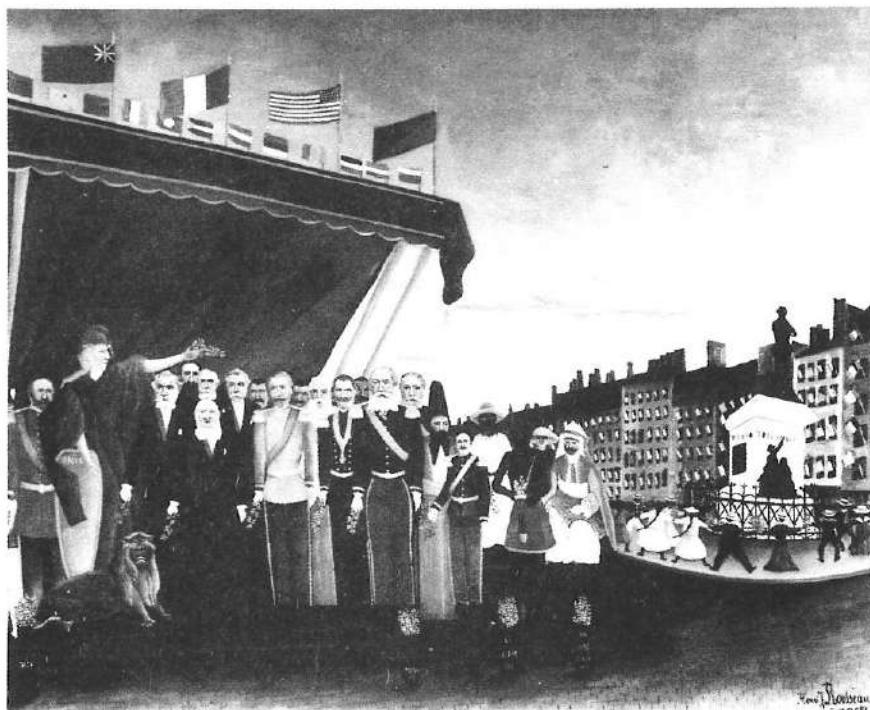
M. Fallières à l'Elysée



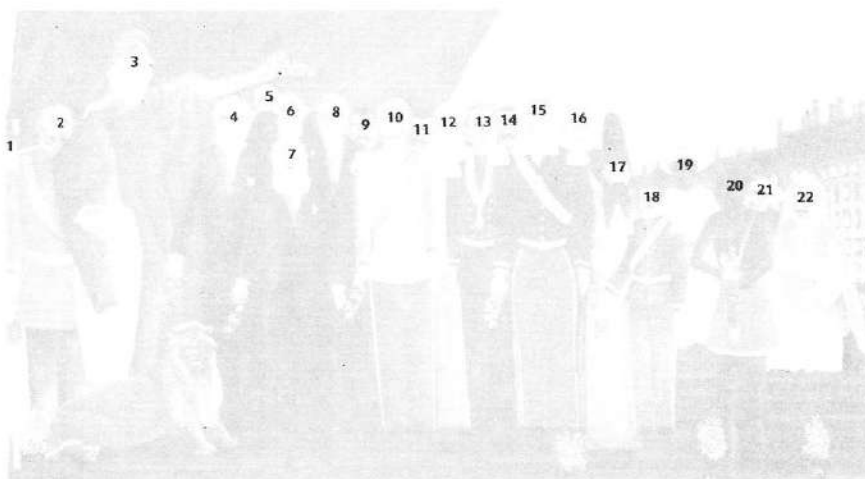
4. 17

Eug. Pirou & Co. S.

ARMAND FALLIÈRES
Président de la République Française



Les Représentants des puissances étrangères
Henri ROUSSEAU dit "LE DOUANIER ROUSSEAU"



- 1 Un Écossais
 - 2 Édouard VII roi d'Angleterre de 1901 à 1910
 - 3 La République
 - 4 Le Président Armand Fallières élu en 1906
 - 5 Le Président Sadi Carnot élu en 1887
 - 6 Le Président Émile Loubet élu en 1899
 - 7 Le Président Jules Grévy élu en 1879
 - 8 Le Président Félix Faure élu en 1895
 - 9 Le Président Casimir-Perier élu en 1894
 - 10 Nicolas II tsar de Russie de 1894 à 1917
 - 11 Pierre I^{er} roi de Serbie de 1903 à 1918
 - 12 François Joseph empereur d'Autriche de 1848 à 1916
 - 13 Guillaume II empereur d'Allemagne de 1888 à 1918
 - 14 Georges I^{er} roi de Grèce de 1863 à 1913
 - 15 Léopold II roi des Belges de 1865 à 1909
 - 16 Ménélik II empereur d'Éthiopie de 1889 à 1909
 - 17 Muzaffar-al-Din, shah de Perse de 1896 à 1907
 - 18 Victor Emmanuel III roi d'Italie de 1900 à 1946
 - 19 Madagascar
 - 20 Afrique noire
 - 21 Indochine
 - 22 Afrique du Nord
- } personifications
des colonies françaises

**MESSAGE du NOUVEAU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
A LA CHAMBRE DES DEPUTES ET AU SENAT**

‘Messieurs,

En m'élevant à la première magistrature de la République, qu'abandonne avec une si noble simplicité, pour répondre au vœu de la Constitution, le grand citoyen que l'opinion publique entourera dans sa retraite de ses sympathies et de sa reconnaissance, l'Assemblée Nationale m'a imposé des obligations et des responsabilités dont je ne me dissimule ni le poids ni l'étendue.

Pour faciliter ma tâche, je fais appel au concours de tous les républicains, n'oubliant pas d'ailleurs que si l'on gouverne avec les hommes de son parti, c'est dans l'intérêt supérieur de la nation, et que l'on doit à tous, sans distinction d'origine ou de foi politique, la protection de tous les droits et la garantie de toutes les libertés.

L'élection du nouveau chef de l'Etat s'est faite - qui en a perdu le souvenir ? - avec une dignité et dans un calme qu'on a remarqués non seulement en France, mais bien au-delà de nos frontières. On y a vu partout la preuve incontestée du progrès de nos mœurs politiques, et la manifestation éclatante de la solidité d'un régime auquel n'ont pas été épargnées les plus redoutables épreuves, mais qui après trente-cinq ans d'existence - quel est le régime qui, depuis la Révolution, a approché de cette durée ? - est malgré tout, aujourd'hui aussi vivant et aussi plein de promesses que jamais.

Vous répondrez à la confiance et aux vœux du pays en associant vos efforts pour assurer de plus en plus sa sécurité, sa grandeur et son avenir.

Gardienne dévouée de nos institutions et de nos lois, l'armée vit d'honneur et de désintéressement. Rien ne la troublera dans l'accomplissement du plus sacré de ses devoirs : la préparation à la défense du territoire ou du drapeau.

Loin d'être une menace pour personne, sa force, que nul ne songe à laisser amoindrir, est, au contraire, un des gages les plus certains du maintien de la paix.

Par sa politique extérieure, faite de droiture et de lumière, de modération non moins que de fermeté, la République, qui demeurera fidèle à ses alliances et à ses amitiés, ne montre-t-elle pas quel prix elle attache à conserver avec toutes les puissances de cordiales relations ?

A l'intérieur, où l'ordre public repose sur le principe intangible de l'obéissance à la loi, le génie bienfaisant de la France continuera d'aider au développement régulier de notre activité commerciale, industrielle et agricole. Il ne cessera pas d'animer de son souffle rénovateur les sciences, les lettres et les arts, qui sont comme la parure de la République.

La démocratie, qui pas plus que nous ne veut de politique de recul, attendra sans impatience le vote de mesures législatives aujourd'hui ou demain en discussion devant vous, dont les applications diverses seront un jour, que nous souhaitons prochain, autant d'éléments fondamentaux de la paix sociale.

Le grand courant de solidarité, qui a peu à peu pénétré tous les rangs de la société, n'a pas été sans incliner vers les déshérités de la fortune la sollicitude passionnée des représentants du pays.

Dans le monde du travail, que l'enseignement de nos écoles a délivré des servitudes de l'ignorance, et dont l'éducation a fortifié les caractères et le sentiment de fierté individuelle, on ne sera pas insensible à des initiatives qui témoignent à la fois et de votre sage prévoyance et de votre profond esprit de justice.

Le moment n'est pas éloigné où l'on comprendra partout que dans un pays de suffrage universel, sous un gouvernement de liberté, c'est uniquement par les voies de la raison, du bon droit et de l'équité morale qu'on arrivera à l'harmonie des intérêts, dans l'unité morale de la nation.

En attendant, serviteurs indéfectibles de la démocratie, travaillons sans relâche à faire une humanité toujours meilleure, avec une conscience publique toujours plus haute, et restons fidèlement attachés à la cause du progrès et au culte de la patrie.

J.O. du 20 février 1906



ARMAND FALLIÈRES

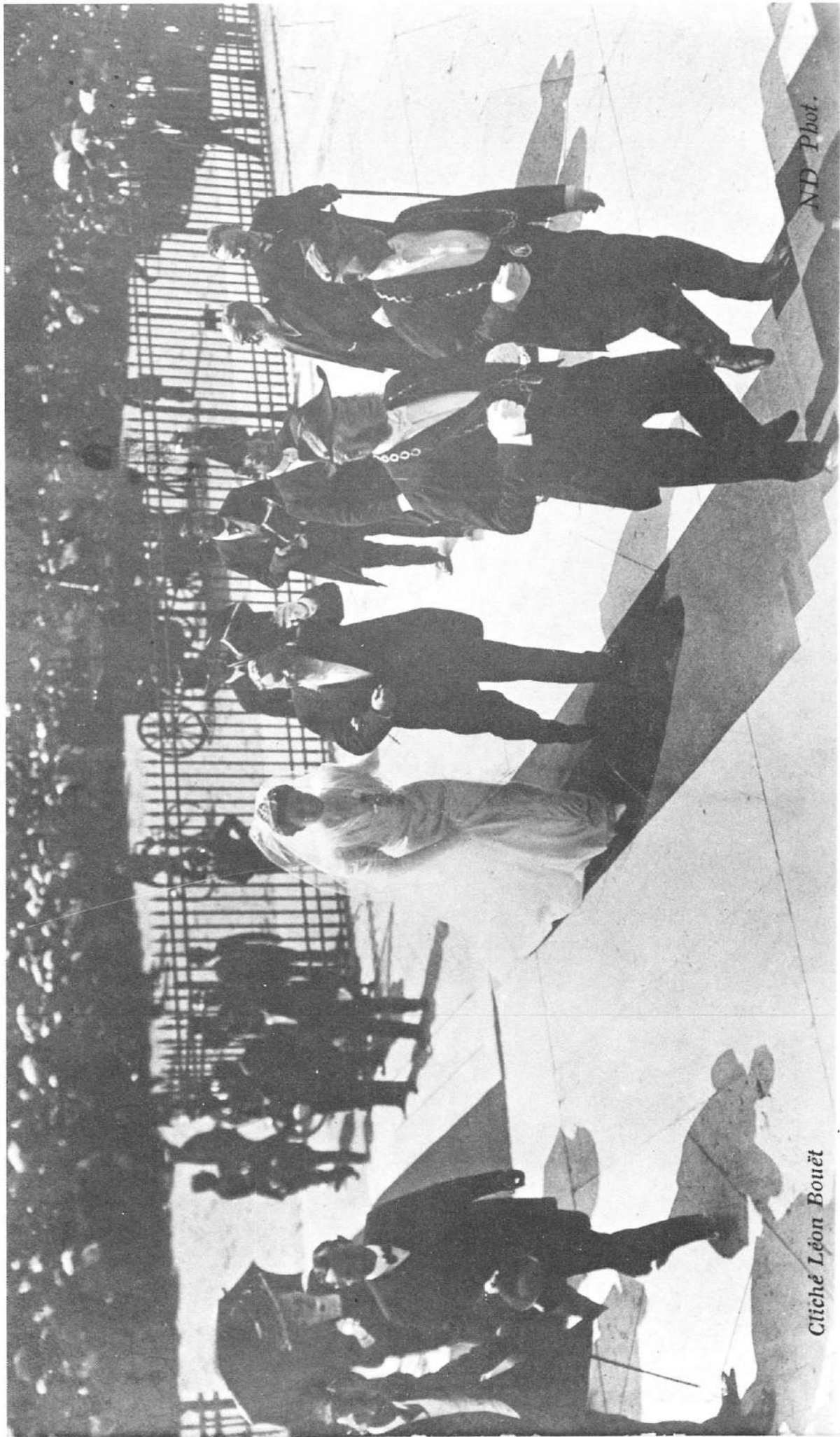
Élu Président de la République Française, le 17 Janvier 1906

MADAME FALLIÈRES



LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE dans son cabinet à l'Elysée,
causant avec M. Jean Lanes, son secrétaire général.

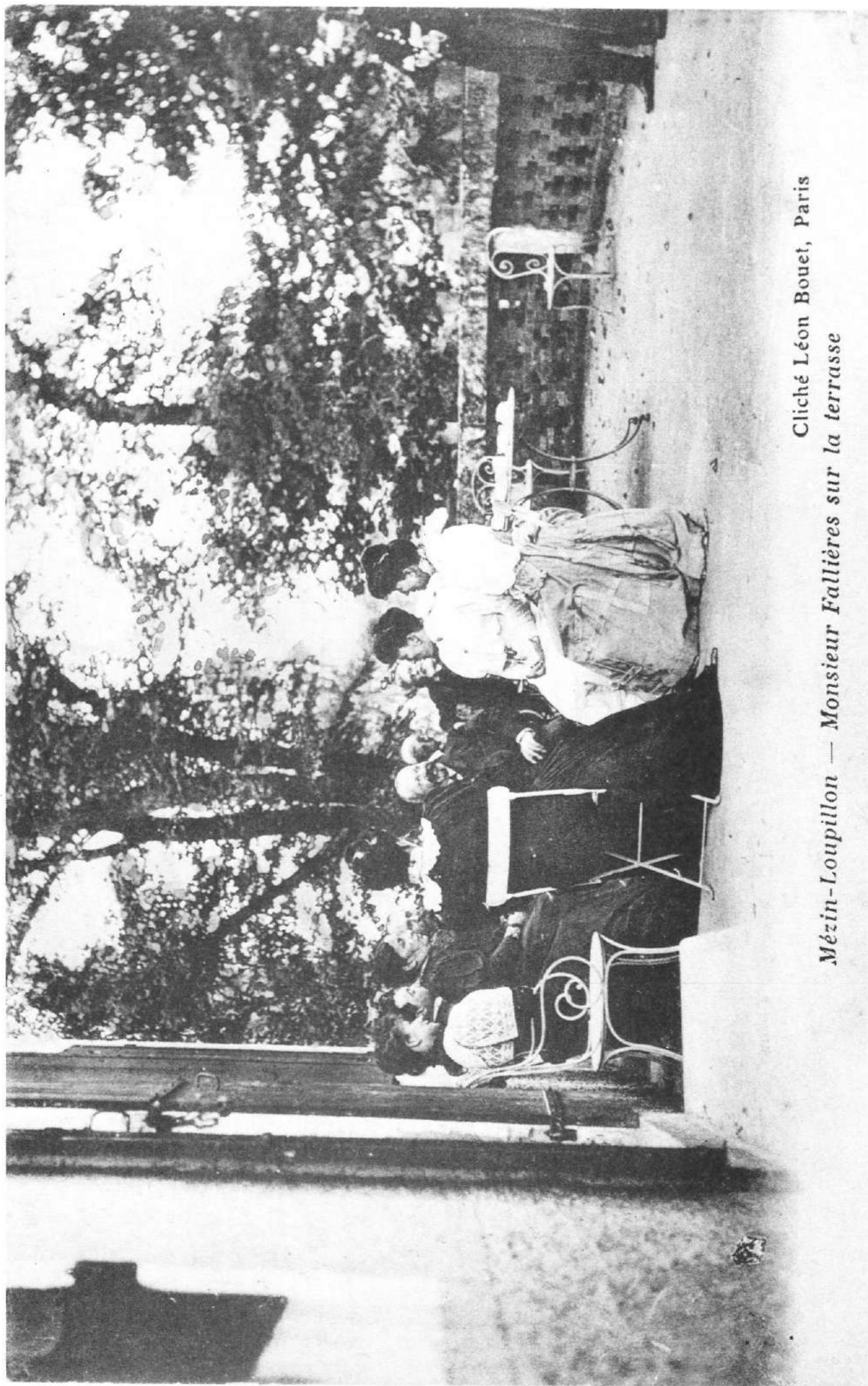
Ch. L. ou Douct



Cliché Léon Bouët

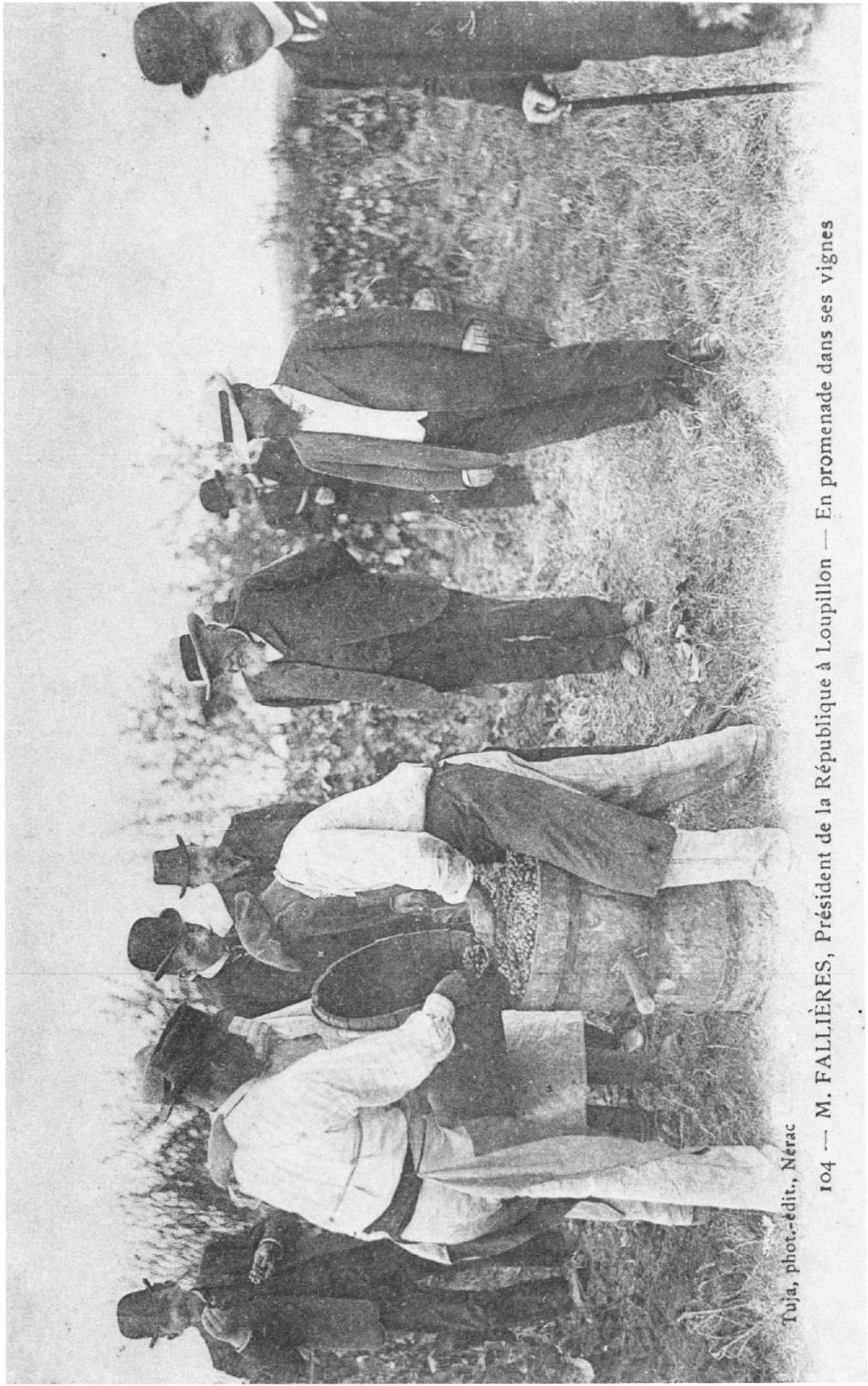
Le Mariage de Mademoiselle Fallières avec M. Jean Lanes, Secrétaire de la Présidence
Entrée de la Mariée à l'Eglise de la Madeleine au bras de son Père M. le Président de la République (Août 1908)

ND Phot.



Cliché Léon Bouet, Paris

Mézin-Loupillon — Monsieur Fallières sur la terrasse



Tuja, phot.-édit., Nérac

104 — M. FALLIÈRES, Président de la République à Loupillon — En promenade dans ses vignes

Mézin-Loupillon — Monsieur Fallières dans ses vignes

Merillo, Pè rouge. Picopout, las bics
En soum cargados, dens la semaou pichanto
Tout s'espoutis; gayres, lou breguayre canto,
Et, hurous, espio peruca lous amics.

G. d'Almeida



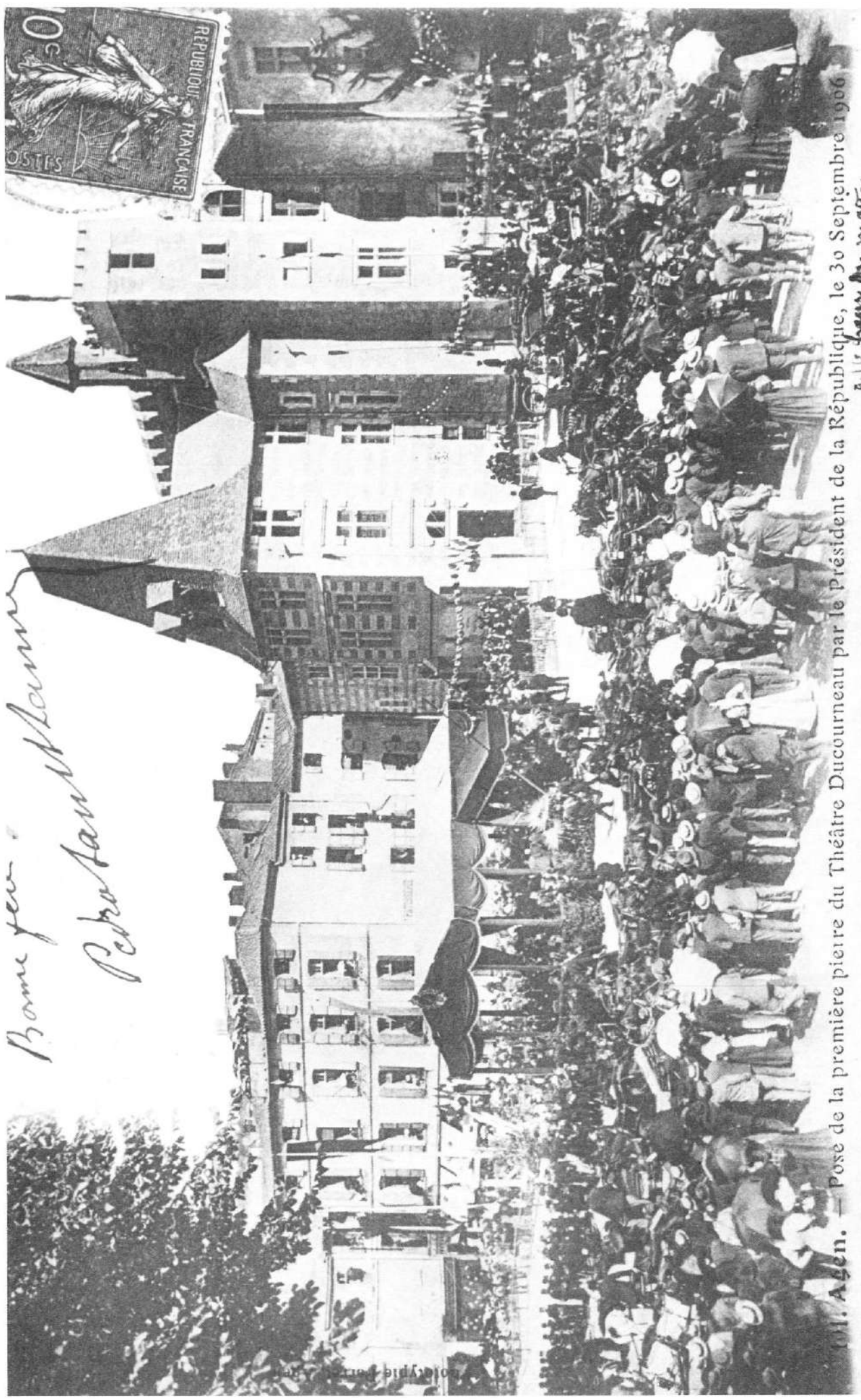
Cliché Léon Bouet, Paris



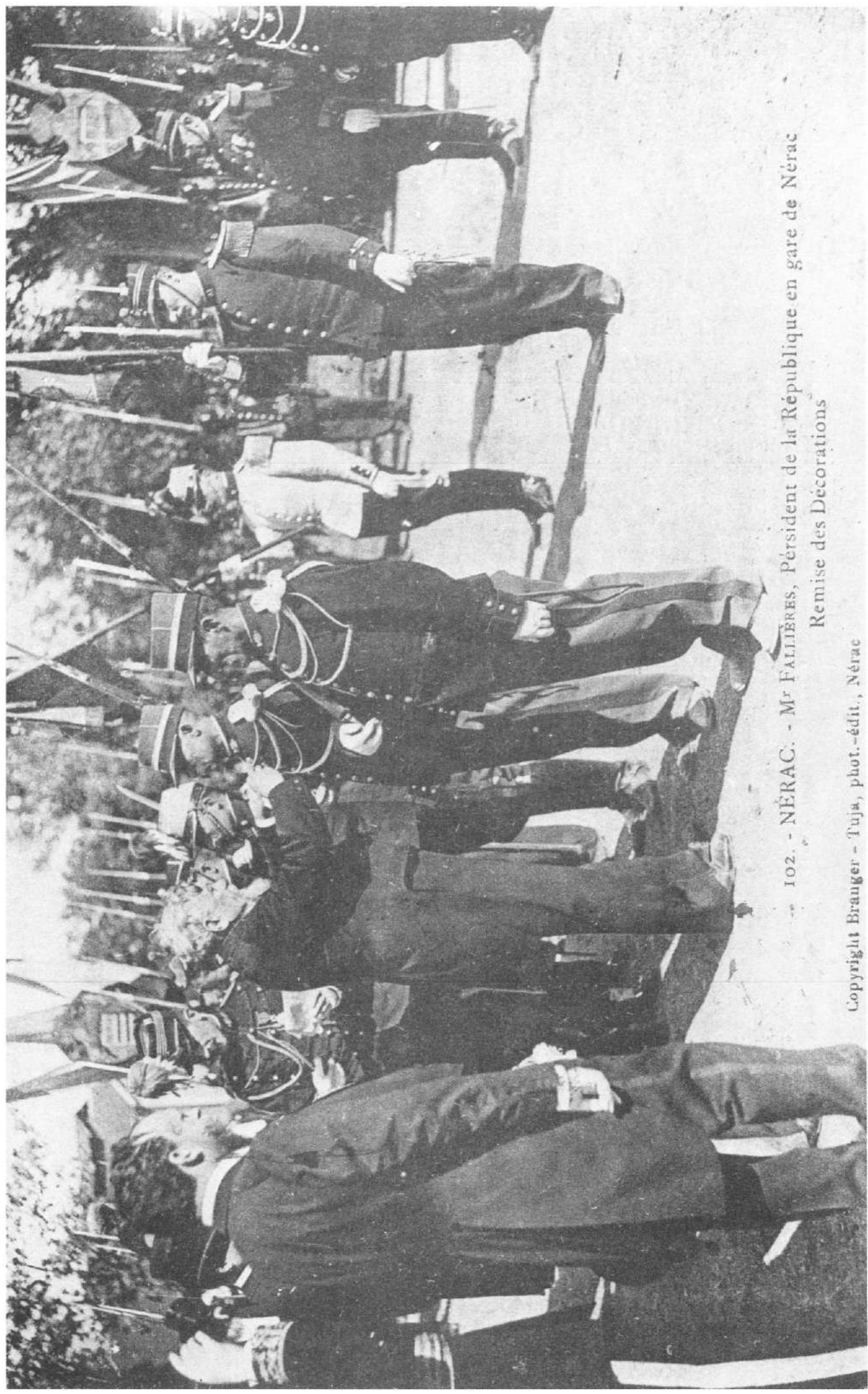
MÉZIN — Le Président Fallières

Quand, nostes petits hills, den caouquos amados,
Parleran d'ous aoujols den las bellados
Redè S'rappeleran d'aquet brabè gaseoun,
Qui estaut touyour aounestè, surtout homè boum
G. D'Almeida

Bonne nuit
Papa sans maman



101. Agen. — Pose de la première pierre du Théâtre Ducourneau par le Président de la République, le 30 Septembre 1906
à 10 heures du matin

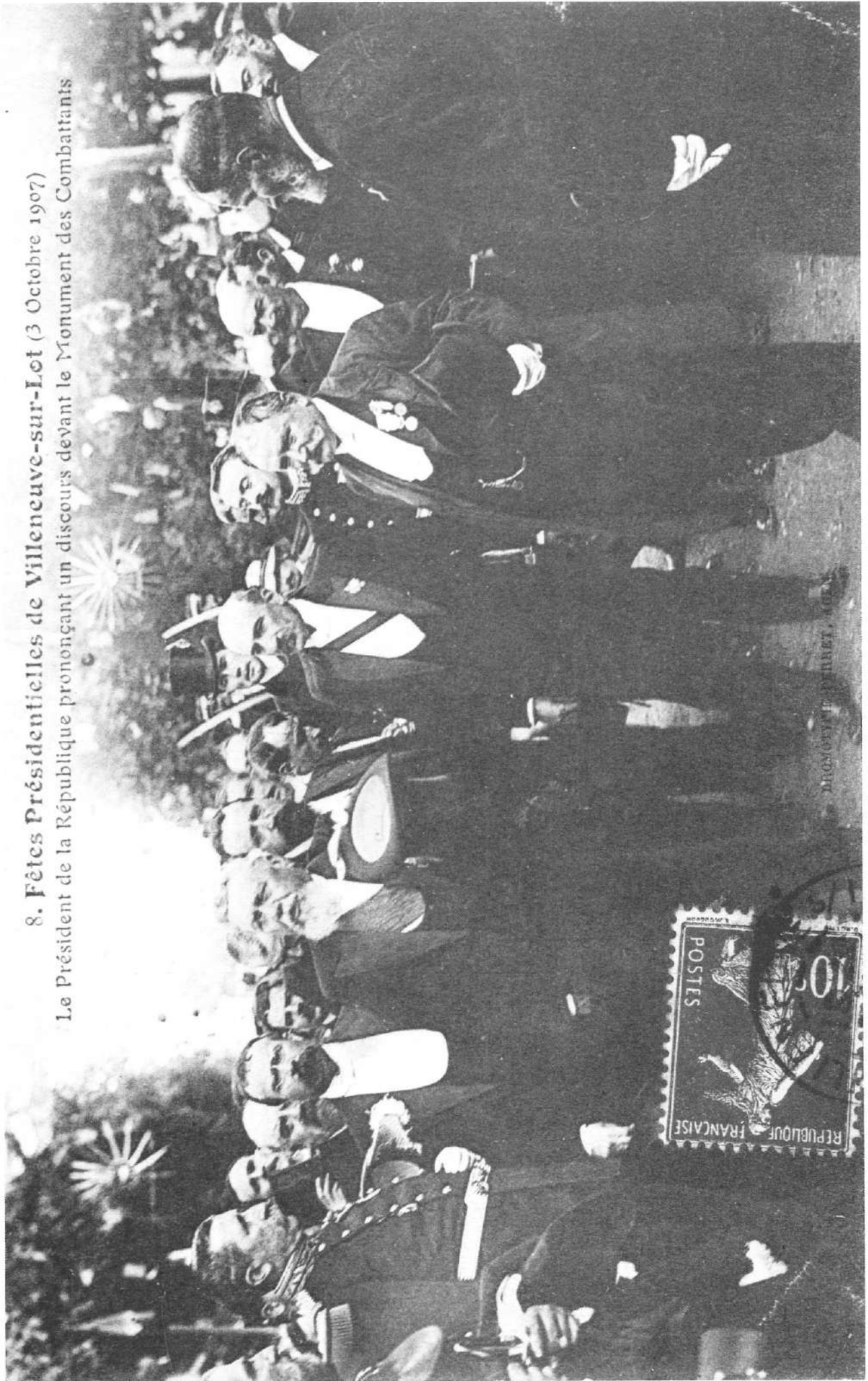


102. - NÉRAC. - M^r FALLIÈRES, Président de la République en gare de Nérac
Remise des Décorations

Copyright Branger - Tuja, phot.-édit., Nérac

8. Fêtes Présidentielles de Villeneuve-sur-Lot (3 Octobre 1907)

Le Président de la République prononçant un discours devant le Monument des Combattants





MARMANDE. — Inauguration du Monument de Léopold Faye par M. FALLIÈRES Président de la République

3 La Tribune Officielle. — C. B.



Editeur Dickson, Miramont (Lot-et-Garonne)
Allemands du Lot-et-Garonne - Fête Présidentielle du 10 Octobre 1909
Le Président de la République allant inaugurer le Monument DELUNS-MONTAUD



2451 O

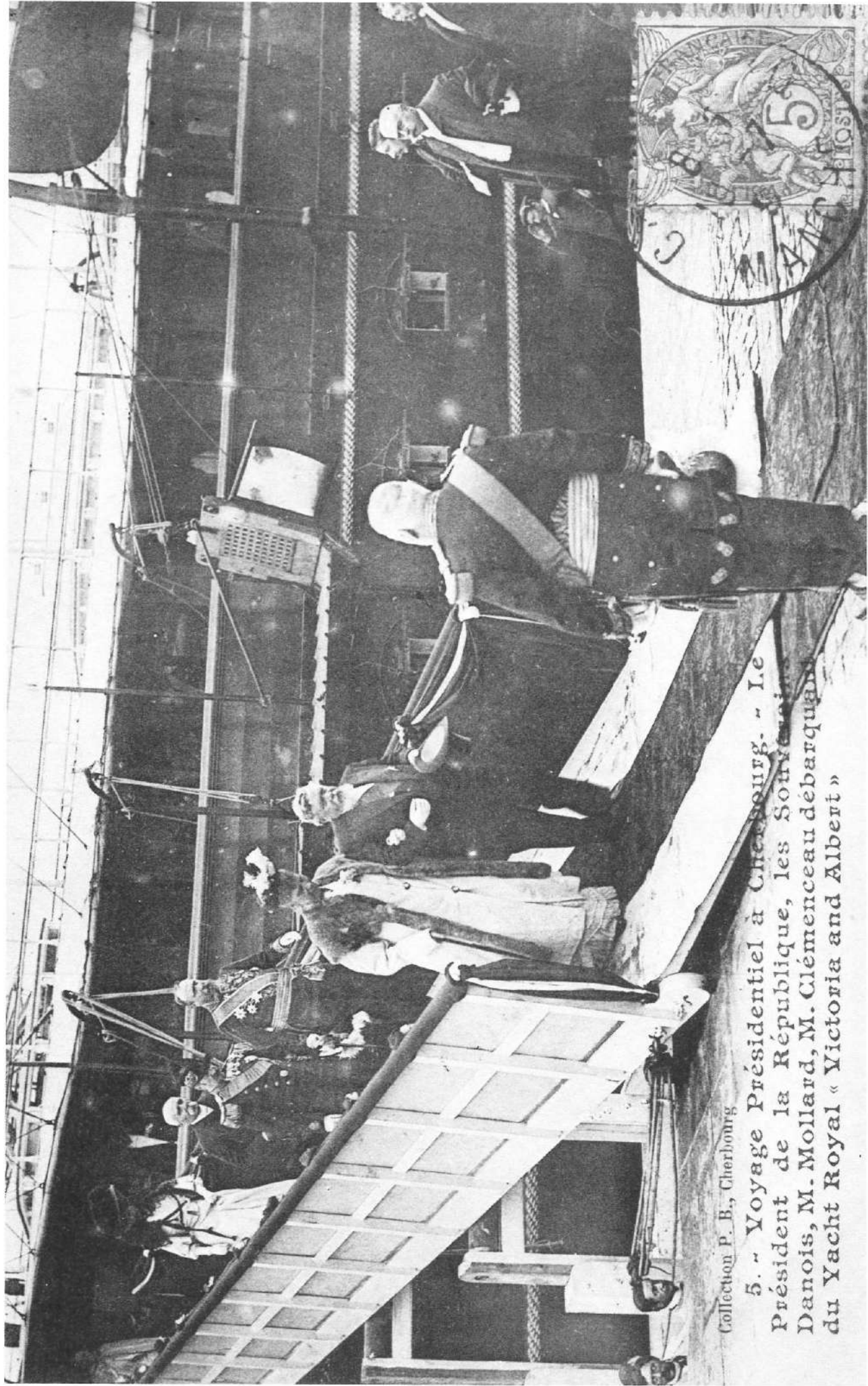
H.M. KING EDWARD & PRESIDENT FALLIÈRES

ROTARY PHOTO. E.C

APRÈS ALGÉSIRAS — Le Cavalier seul de
GUILLAUME II



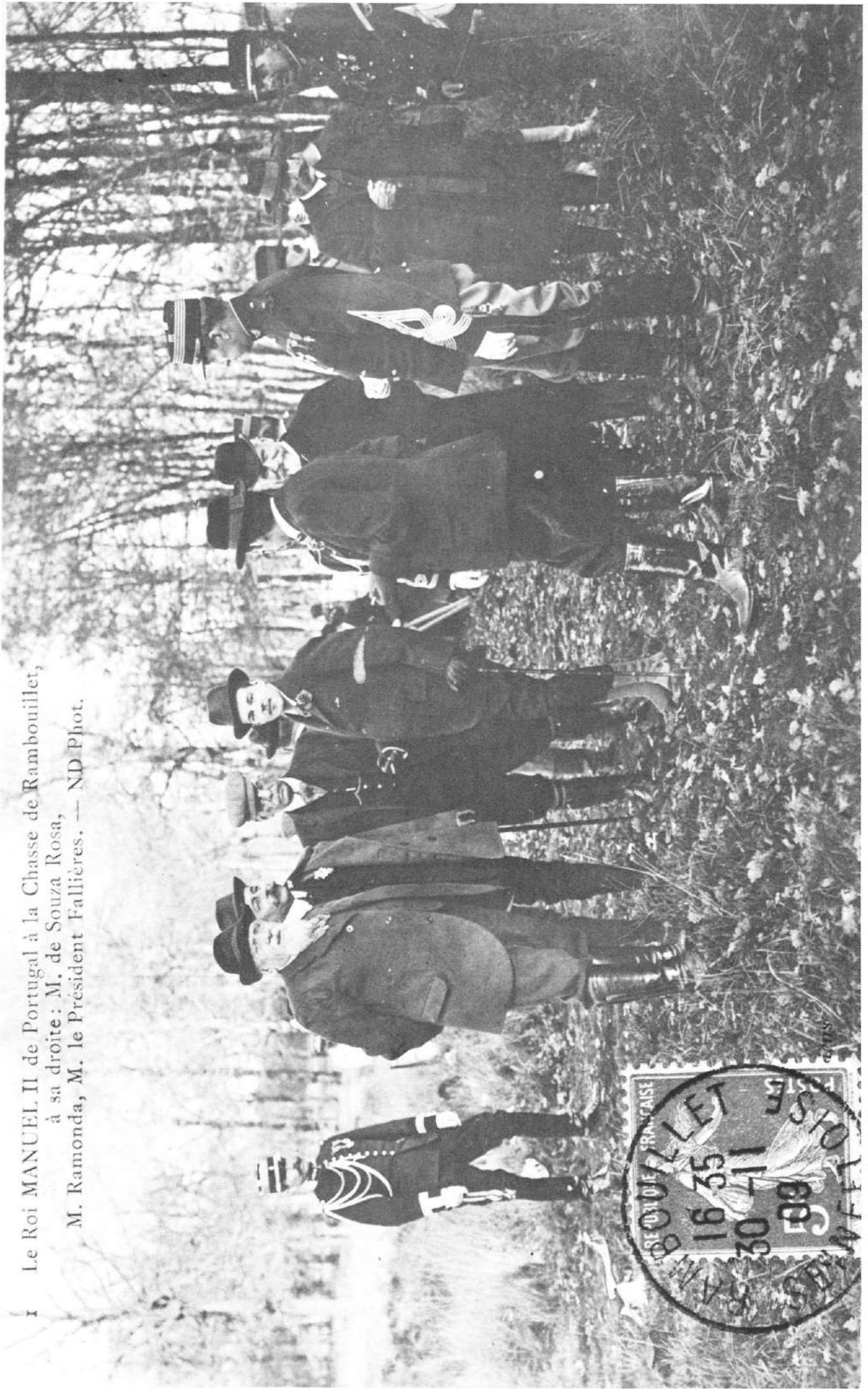
3/56
F 2072



Collection P. B., Cherbourg

5. - Voyage Présidentiel à Cherbourg. - Le
Président de la République, les Soudanis,
Danois, M. Mollard, M. Clémenceau débarquant
du Yacht Royal « Victoria and Albert »

Le Roi MANUEL II de Portugal à la Chasse de Rambouillet,
à sa droite: M. de Souza Rosa,
M. Ramonda, M. le Président Fallières. — ND-Phot.



Années	N ^o	Désignation des voyages	Date	Motif	Obsery. ^{ons}
<u>Présidence Loubet (suite)</u>					
1905	26	Voyage dans l'Aube	Sept.	Grandes Manœuvres de l'Est.	P V3
	27	Voyage en Espagne et au Portugal	Oct.	Vite aux souverains Républicains d'outre-mer	P VE 1
<u>Voyage du Président en France et en l'Étranger</u>					
<u>Présidence Fallières</u>					
1906	28	Voyage à Courcoing	juin	Vite de l'Exposition internationale des Industries Textiles ; 32 ^e fête fédérale de l'Union des sociétés de Gymnastique de France.	P V3
"	29	Voyage à Marseille, Arles, Aix, Marseille.	15-16 Sept.	Exposition coloniale de Marseille Vite de la ville de Marseille Cérémonie de la pose de la première pierre du Canal de Marseille au Rhône.	P V3
"	30	Voyage à Nérac, Agen, Mézin	29 Sept. 1 ^{er} Oct.	Vite des villes Inauguration diverties	P V4
1907	31	Voyage à Toulon	Mars	Obélisque des victimes du Ténar.	P V1
"	32	Voyage à Lyon	Mai	Vite de la ville - Inauguration de monuments Vite des Ecoles.	P V2

Années	N ^{os}	Désignation des voyages	Date	Motif	Observ ^{ns}
<u>Présidence Fallières (suite)</u>					
1907	33	Voyage à Bordeaux	Juillet	Revue navale Exposition Maritime.	P N ⁴
"	34	Voyage à Marmande et à Villeneuve-sur-Lot	Sept. Oct.	Fêtes diverses Saut est villet.	P N ⁴
1908	35	Voyage en Angleterre	Mai	Fête aux souverains Receptions d'ambassadeurs	P N ⁴ L
"	36	Voyages Danemark, Norvège Russie, Suède	Juillet Août	Fête aux souverains Receptions d'ambassadeurs	P N ⁴ L
1909	37	Voyage à Nice et Draguignan	Avril	Inauguration du monument Gambetta Revue d'Escadre Rencontre avec S. M. le Roi des Belges.	P N ⁴
"	38	Voyage au Havre	Juillet	Inauguration des Travaux Maritimes.	P N ⁴
"	39	Voyage à Béthune	Août	Fête d'aviation Grande semaine aéronau- tique de la Champagne	P N ⁴

Années	N ^{os}	Désignation des Voyages	Date	Motif	Observ ^{ons}
/ Présidence Fallières (suite)					
1909	H0	Voyage à Marmande et Alémand - du - Dropt	Octobre	Inauguration de monuments	P V5
1910	H1	Voyage à Calais	juin	Obseques des mariés de Phuviole	P V5
"	H2	Voyage à Clermont - Fd et Riom	juillet	Inauguration de l'exposition de Clermont - Ferrand	P V5
"	H3	Voyage à Besançon puis à Berne	août	visite de l'exposition de Besançon puis visite au Président de la Suisse.	P V5
"	H4	Voyages dans les départements de la Savoie et de la H ^{te} Savoie: Chambéry, Aix - les - Bains, Albertville, Annecy, Thonon, etc....	Sept.	Visites des établissements cinquantenaire de l'annexion de la Savoie à la France.	P V6
"	H5	Voyage à Beauvais et Grandvilliers	Sept.	Mauvroux de Picardie	P V5
"	H6	Voyage à Saint - Nazaire et Bordeaux	Sept.	visite des villes, Revue de l'Éclaire, Réceptions etc....	P V5

Années	N.º	Désignation des Voyages	Date	Motif	Observ. ^{en} 1911
		<u>Présidence</u>		<u>Fallicères</u>	
1911	47	Voyage en Tunisie	avril	visite des principales villes	P VE 2
"	48	Voyage en Belgique	Mai	visite aux souverains - réception diplomatique visite à l'École française	P VE 2
"	49	Voyage à Rouen	juin	Fêtes du Millénaire Normand	<u>Messager</u>
"	50	Voyage en Hollande	juillet	visite à la souveraine réception diplomatique	P VE 2
"	51	Voyage à Roubaix	9 juillet	visite à l'Exposition Internationale du Nord de la France.	P VE 2
"	52	Voyage à Caen	17 juillet	visite à la ville 37 ^e fête fédérale de l' Union des Sociétés de gym- nastique de France.	P VE 2
"	53	Voyage à Toulon	11 Sept.	Revue navale	P VE 2
"	54	Voyage à Toulon	3 Oct.	Obseques des victimes du "Liberté"	P VE 2

Années	N ^o	Désignation des Voyages	Date	Motif	Observ ^{ons}
<u>Présidence Fallières (suite)</u>					
1911	55	Voyage à Nérac	22 Oct.	Visite et Inauguration du monument monument. de J. de Romas	P V+
1912	56	Voyage à Tours. S ^{te} Maure	Sept.	Mouvement de l'Ouest	P V+
<u>Présidence Joinecaré</u>					
1913	57	Voyage à Montpellier	Mars	Séance de clôture du Congrès de la Mutualité française	P V
"	58	Voyage à Toulon	7-8. Juin	Mouvements navales.	P V
"	58 ^{bis}	Voyage à Rouen		(n'a pas eu lieu)	
"	59	Voyage en Angleterre par Cherbourg-Norfolk	21-22 Juin	Visite aux souverains Réceptions diplomatiques	P V 2
"	60	Voyage au Havre	23 juillet	Visite de la ville Fête de la 1^{re} 1 ^{re} pierre d'un bassin écarter	P V

Années	N ^o des dossiers	Observations
1905	5 ^{bis}	<p><u>Souverains Italiens.</u></p> <p><u>Octobre.</u></p> <p>Voyage en France.</p>
1905	6	<p><u>Règne de Roumanie</u></p> <p><u>Octobre</u></p> <p>Voyage en France</p>
1905	7	<p><u>Souverains du Portugal</u></p> <p><u>22-25 Novembre</u></p> <p>Voyages de <u>Souverains Etrangers en France</u></p> <p>Voyage en France</p>
1907	8	<p><u>Souverains de Norvège.</u></p> <p><u>27-30 Mai</u></p> <p>Voyage en France</p>
1907	9	<p><u>Souverains Danois</u></p> <p><u>14-17 Juin</u></p> <p>Voyage en France</p>
1908	10	<p><u>Souverains de Danemark</u></p> <p><u>22-25 Novembre</u></p> <p>Voyage en France</p>

Années	N ^o des dossiers		Observations
1910	10 ^{bis}	<u>Souverains Belges</u> <u>12-15 juillet</u> Voyage en France	
1909	11	<u>Souverains Russes</u> <u>30 juillet - 2 août</u> Voyage en France	
1910	12	<u>Souverains Bulgares</u> <u>23-28 juin</u> Voyage en France	
1910	13	<u>Souverains Belges</u> <u>12-15 juillet</u> Voyage en France	
1913	15 ^{bis}	<u>Souverain Espagnol</u> <u>Mai</u> Voyage en France	
1911	14	<u>Souverains Portugais</u> <u>16-19 Novembre</u> Voyage en France	

Voyages du Président de la République en France et à l'Étranger

Années	N ^o des dossiers		Observations
1912	15	<u>Souveraine et Ch. de la Haye, Ind.</u> <u>1-3 Juin</u> Voyage en France	
1914	16	<u>Souverains Anglais</u> <u>21.24 Avril</u> Voyage en France	
1914	17	<u>Souverains Danois</u> <u>16-19 Mai</u> Voyage en France	
1915	18	<u>Vol en Belgique</u> <u>23-25 Août</u> Aux Armées [II ^{ème} Armée et Lorraine]	
1915	19	<u>Souverains Anglais</u> <u>25-26 Octobre</u> Visite du Front	
1917	20	<u>Souverains Anglais</u> <u>26-28 Septembre</u> Visite du Front	

Déjeuners et Dîners

- 7 -

Dates	Repas	Effect à:	Nombre de convives
<u>1906</u>			
15 mars	Dîner	Réception diplomatique	105
17 "	Déjeuner	Laureats des concours agricoles	47
29 "	Dîner	Réception parlementaire	109
23 avril	Déjeuner	S. A. le Prince Tsai - Eso	62
28 avril	d.	S. M. le Roi de Suède	72
3 mai	Dîner	S. M. le Roi d'Angleterre	86
4 mai	d.	Mission danoise	25
13 juin	Déjeuner	Notables d'Angoulême, et de la Charente	26
21 "	Dîner	S. M. le Roi de Cambodge	127
28 "	d.	Calon	141
9 juillet	d.	S. E. l' Ambassadeur des E. U. d'Amérique	72
14 "	Déjeuner	Généraux et chefs de corps ayant pris part à la Révue du 14 juillet	128
18 octobre	d.	Fonctionnaires de Rambouillet	37
24 "	Dîner	S. Exc. le Ministre des A. E. de Russie	39
3 novembre	Déjeuner	S. M. le Roi des Hellènes	109
19 "	d.	S. Exc. le Ministre de la République Argentine	19
4 décembre	d.	Grands Prix de Rome	60
<u>1907</u>			
15 janvier	d.	Ministres	38
17 "	Dîner	Réception diplomatique	97
31 "	d.	Réception parlementaire	144

Dates	Repas	Effect à	Nombre de convives
1907			
5 février	Déjeuner	S. Exc. M. de Maarten	15
6 "	d.	L. M. Edouard VIII et la Reine d'Angleterre	49
7 "	Dîner	Haut personnel judiciaire	123
23 mars	Déjeuner	Lauréats des concours agricoles	55
2 avril	d.	S. A. H. le prince Tushimi	59
30 avril	d.	S. M. le Roi des Belges	71
27 juin	d.	Mission canadienne	22
6 juillet	Dîner	Mission norvégienne	27
14 juillet	Déjeuner	Général et chefs de corps ayant pris part à la revue du 14 juillet	98
16 "	d.	Vice-amiral Stacktorp	36
25 "	d.	Escadre japonaise	50
3 août	d.	S. Exc. le Président de la République de Panama	38
5 août	d.	Mission navale argentine	17
20 "	Dîner	S. M. le Roi de Siam	41
21 "	Déjeuner	" " "	38
19 octobre	d.	Fonctionnaires de Rambouillet	32
24 "	Dîner	le Ministre des Affaires Étrangères de Russie	42
25 "	Déjeuner	le Ministre préimpérial de l'Inde	26
28 "	Dîner	L. M. le Roi et la Reine d'Espagne	108
5 novembre	Déjeuner	S. M. le Roi de Grèce	101
14 "	d.	L'Académie	160

Dates	Repas	Offert à	Nombre de convives
<u>1907</u>			
29 novembre	Déjeuner	Exposition de Milan	66
<u>1908</u>			
1 ^{er} janvier	Déjeuner	Ministres	N'a pas eu lieu
27 "	Dîner	Envoyé de S. M. le Roi de Suède	40
30 "	d.	Réception diplomatique	105
2 mars	d.	Réception parlementaire	131
14 "	Déjeuner	Lauréats des concours agricoles	56
8 avril	d.	Le Prince et la Princesse de Galles	85
11 "	d.	Ambassadeur de Grande-Bretagne	29
27 juin	Dîner	Salon	136
14 juillet	Déjeuner	Général et chefs de corps ayant participé à la Revue du 14 juillet	113
11 octobre	d.	Fonctionnaires de Rambouillet	30
19 "	d.	S. Exc. M. Tsvolsky	23
27 "	d.	S. M. le Roi de Grèce	89
14 décembre	d.	Grands Prix de Rome	64
<u>1909</u>			
1 ^{er} janvier	d.	Ministres	40
25 "	Dîner	Réception diplomatique	108
11 février	d.	Réception parlementaire	134
27 "	d.	Parlementaires et divers	125
1 mars	Déjeuner	S. M. le Roi de Grande-Bretagne	24

Dates	Repas	Effect à.	Nombre de convives
<u>1909</u>			
13 mars	Déjeuner	Lauréats des concours agricoles	59
21 avril	d.	Le Prince et la princesse Nashimoto	62
9 mai	d.	Fonctionnaires de Rambouillet	32
15 "	d.	Conseil supérieur de la guerre	26
21 "	d.	Conseil supérieur de la marine	24
11 juin	d.	Ambassadeur du Sultan du Maroc	25
15 "	d.	Le Prince et la Princesse Teuri	49
16 "	Dîner	Ambassadeur extraordinaire de Turquie	51
26 "	d.	Salon	148
7 juillet	Déjeuner	Comités de statistiques	55
14 "	d.	Généraux et chefs de corps ayant participé à la revue du 14 juillet	108
15 octobre	d.	Ambassadeur extraordinaire de Turquie	19
17 "	d.	_____ d. _____	12 sur 12
28 "	d.	Mission militaire argentine	43
11 novembre	d.	Grands Prix de Rome	62
13 "	d.	Ambassadeur extraordinaire de Chine	24
28 "	Dîner	S.M. le Roi de Portugal	111
30 "	Déjeuner	_____ d. _____	23
18 décembre	d.	S.A.T. le prince Tsai Tsun et la mission chinoise	75
<u>1910</u>			
15 janvier	d.	Nominés	42

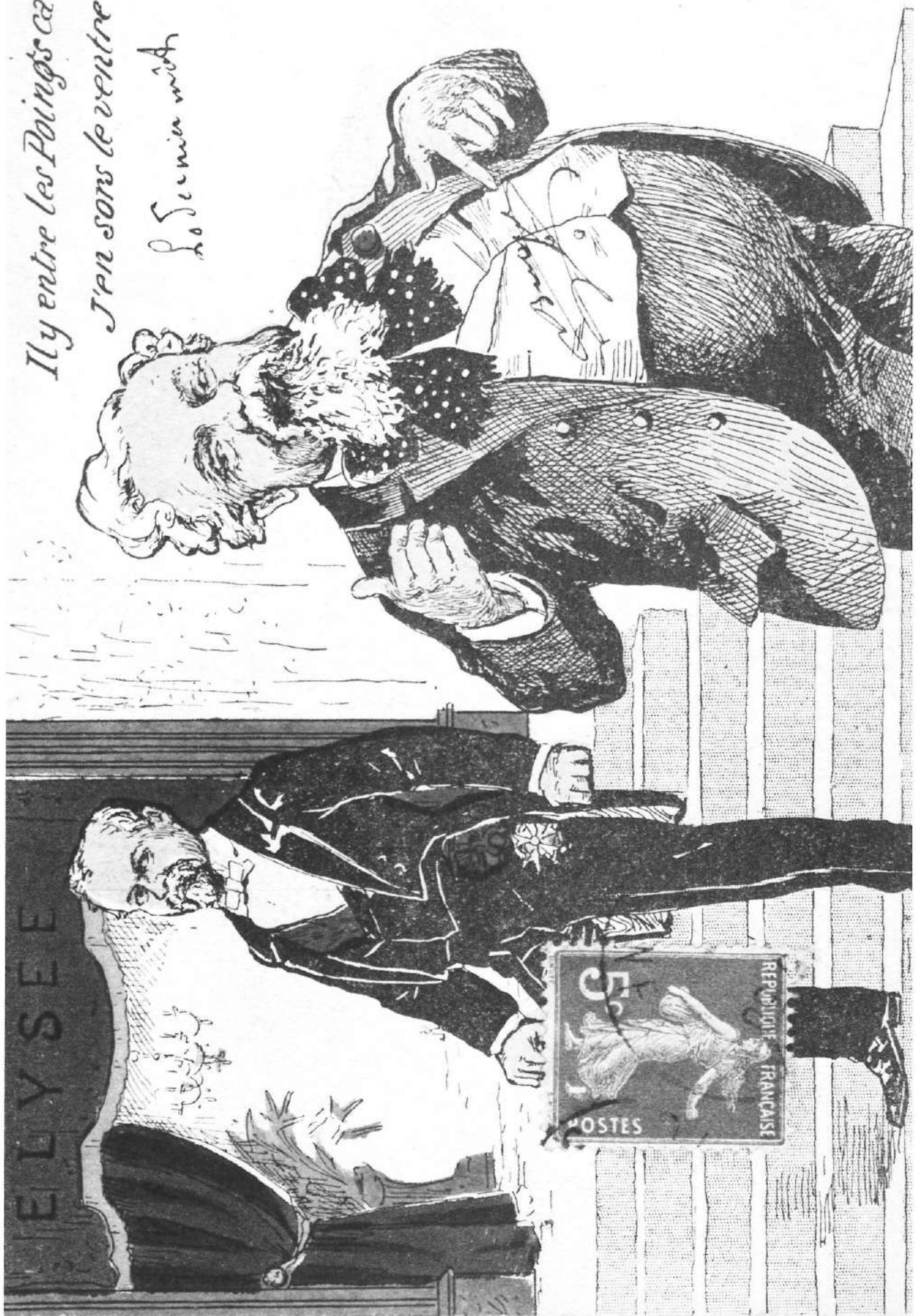
Dates	Repas	Offert à	Nombre de convives
<u>1910</u>			
17 janvier	Dîner	Réception diplomatique	108
27 "	d.	Mission belge	35
15 mars	Déjeuner	S. A. I. le prince Tristrami Hiroyasu	38
17 "	Dîner	Réception parlementaire	144
24 "	Déjeuner	Délégation de la Savoie	34
2 avril	Dîner	3 ^{me} Congrès international de Psychothérapie	88
9 "	Déjeuner	Ministre des Affaires Étrangères d'Italie	23
22 "	Dîner	M. Théodore Roosevelt	106
8 mai	Déjeuner	le maréchal Fonseca	14
29 "	d.	Mission militaire chinoise	48
28 "	d.	S. A. le Prince héritier de Turquie	32
29 "	Dîner	Salon	154
14 juillet	Déjeuner	Généraux et Chefs de Corps ayant pris part à la Revue du 14 th juillet	193
18 "	Dîner	Mission anglaise	38
2 août	Déjeuner	S. M. le Roi d'Espagne	32
3 août	d.	Président de la République Argentine	28
4 "	d.	Mission militaire italienne	25
20 "	d.	Officiers de la marine japonaise	20
25 "	d.	Délégation de l'Etat de Virginie	18
20 septembre	d.	Ambassadeur d'Allemagne	12
24 "	d.	Général Goungross de l'armée russe	17

Dates	Repas	Offert à	Nombre de convives
<u>1910</u>			
2 octobre	Déjeuner	Fonctionnaires de Rambouillet	29
29 "	d.	Ambassadeur et Ministre de la guerre des Etats-Unis d'Amérique	24
12 novembre	d.	Grands Prix de Rome	64
17 "	d.	Ministre des A. E. de la République Argentine	23
29 "	d.	Ministre des Finances du Mexique	24
<u>1911</u>			
15 janvier	d.	Ministres	40
26 "	Dîner	Réception diplomatique	115
9 février	d.	Réception parlementaire	149
25 "	Déjeuner	Lauréats des concours agricoles	n'a pas eu lieu
11 mars	d.	Nouveaux Ministres	28
25 "	Dîner	M. Emile Loubet, ancien Président de la République	172
5 avril	d.	Municipalités belges	175
18 mai	Déjeuner	S. M. le Roi de Danemark	43
15 juin	d.	S. A. R. le Prince de Serbie	23
22 "	d.	M. Figueroa Alcorta ancien Président de la République Argentine	20
23 "	d.	Général baron de Rappé	15
29 "	Dîner	Salon	144
30 "	Déjeuner	Général Tcherbatscheff	16
14 juillet	d.	Général et chefs de corps ayant pris part à la revue du 14 juillet	166
26 "	d.	Mission japonaise	23

Dates	Repas	Offert à	Nombre de convives
<u>1911</u>			
21 septembre	Déjeuner	S. A. R. le prince de Siam	21
15 octobre	d.	Fonctionnaires de Rambouillet	32
31 "	d.	S. Exc. M. l' Ambassadeur du Mexique	17
8 novembre	d.	Grands Prix de Rome	57
9 "	d.	S. M. le Roi de Grèce	96
2 décembre	d.	S. M. le Roi de Danemark	25
7 "	d.	Ministre des A. E. de Russie	22
28 "	d.	le Prince de Monaco	26
<u>1912</u>			
12 janvier	d.	Ministres	43
9 "	d.	Conseil supérieur de la Défense Nationale	18
31 "	Dîner	Réception diplomatique	116
14 février	d.	Réception parlementaire	113
17 "	Déjeuner	Laureats des concours agricoles	62
17 mars	Dîner	Hauts fonctionnaires de divers départements ministériels	119
20 "	Déjeuner	S. M. le Roi des Belges	39
19 avril	d.	S. Exc. l' Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique	18
27 juin	Dîner	L'Alain	172
3 juillet	d.	Mission danoise	18
12 "	d.	S. M. le Roy de Serbie	51
14 "	Déjeuner	Général et Chefs de Corps avant leur départ à la Revue	144

Dates	Repas	Offert à	Nombre de convives
<u>1912</u>			
23 juillet	Déjeuner	S. A. R. le Prince de Galles	19
12 septembre	d:	S. A. le Grand Duc Nicolas	78
27 octobre	d:	Fonctionnaires de Rambouillet	30
30 "	d:	S. Ex. le Ministre des Affaires Étrangères de Russie	12
7 novembre	d:	Grands Prix de Rome	51
3 décembre	d:	Général Lyantsev	22
22 "	d:	M. Amundsen, explorateur du Pôle Sud	22
<u>1913</u>			
14 janvier	d:	Ministres	47
11 "	Dîner	Ambassadeurs et Ministres plénip ^{tes}	100

*Il y entre les Poings carrés
J'en sors le ventre rond
Le Senia with*

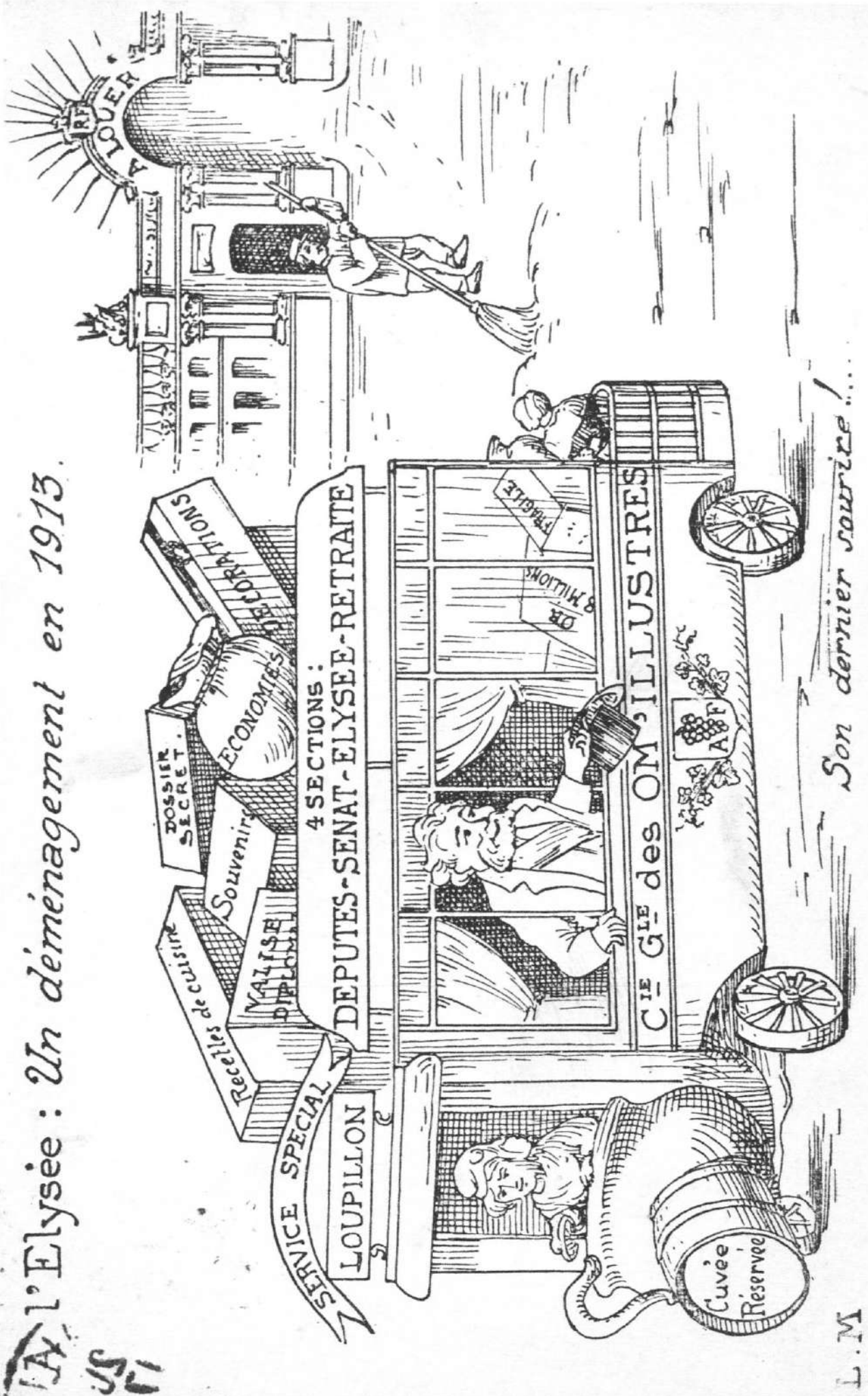


FALLIÈRES DÉMÉNAGE



À l'Elysée : Un déménagement en 1913.

US
FI



Son dernier sourire!...

L.M

Biarritz, le 20 Mars 1918

Madame,

En réponse à votre lettre, je m'empresse de
vous faire savoir que je tiens à votre dis-
position la somme de 17114 francs, dont
vous avez besoin pour donner à votre chère
enfant la souie, que nécessite l'Etat de
la santé.

Suivant ce que vous m'avez dit, je vous
vous adresse par la Banque de France
à Agen Cinq cent. francs, par le plus
prochain courrier,

Quant aux Cinq cent. francs, vous

se trouve bien en traitement que vous
allez lui faire suivre, et que le séjour
s'attachera lui rende la santé,

En très agréables sentiments,
l'Assurance de vos sentiments respectueux,
avec Mes Amitiés personnelles pour
votre mère

A. T. ALLARD

Villa d. Necker
à Biarritz - Pyrénées

Il m'est agréable que vous soyez en bonne santé
et que vous en ayez, bonjour.

Le diable est un sot, que vous sachiez
vous faire un bon usage de son malin
de charny. Je vous prie de ne vous donner
aucun souci qui vous serve d'ennemi. Dites-le
à votre mari, et il ne s'effraiera de
rien qui n'aura pas de conséquence.

Vous avez simplement l'obligation
d'envoyer à la Banque de France le
Fogon, que les Français ont l'habitude
de leur formalité, dont elle a besoin,
pour la régularité de ses écritures.
Je souhaitais que votre chère santé

TABLE DES MATIERES

“L'ANNEE FALLIERES” par Jean FRANCOIS-PONCET

Président du Conseil Général de Lot-et-Garonne - Sénateur - Ancien Ministre

	<i>Pages</i>
<i>AVANT-PROPOS</i>	
<i>Première Partie : LA PROVINCE AU POUVOIR</i>	1
Chapitre I : La Notabilité ou Marianne au Combat	3
Chapitre II : Du Palais Bourbon au Palais du Luxembourg	13
<i>Deuxième Partie : L'ASCENSION VERS L'ELYSEE</i>	23
Chapitre I : Les pérégrinations ministérielles	27
Chapitre II : Le balcon de la Présidence du Conseil	35
Chapitre III : L'onction de la Présidence du Sénat	43
Chapitre IV : L'élection déterminante de 1906	49
Chapitre V : L'élection à la Présidence de la République	53
<i>Troisième Partie : ARMAND FALLIERES, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE (1906-1913)</i>	57
Chapitre I : Armand Fallières ou l'expression de la dépersonnalisation du pouvoir	61
Chapitre II : Le septennat d'une République heureuse	73
<i>Conclusion : ARMAND FALLIERES, "LE RETOUR A MEZIN"</i>	81
<i>Tableau chronologique : 1871-1913</i>	85
<i>BIBLIOGRAPHIE : Archives, articles et ouvrages</i>	95
<i>PRESENTATION DES DOCUMENTS</i>	111
<i>DOCUMENTS</i>	

